

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX, FORÊTS, CHASSES ET PÊCHES

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail

PROJET CAF / 96 / G-31 SNPA-DB

**STRATÉGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION
EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

**STRATÉGIE NATIONALE POUR LA
CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

(Première version)

- Janvier 2000 -

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	3
VISION CENTRAFRICAINE DE LA BIODIVERSITE	5
INTRODUCTION.....	7
I. CONTEXTE	8
II. EVALUATION	9
2.1 ETAT GENERAL DE LA BIODIVERSITE EN RCA	9
2.2- CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	11
2.2.1 Cadre juridique	11
1°) au niveau foncier.....	11
2°) au niveau de la flore.....	11
3°) au niveau de la faune	11
4°) au niveau des ressources halieutiques.....	11
5°) au niveau de l'agro-biodiversité et de la biosécurité	11
2.2.2 Cadre institutionnel	11
2.3 ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA BIODIVERSITE ET PROBLEMES	14
2.3.1 La flore	14
2.3.1.1- Les feux de brousse	14
2.3.1.2- Les défrichements agricoles / culture itinérante sur brûlis.....	15
2.3.1.3- L'exploitation industrielle du bois	15
2.3.1.4- Prélèvement abusif du bois	15
2.3.1.5- L'élevage transhumant	15
2.3.1.7- Problème de la flore	16
2.3.2 La faune	16
2.3.2.1- Situation des aires protégées	16
2.3.2.2- Les Problèmes des aires protégées	17
2.3.3- Les zones humides	18
2.3.3.1- Evaluation de la biodiversité aquatique	18
2.3.3.2- Problèmes et tendance de la biodiversité aquatique.....	19
2.3.4- Plantes cultivées	20
2.3.4.1- Les facteurs de production et la force de travail.	20
2.3.4.2- Situation des cultures	21
2.3.4.3- Les principales menaces.....	21
2.3.4.4- Lacunes et problèmes	22
2.3.5- Les animaux domestiques	23
2.3.5.1- Situation du gros bétail.....	23
2.3.5.2- Situation de l'élevage du petit bétail	24
2.3.5.3- Les principales menaces.....	24
2.3.5.4- Lacunes et problèmes	25
2.3.6 Biosécurité / biotechnologie	25
2.3.6.1- Biotechnologies locales.....	25
2.3.6.1.1- Domaine de l'alimentation	25
2.3.6.1.2- Utilisation médicale.....	27
2.3.6.1.3- Organismes nuisibles aux ressources de la diversité biologique.....	27
2.3.6.2- Les technologies importées	28

2.3.6.2.1- Manipulations génétiques.....	28
2.3.6.2.2- Utilisation des produits de synthèse.....	29
2.3.6.3- Lacunes et problèmes.....	29
2.3.7 <i>Partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources de la biodiversité</i>	30
2.3.7.1- Mise en valeur des ressources de la biodiversité.....	30
2.3.7.2- Les acteurs impliqués dans la mise en valeur des ressources de la biodiversité.....	31
2.3.7.3- La nature des avantages.....	31
2.3.7.4- Accès aux ressources de la biodiversité et le cadre législatif national.....	31
2.3.7.5- Accès à la biotechnologie.....	32
2.3.7.6- Droit de propriété sur les connaissances et techniques sur la biodiversité.....	32
2.3.7.7- Problèmes et lacunes.....	32
2.3.8- <i>Utilisation durable de la biodiversité</i>	34
2.3.8.1- Problèmes.....	34
2.3.8.1.1- L'exercice de la chasse	35
2.3.8.1.2- L'exercice de la pêche.....	37
2.3.8.1.3- L'agriculture.....	38
2.3.8.1.4 - L'élevage transhumant.....	39
2.3.8.1.5- La cueillette	39
3.2.9 CONCLUSION	41
III. RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES	42
3.1 STRATÉGIE DE CONSERVATION DE LA FLORE	43
3.2 STRATEGIE DE CONSERVATION DE LA FAUNE	45
3.3 STRATEGIE DE CONSERVATION DES ZONES HUMIDES	46
3.4 STRATEGIE DE CONSERVATION DE L'AGROBIODIVERSITE	47
3.5 STRATÉGIE DE CONSERVATION DES ESPECES ANIMALES DOMESTIQUES LOCALES	49
3.6 STRATEGIE POUR PREVENIR LES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES 51	51
3.7 STRATÉGIE POUR LE PARTAGE ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES BIOLOGIQUES ..	53
3.8 STRATÉGIE POUR L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES DE LA BIODIVERSITÉ	55
BIBLIOGRAPHIE	59
A N N E X E S	61

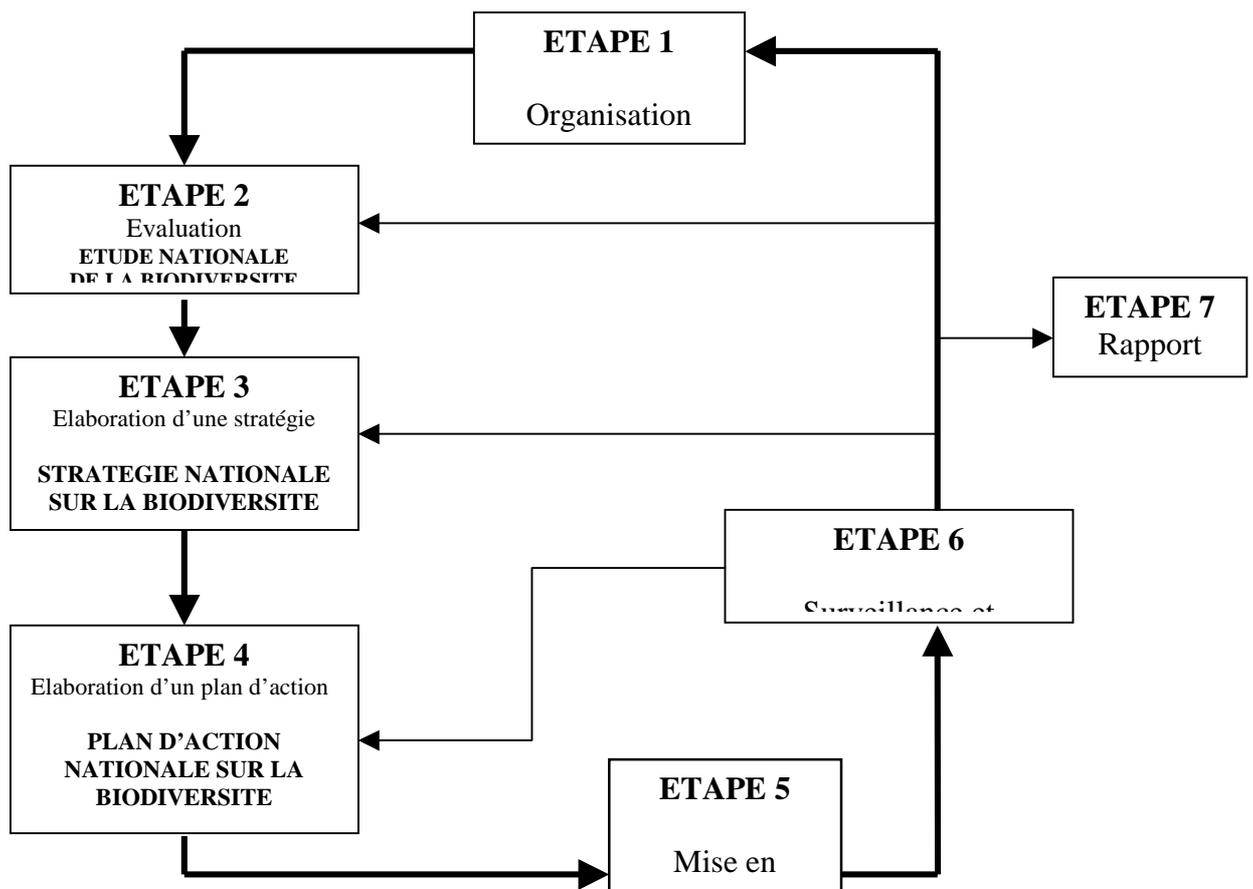
RÉSUMÉ

En République Centrafricaine, la biodiversité est d'une grande importance car elle constitue pour la population une source de bienfaits non négligeable (produits de cueillette, de chasse et agricoles, une base pour la médecine et la pharmacopée,...). Elle procure, par ailleurs, des avantages économiques substantiels en ce qui concerne les utilisations non consommatrices telles que l'exploitation industrielle du bois, le tourisme et permet également l'obtention de divers bois de service et d'énergie utiles à la population.

L'importance de ce capital biologique est également manifeste pour l'apport en fourrage dont les parcours pastoraux représentent près de 50 % du territoire national avec une charge de près de trois (3) millions de gros bétail.

En ratifiant la convention sur la diversité biologique le 15 Mars 1995, la République Centrafricaine s'est engagée à élaborer une stratégie nationale suivie d'un plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de sa biodiversité et le partage juste et équitable des avantages générés par leur exploitation, conformément à l'article 6 de ladite convention.

Comme représentée sur le schéma ci-après la planification de la biodiversité est un processus cyclique et adaptatif.



A cette fin, le Gouvernement Centrafricain a mis en place le projet CAF/96/G-31 « Stratégie Nationale et Plan d'action en matière de Diversité Biologique » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), par l'entremise du PNUD, à la hauteur de 178 300 \$ us.

La formulation de cette stratégie a d'abord conduit l'équipe de planification du projet à mener des études bibliographiques spécifiques sur la biodiversité et l'agrobiodiversité, de faire l'état des lieux de la conservation des principales ressources biologiques du pays.

Ces études ont été ensuite complétées par des investigations de terrain réalisées dans les quatre zones écologiques du pays, selon la Méthode Active de Recherche Participative (MARP exploratoire).

De ces différentes études, il ressort que la République Centrafricaine regorge d'importantes ressources biotiques très variées, notamment pour la flore, la faune et pour les espèces domestiques (plantes cultivées et animaux d'élevage).

Cependant, on constate que les écosystèmes naturels qui hébergent cette diversité biologique se dégradent progressivement par suite de multiples agressions anthropiques.

Parmi les types de pressions anthropiques identifiés, il convient de souligner les feux de brousse, les défrichements agricoles, l'exploitation industrielle du bois, la coupe anarchique du bois, l'extraction du diamant et de l'or, l'utilisation des produits toxiques pour la pêche et enfin le grand braconnage qui a décimé beaucoup d'espèces de la faune du pays et conduit à la disparition de certaines d'entre elles.

La République Centrafricaine, pour mieux conserver et gérer de façon rationnelle et durable la diversité biologique, a pris un certain nombre de dispositions notamment :

1. la création de plusieurs aires protégées, réparties au niveau des différents écosystèmes du pays et couvrant environ 11 % du territoire national ;
2. la mise en place des institutions publiques et privées chargées de la gestion de l'environnement ;
3. la promulgation des lois relatives à la protection de la nature.

Toutefois, ces dispositions s'avèrent insuffisantes au regard des problèmes écologiques actuels à savoir : le tarissement des cours d'eau, le recul de la forêt, la raréfaction de la faune en général et du gibier en particulier. Sans aucune action, ils conduiraient inéluctablement à la paupérisation et à une perte significative du patrimoine biologique.

Face à cette situation dramatique, le séminaire-atelier national a examiné et adopté de façon consensuelle et participative un certain nombre d'axes stratégiques dont les objectifs principaux visent à :

- Conserver et préserver les diverses ressources de la biodiversité et de l'agrobiodiversité du pays ;
- Promouvoir la pratique de l'utilisation durable des ressources biologiques en incorporant les principes et pratiques de la durabilité écologique, sociale et économique ;
- Promouvoir un mécanisme de partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation de ces ressources ;
- Minimiser les risques liés à l'utilisation de la biotechnologie.

VISION CENTRAFRICAINE DE LA BIODIVERSITE

Un pays engagé et conscient du rôle vital que joue la biodiversité, s'acquitte de son devoir envers les générations futures en conservant et en utilisant durablement les ressources biologiques dont il dispose en commençant par ses propres moyens.

Principes directeurs

Tout centrafricain et centrafricaine de tout âge doit savoir que :

- toutes formes de vie, y compris les humains, sont intimement liées entre elles ;
- la conservation *in situ* (habitat sauvage) est la meilleure façon de préserver la diversité biologique ;
- le développement économique doit être compatible avec la gestion durable des ressources naturelles qui passe fondamentalement par les principes d'une approche écosystémique ;
- la biodiversité constitue un patrimoine et des richesses dont la conservation exige non seulement la responsabilité du gouvernement mais aussi la participation des groupes de conservation, des usagers des ressources, des autochtones et de la population en général ;
- les problèmes de pauvreté et de sous-développement sont des causes réelles du déboisement et des autres pertes de la biodiversité ;
- les efforts de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité sont des obligations auxquelles le gouvernement en particulier et la population en général doivent y apporter, à degrés divers, leurs contributions;

- la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques font appel à des moyens matériel et financier qui dépassent les capacités nationales et nécessitent la coopération internationale ;
- l'équité, la justice sociale et l'efficacité doivent caractériser les mécanismes de prise des décisions sur l'utilisation des ressources biologiques en Centrafrique et la répartition des avantages émanant de leur exploitation ;
- le respect de l'identité culturelle et de l'organisation sociale des populations locales et autochtones est indispensable à la préservation et au maintien de leurs connaissances, pratiques et innovations en matières de biodiversité.

INTRODUCTION

La République Centrafricaine présente une grande diversité biologique répartie sur les différentes zones écologiques du pays. Ces réservoirs naturels constituent pour la population des sources en protéines animales (faunes terrestre et aquatique), végétales et des produits pour la pharmacopée et la médecine traditionnelle.

En outre, ces biotopes servent des sites privilégiés pour l'installation des cultures vivrières et industrielles, lesquelles représentent d'importantes activités génératrices de revenus pour les populations. Par ailleurs, ce patrimoine biologique procure des avantages économiques substantielles en ce qui concerne les utilisations non consommatrices telles que l'exploitation forestière du bois et le tourisme.

Cependant, de nos jours la biodiversité qui est source de prospérité et de bien-être est érodée de toute part. Les écosystèmes naturels se dégradent progressivement par suite de multiples agressions dont les origines sont, entre autre, la satisfaction des besoins de survie immédiats d'une population de plus en plus croissante.

Face à cette situation, le Gouvernement Centrafricain a pris des dispositions pour atténuer les pressions sur les ressources biologiques du pays. C'est pourquoi la RCA a signé la Convention de Rio sur la diversité biologique en Juin 1992 et l'a ratifié le 15 Mars 1995. Son application nécessite la mise en place d'une stratégie nationale suivie d'un plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité prévoyant le partage équitable des revenus générés par leur exploitation.

Conformément à l'article 6 de la convention sur la biodiversité, le Gouvernement a mis en place le Projet CAF/96/G-31 «Stratégie Nationale et Plan d'action en matière de Diversité Biologique» financé à la hauteur de **178 300 \$ US** par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Le but visé est de rechercher un consensus entre les différents acteurs (populations, institutions nationales et internationales, ONG, sociétés privés, etc.) pour une stratégie nationale suivie d'un plan d'action en matière de biodiversité et d'agro-biodiversité. Il s'agit, entre autre, de :

- constituer un cadre de référence en matière de planification dans le domaine de la biodiversité, définissant les politiques, les objectifs, les stratégies et programmes d'actions prioritaires intégrant les concepts de durabilité économique et écologique et de développement humain ;
- favoriser un réel changement de mentalité et d'attitude au profit d'une meilleure utilisation des ressources biologiques.

Ainsi, la planification est un processus cyclique, d'une durée d'environ cinq (5) ans, adaptatif et participatif.

Le présent rapport présente le contexte, l'évaluation de l'état de la biodiversité, les lacunes, la problématique et les stratégies de conservation durable de la diversité biologique en République Centrafricaine.

I. CONTEXTE

Conscient de la valeur de son patrimoine naturel, le Gouvernement Centrafricain a entrepris très tôt une politique de protection et de gestion des ressources biologiques. Bien avant la signature et la ratification de la convention sur la diversité biologique, le concept de protection a été utilisé dans la législation centrafricaine dès l'indépendance, à travers les lois **60.140 du 19 Août 1960** portant protection de la nature et **61.273 du 5 Février 1961** portant création d'un code forestier. Un nouveau code forestier a vu le jour en 1990 (Loi 90.003 du 09/06/90).

De nombreux accords (bilatéraux), convention et traités sur la conservation et l'utilisation des ressources biologiques ou sur la réglementation des activités relatives à l'environnement ont été signés par le pays, notamment :

- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- la Convention sur la protection de la diversité biologique ;
- la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification ;
- la Convention de l'UNESCO relative au patrimoine mondial ;
- la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Ces divers engagements sont la preuve de la volonté du pays d'apporter des réponses au défi du développement par des mesures politiques allant dans le sens de la conservation de la nature et de la coopération dans ce domaine.

Ainsi, le Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, par décret N° 98.023 du 12 Février 1998 a mis en place un comité multi-sectoriel chargé d'orienter et de superviser le processus d'élaboration de la stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité. Ce comité comprend des représentants des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, du Commerce, de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Université de Bangui, des ONG et des communautés locales.

Comme la formulation d'une stratégie requiert un maximum de consensus, l'équipe de planification du projet responsable de l'élaboration de la stratégie nationale s'est attelée à organiser dans un premier temps, à partir de Juin 1999, les études thématiques basées essentiellement sur les analyses documentaires et portant sur :

- l'analyse des écosystèmes terrestres et aquatiques du pays ;
- la gestion durable des ressources de l'agro-biodiversité ;
- le partage juste et équitable des bénéfices générés par l'exploitation des ressources biologiques.

Ces travaux ont été suivis, dans un deuxième temps, par des études de terrain conduites selon la Méthode Active de Recherche Participative (MARP) exploratoire en Août 1999. Au cours de ces études, des ateliers locaux, puis régionaux ont été organisés avec l'implication de plusieurs acteurs afin d'identifier les principaux problèmes écologiques et les options à inclure dans la stratégie nationale.

Les données recueillies au cours des différentes études entreprises ont servi à l'élaboration de la stratégie nationale en matière de biodiversité issue du séminaire-atelier organisé à Bangui du **05 au 08 Janvier 2000**.

II. EVALUATION

2.1 Etat Général de la biodiversité en RCA

Par sa position au cœur de l'Afrique, de part la diversité du climat, des sols fertiles, de la végétation, de la faune et du réseau hydrographique, la République Centrafricaine présente des écosystèmes divers et complexes. On distingue quatre grands écosystèmes terrestres en partant du Sud vers le Nord (forêt dense humide, les savanes, les forêts denses sèches, les steppes) auxquels il faut ajouter les galeries forestières le long des cours d'eau (cf. carte de la végétation en annexe).

La variabilité des écosystèmes a permis à la République Centrafricaine de disposer d'une diversité biologique riche. Malheureusement, l'absence d'une étude exhaustive sur son évolution ne permet ni de préciser son importance, ni d'évaluer l'évolution de son stock.

En matière de flore, des ressources ligneuses et herbacées représentées, tant en forêt, en savanes que dans les steppes. A ce jour, on dénombre 3.602 espèces de plantes sur un potentiel d'environ 5.000 qui sont supposées exister sur le territoire national.

Les espèces végétales, sont très menacées. Le constat général est celui d'une réduction annuelle progressive des superficies forestières en faveur des savanes, au rythme de 2,5% en 1985 et 1996. Quant au processus de savanisation, il progresse lentement, de 0,01% entre 1985 et 1996 il est passé actuellement à 0,2% (PNAE, 1999). Enfin, les steppes progressent rapidement sous l'action conjuguée des feux de brousse et du surpâturage.

En ce qui concerne la faune, il s'est avéré très difficile d'avoir une idée exacte sur l'abondance des différentes espèces peuplant les différents écosystèmes en particulier celle des forêts et à l'extérieur des aires protégées et des réserves cynégétiques.

En général, on dispose d'informations assez fiables en ce qui concerne les zones Nord et Est du pays. Ces zones présentent la particularité d'être plus riches en faune et exploitées par le tourisme cynégétique depuis de longues années.

Ainsi, selon une enquête menée en Août 1998 sur le parc national Manovo-Gounda Saint Floris, il a été dénombré les populations des principales espèces suivantes :

LEOPARDS	900
LIONS	170
GUEPARDS	50
ELEPHANTS	2000
HIPPOPOTAMES	900
GIRAFES	475
COBES DEFASSA	200
COBES DE BUFFON	3500
REDUNCAS	1400
ELANDS DE DERBY	900
DAMALAIQUE	300
BUBALES	1000

Dans l'ensemble, ces populations animales restent importantes et certaines constituent le seul noyau du territoire centrafricain ; toutes ces espèces sont cependant en déclin surtout à l'ouest de la Gounda et dans le secteur Nord, Nord-Ouest entre les rivières Koumbala et Manovo.

Mais d'une manière quasi générale, on s'accorde sur une forte diminution de la faune centrafricaine depuis au moins deux décennies. Les causes de cette régression sont multiples. En tout état de cause, certaines espèces sont particulièrement touchées : éléphants, hippopotames, crocodiles et girafes.

On estime qu'environ 75% des éléphants ont disparu dans le nord du pays entre 1982 et 1985 au plus fort de la période du braconnage intensif. Certaines espèces de mammifères ont presque complètement disparu, il s'agit des rhinocéros blanc (en 1950) et noirs (en 1985).

Différentes pressions humaines ne favorisent pas la conservation des ressources de nos écosystèmes aquatiques. Ce sont les feux de brousse, l'agriculture sur brûlis, l'exploitation minière, l'exploitation forestière, la pêche à l'aide des matériels inappropriés, le déversement des eaux usées domestiques et des débris végétaux dans les cours d'eau. Viennent s'ajouter la faiblesse des règles formelles des droits d'accès aux ressources ; la pauvreté socio-économique ... , concourent inéluctablement à la dégradation de ces écosystèmes. Les conséquences sont énormes et se traduisent par :

- la destruction de la forêt ;
- la mise à nu des sols (suite au déboisement, l'exploitation minière...) ;
- l'érosion des sols ;
- le tarissement des cours d'eau ;
- la disparition de certains marécages, sources... ;
- la pollution des eaux ;
- la destruction de la flore et faune aquatiques et semi-aquatiques ;
- la dégradation de l'état de santé des personnes.

Au point de vue agricole et pastorale, on distingue sept zones agropastorales en RCA. En allant du Sud-Ouest à l'extrême Nord-Est, les périodes de croissance des végétaux vont de 90 à 300 jours. De ce fait, les populations agricoles sont assez diversifiées et variées d'une zone agro- climatique à l'autre avec une prédominance des cultures vivrières qui occupent 65% des terres cultivées, suivies des cultures industrielles, fruitières et légumières.

La production animale bénéficie de l'effet positif de l'écologie dans les zones d'élevage de la RCA. Cet élevage à une prédominance du gros bétail (bovins) et petit bétail (caprins, ovins, porcins et la volaille).

2.2- Cadre juridique et institutionnel

2.2.1 Cadre juridique

La RCA a élaboré plusieurs lois réglementant l'accès, la conservation et l'utilisation des divers éléments de la biodiversité. Il s'agit notamment de :

1°) au niveau foncier

- loi N°63.441 du 09 Janvier 1964 relative au domaine national de la RCA ;

2°) au niveau de la flore

- loi N° 90.003 du 09 Juin 1990 portant création du code forestier centrafricain ;
- loi N° 97.016 du 31 Décembre 1997 portant création d'une réserve de forêt sur la colline de Gbazabangui ;

3°) au niveau de la faune

- loi N° 84.045 du 02 Juillet 1984 relative à la protection de la faune et à la réglementation de la chasse en RCA ;
- Ordonnance N° 74.072 du 28 Juin 1974 réglementant le commerce de viande de chasse ;

4°) au niveau des ressources halieutiques

- loi N°61/283 du 22 Décembre 1961 réglementant l'exercice de la pêche ;
- Ordonnance N° 71/090 du 06 Août 1971 réglementant l'exercice de la pêche et de la salubrité des eaux en RCA ;
- Arrêté N° 284 du 24 Mars 1972 qui fixe la maille étirée minimale entre 34 et 40 mm ;
- Décret de 1984 portant création d'un office de pêche et de commercialisation des poissons ;

5°) au niveau de l'agro-biodiversité et de la biosécurité

- loi N° 62/350 du 04 Janvier 1963 relative à l'organisation de la protection des végétaux en RCA ;
- loi N° 65/64 du 03 Juin 1965 réglementant l'élevage en RCA ;
- loi N° 85/025 du 16 Août 1985 portant reconnaissance de la pratique de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles en RCA.

2.2.2 Cadre institutionnel

De nombreuses institutions publiques et privées interviennent dans le domaine de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier.

Au niveau des institutions publiques, on distingue notamment :

- le Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches ;
- le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- le Ministère de la Santé ;
- le Ministère des Affaires sociales ;
- le Ministère du Commerce et celui du Plan et de la Coopération internationale ;
- l'Université de Bangui ;
- le Comité national de lutte contre les feux de brousse et autres calamités.

Concernant les institutions privées, il y a les ONG de l'Environnement, notamment :

- des Centres Ruraux d'Education et de Formation (CREF) ;
- le Club des Amis de la Nature (CAN) ;
- le Centre de Documentation, d'Information et de Formation pour le Développement (CDIFOD) ;
- l'amical national pour la protection de l'environnement ;
- le WWF.

Dans le cadre de la coopération bilatérale en matière de conservation, il y a les institutions telles que :

- l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) ;
- la Coopération Française (CF)
- la Coopération Allemande (GTZ).

Par ailleurs, la RCA est aussi active dans les programmes sous-régionaux en matière d'environnement comme :

- la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses Humides d'Afrique centrale (CEFDHAC) ;
- le Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE).

On peut également citer les sociétés d'exploitation forestières et de Safari. Par ailleurs, les programmes de conservation ou de valorisation de la biodiversité actuellement en activité sont exécutés par divers projets, à savoir :

- **Projet ECOFAC/RCA** (Programme de Conservation des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale) dont l'objectif est de connaître, de promouvoir et d'encourager la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles de la forêt de Ngotto (financement UE) ;
- **Projet d'aménagement des ressources naturelles (PARN)** qui a arrêté ses activités ;
- **Projet de réhabilitation écologique** financé dans le cadre de la coopération bilatérale entre la République Fédérale d'Allemagne (financement GTZ) et la République Centrafricaine, pour assurer la conservation des ressources naturelles de la zone urbaine de Bangui et ses périphéries ;

- **Projet DZANGA-SANGHA** démarré par le WWF et le Gouvernement Centrafricain en 1988, a pour objectif principal, l'aménagement et le développement au sein de la forêt de Dzanga-Sangha d'une zone de conservation à usages multiples (une réserve spéciale de forêt dense) avec en son sein le parc national de Dzanga-Ndoki ;
- **Projet de conservation et de gestion hautement décentralisé de la forêt de Bangassou** financé par le Fonds Mondial pour l'Environnement dont l'objectif est de développer la capacité locale de la population à gérer les ressources de cette forêt de façon durable ;
- **Le Projet Régional pour la Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) ;**

Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches coordonne les activités des projets de développement régionaux dont certains s'occupent entre autre des volets pêche et pisciculture. Il s'agit de:

- Projet d'appui à la production agricole et l'auto-promotion villageoise (PAPAAV) basé à Kongbo et qui intervient dans la Basse Kotto, le Mbomou et la Ouaka;
- Projet de développement de la région Nord (PDRN) qui s'occupe du développement et la conservation des aires protégées du Nord;
- Projet Dzanga-Sangha qui a réalisé une étude du rythme des pêches le long de la frontière congolaise et qui assure la promotion de la pisciculture en vue d'augmenter la production de poisson pour réduire la pression de chasse dans la Réserve;
- Projet de mise en valeur des bassins versants de la RCA qui a pour objet l'amélioration des systèmes de production, l'amélioration et la vulgarisation des nouvelles techniques de pêche et d'aquaculture (crevetticulture et pisciculture);

En outre, les institutions intervenant dans le domaine de l'agrobiodiversité et de la biosécurité concernent les projets suivants :

- **L'ICRA** : Institut Centrafricain de Recherche Agronomique, créé par Décret du 20 Avril 1993 dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale;
- **L'ACDA** : Agence Centrafricaine de Développement Agricole, institution de vulgarisation agricole, créée au même moment que l'ICRA dans le cadre du projet financé par la Banque Mondiale ;
- **LE PDSV** : Projet de Développement de la Savane Vivrière initié pour poursuivre les activités du PRODEROM et financé par le FIDA et le PNUD ;
- **CREF**: Centres Ruraux d'Education et de Formation financés par la Coopération Française ;

- **PAPAAV:** Projet d'Appui à la Production agricole et à l'Autopromotion Villageoise financé par la Communauté Européenne ;
- **CETAC:** Centrale de Tabac Centrafricain qui bénéficient des financements privés;
- **PDRB:** Projet de Développement Rural de Bouka financé par le FIDA;
- **CENTRAPALM :** La Centrafricaine des Palmiers est une société d'Etat qui est chargée de la gestion des palmeraies de Bossongo situées à 40 km de Bangui sur la route de M'baïki. Son activité principale est la production de l'huile de palme ;
- **SOGESCA :** La Société de Gestion des Sucreries Centrafricaines est une société d'économie mixte située dans la commune de Ngakobo dont l'activité est la production du sucre granulé et en poudre.
- **SOCOCA et COCECOT :** La Société Cotonnière Centrafricaine et la Compagnie Centrafricaine de Coton sont respectivement des sociétés d'économie mixte (basée à Bossangoa) et privée (basée à Alindao) dont les activités sont la production de coton. Cependant, il y a lieu de préciser que la COCECOT est installée dans les zones cotonnières dites marginales.

Pour le secteur de l'élevage il s'agit de :

- **ANDE : agence nationale pour le développement de l'élevage ;**
- **SEGA : société d'état de gestion des abattoirs ;**
- **FIDE : fonds international pour le développement de l'élevage.**

2.3 Analyse de la situation actuelle de la biodiversité et problèmes

2.3.1 La flore

les principales pressions que subissent les ressources floristiques sont par ordre d'importance :

2.3.1.1- Les feux de brousse

Utilisés soit pour la chasse de petits gibiers, soit comme moyen de défrichement agricole ou de régénération des pâturages, les feux de brousse apparaissent comme le facteur qui cause le plus de dégâts sur les écosystèmes de savanes, forêts denses sèches, steppes et galeries forestières. Les conséquences qu'ils génèrent sont notamment, la disparition de certaines plantes utiles, la destruction des habitats fauniques, l'assèchement des cours d'eau.

2.3.1.2- Les défrichements agricoles / culture itinérante sur brûlis

Le défrichement des forêts denses humides et forêt-galeries pour l'ouverture de nouveaux champs ou pour la production de bois de chauffe est l'une des principales pressions qui menace la survie des formations végétales existantes. Il résulte de ce déboisement, une réduction annuelle des superficies forestières en faveur des savanes.

Les résultats de l'inventaire forestier du PARN situent actuellement le rythme de déboisement à 2.500 hectares par an, dans la forêt à proximité de Bangui, agglomération de plus de 600 000 habitants.

2.3.1.3- L'exploitation industrielle du bois

Cette pression n'affecte que la forêt dense humide du Sud-Ouest où elle est la cause de l'ouverture de la forêt primaire, au rythme de 19.400 ha / an. Elle entraîne par ailleurs l'écremage de certaines espèces nobles, notamment l'espèce *Entandrophragma cylindricum* (sappeli). L'exploitation forestière contribue pour une grande part à la fragmentation de l'habitat forestier et à la déforestation (estimée au rythme de 50 km²/an).

2.3.1.4- Prélèvement abusif du bois

La coupe de bois pour la production de bois de chauffe ou de service qui est insignifiante dans la zone de steppe, est à l'origine de la dégradation de la strate arborescente de la savane à la périphérie des villes. Elle contribue au recul de la forêt aux environs de Bangui, ainsi qu'à la périphérie des grandes agglomérations comme M'baïki, Berbérati, Carnot et Bangassou.

Il faut mentionner par rapport au diagnostic de la situation, que le bois reste la principale source d'énergie pour 95% des ménages centrafricains.

2.3.1.5- L'élevage transhumant

Dans la steppe du Nord-Est (couloir de pénétration des pasteurs nomades Tchadiens et Soudanais), les aires protégées (parcs nationaux et réserves de faunes) sont envahis par le bétail. L'extension des terres de parcours affectent également la zone de savane et même de forêt dense humide. Il en résulte un surpâturage et la propagation de certaines espèces exotiques telles que *Chromolaena odorata* (Asteracées) ou herbe du Laos ainsi que la transmission des maladies à la faune sauvage locale.

2.3.1.6- Extraction du diamant / or

Elle constitue une menace pour les forêts ripicoles et la flore aquatique.

Ces activités non planifiées mettent en péril les ressources végétales des différents écosystèmes. Au-delà de la perte de matière ligneuse, le déboisement qui en résulte provoque la disparition de bon nombre d'espèces végétales ou animales. En outre il est à noter la déviation des cours d'eau concernés de même que l'utilisation de certaines substances toxiques pour les espèces vulnérables.

2.3.1.7- Problème de la flore

Aux impacts directs des activités d'exploitation sur les écosystèmes et les ressources forestières, il faut ajouter les causes majeures suivantes :

- l'absence d'une planification rigoureuse des activités économiques au niveau du pays, caractérisée par une forte centralisation des décisions soutenue par une approche trop sectorielle. Ces activités sectorielles et très éparées n'ont pas permis d'aborder efficacement le problème de dégradation des ressources forestières ;
- l'inefficacité des mesures réglementaires due à leur méconnaissance par le public et même par ceux qui doivent veiller à leur application. Il se pose alors le problème du suivi, de l'application des textes, du manque de circulation des informations et des insuffisances dans le domaine de la sensibilisation ;
- l'insuffisance des mesures financières et économiques. Les multiples efforts engagés au niveau du pays ne prennent pas suffisamment en compte l'aspect préservation des ressources forestières. Les investissements proviennent essentiellement des sources extérieures ;
- l'incohérence des mesures institutionnelles caractérisée par une coordination insuffisante des institutions en charge de la conservation des ressources naturelles renouvelables et la difficulté de mobiliser les ressources financières et humaines ; l'absence des conditions favorables à l'épanouissement et à l'intervention efficace des populations ;
- l'absence d'un système d'information fiable sur l'évolution des ressources. A l'heure actuelle, peu d'informations sont disponibles pour la connaissance des écosystèmes terrestres et des ressources végétales du pays. Ces informations font également défaut quant aux impacts socio-économiques et écologiques des dégradations de l'environnement, ce qui ne permet pas de circonscrire l'ampleur du problème.

2.3.2 La faune

2.3.2.1- Situation des aires protégées

En 1976, la RCA a été divisée en deux zones d'utilisation de la faune :

- une zone d'intérêt cynégétique (ZIC) s'étendant sur 270 000 km² soit 47% de la superficie totale. Elle comporte la presque totalité des aires protégées du pays ;
- une zone banale de chasse représentant le reste du pays.

L'ensemble des aires protégées de la RCA couvrent une superficie de 68 000 km² soit environ 11 % du territoire. Les aires protégées présentent deux particularités :

- la majorité d'entre elles se situe dans les domaines soudanien et sahélo-soudanien ;
- la quasi totalité des aires protégées sont situées en lisière des frontières.

On dénombre quatre (4) parcs nationaux :

- le parc national André Félix ;
- le parc national Manovo-Gounda-Saint Floris ;
- le parc national Bamingui-Bangoran ;
- le parc national Dzanga-Ndoki.

Le parc présidentiel de l'Avakaba et la réserve intégrale de Vassako-Bolo.

Les réserves de la faune sont au nombre de sept (7) :

- Réserve de faune de Zémongo ;
- Réserve de faune de Ouandja-Vakaga ;
- Réserve de faune de Gribingui-Bamingui ;
- Réserve de faune de Koukourou-Bamingui ;
- Réserve de faune de Nana-Barya ;
- Réserve de faune de Yata-Ngaya.

Comme nous avons signalé plus haut, la presque totalité des aires protégées se situent en ZIC. Mais le massif forestier du Mbomou (environ 8000 km²) situé au sud-ouest du pays héberge une faune riche et variée, caractéristique de la forêt dense.

2.3.2.2- Les Problèmes des aires protégées

La République Centrafricaine grâce à sa situation privilégiée possède plusieurs écosystèmes, la presque totalité des climats africains y sont représentés ce qui a favorisé une faune riche et abondante. Mais on constate une baisse constante du cheptel, au point que certaines espèces sont en danger réel de disparition.

Ainsi, la situation des parcs nationaux et des réserves de faune n'est guère enviable. Ils souffrent d'un manque de moyen matériel, financier et surtout de ressources humaines qualifiées. En somme, il devient très urgent de mettre en place une stratégie de conservation de la faune.

Le problème le plus crucial des aires protégées en RCA est le manque flagrant de personnel de terrain, on note un garde pour 4257 km². Seuls les parcs de Manovo-Gounda-Saint-Floris et Bamingui-Bangoran gérés par le PDRN jouissent d'une couverture qu'on pourrait qualifier d'appréciable de 1 garde pour 350 km².

Par contre, le parc André Félix, non aménagé et non surveillé est dans une situation critique.. La situation des réserves de la faune est encore pire. Elles ne jouissent d'aucune protection efficace et sérieuse. Cette situation est aggravée par la situation frontalière qui les soumet à un braconnage national et transfrontalier, à l'envahissement par les éleveurs transhumants. La situation de la faune y est très problématique. Ainsi, certaines réserves de faune n'ont qu'une existante virtuelle (les réserves de faune de Nana-Barya et de Zémongo n'existent que de nom).

Les onze (11) % du territoire consacrés à la protection de la faune en Centrafrique ne représentent pas la réalité, le chiffre est sans doute très largement inférieur.

A ces problèmes de personnel, on peut ajouter le manque de moyens matériels et financiers quasi général.

Les feux de brousse constituent certes une menace par le fait qu'ils détruisent l'habitat de la faune et deviennent nuisibles pour elle que dans le seul cas où ils touchent une plus grande surface. Au contraire dans bien d'autres cas, les feux de brousse précoces sont une aubaine pour la faune, c'est la garantie d'un pâturage abondant.

2.3.3- Les zones humides

2.3.3.1- Evaluation de la biodiversité aquatique

Le relief de la République Centrafricaine, marqué par deux massifs montagneux situés aux extrémités Est (1400 m) et Ouest (1200 m) reliés par une ligne de partage des eaux, limite les cuvettes tchadienne au Nord et congolaise au Sud, et la pluviométrie (600 à 1000 mm) au Nord et au sud (1500 à 1800), détermine le réseau hydrographique centrafricain. Ce dernier est composé de quatre bassins répartis sur l'ensemble du territoire et couvre une superficie de d'environ 1000 Km², soit 1,6 % du territoire.

Les bassins du Chari et du Logone sont dirigés vers la cuvette tchadienne. Ceux de l'Oubangui et de la Sangha alimentent la cuvette congolaise. Le réseau hydrographique comprend des cours d'eau et des étangs permanents, des plaines d'inondation temporaires, des mares, des marais et marécages et s'inscrivent dans la catégorie des zones humides intérieures prises en compte dans la Convention de Ramsar. Ces biotopes humides de la RCA offrent des écosystèmes variés qui constituent un patrimoine naturel très important et de grande valeur biologique. Le potentiel écologique de ces écosystèmes repose, pour beaucoup, sur les eaux tranquilles des rivières, lacs, mares et marais et sur les écotones entre l'eau et la terre ferme.

Car au delà de l'eau se succèdent progressivement le long des rives, suivant un gradient d'humidité décroissant, une diversité de formations végétales et d'espèces animales, à l'origine de la richesse des ces écosystèmes aquatiques.

a) Végétation des zones humides

Dans les écosystèmes aquatiques l'eau est le facteur qui contrôle le milieu. Suivant qu'elle est permanente (courante ou stagnante) ou intermittente, on a les rivières les lacs, les mares et les marais qui influent sur les milieux naturels voisins et favorisent le développement d'associations végétales spécifiques et différents de celles des écosystèmes voisins.

Aussi, distingue-t-on plusieurs types de végétations liés par la présence d'eau. Il s'agit notamment des végétations herbacées aquatiques unistrates et pluristrates, des herbacées semi-aquatiques et les divers types de végétations arbustives et arborescentes liés aux sols hydromorphes (forêts ripicoles, galeries forestières).

Les galeries forestières qui bordent les points d'eau des bassins du Chari et du Logone sont en grande partie herbacées, tandis que les zones humides du Sud disposent de forêts ripicoles qui s'identifient aux forêts denses humides. La flore aquatique, encore insuffisamment étudiée, est estimée à environ 149 espèces.

b) Faune aquatique et semi-aquatique

La variabilité des écosystèmes aquatiques en fait le réservoir d'une faune riche et diversifiée. Une multitude d'animaux vivent dans l'eau ou au bord de l'eau en relation avec les plantes aquatiques et semi-aquatiques qui offrent une importante biomasse végétale pouvant leur servir de nourriture. Les grandes classes du Règne animal suivantes sont représentées, il s'agit notamment : des Protozoaires, des Annélides, des Mollusques, des Crustacés et des vertébrés tels que les Poissons, les Amphibiens, les Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères.

Quant aux ressources halieutiques du pays, environ 23 genres ont été identifiés. Les bassins du Chari et du Logone possèdent environ 195 espèces de poissons indigènes et le bassin de l'Oubangui en compte 206 espèces. Les principales espèces commerciales sont *Alestes sp.*, *Clarias sp.*, *Hydrocynus sp.*, *Lates sp.*, *Heterotis sp.*, auxquels s'ajoute *Tilapia sp.* qui est une espèce introduite.

La production de poissons est estimée à 10 000 tonnes par an, dont 80 % proviennent de la région Nord pour la pêche fluviale et 300 tonnes par an pour la pisciculture. La RCA importe 500 tonnes de poissons par an. Le niveau de consommation de poisson est estimée à 35 Kg / an / hab. La demande de poisson est environ 12 000 tonnes pour une production potentielle comprise entre 20 000 et 50 000 tonnes par an.

2.3.3.2- Problèmes et tendance de la biodiversité aquatique

a) Assèchement périodique

L'étiage sévère des cours d'eau du Nord s'accompagne d'un assèchement des plaines d'inondation. Dans la zone sahélo-soudanienne des cas d'assèchement définitifs de certains points d'eau autrefois permanents sont constatés. Pendant la période d'assèchement les œufs des poissons restent piégés dans la vase desséchée. En outre, de nombreux poissons périssent alors que ceux regroupés dans les eaux rétractées au fond des lits endurent le manque de nutriments devenus rares et la capture par les pêcheurs devenue facile.

b) Utilisation des produits chimiques pour la pêche

La pollution des eaux par les produits industriels, dont la landrine, utilisés pour la pêche constitue un grand danger aussi bien pour les faunes aquatiques et terrestres que pour les populations riveraines situées en aval et qui encourent le risque d'intoxication étant donné que le processus d'épuration des eaux est très lent à savoir : 16 jours pour l'eau des cours d'eau, 5 ans pour l'eau des marais, 17 ans pour l'eau des lacs et 1400 ans pour les eaux souterraines.

c) Détournement des cours d'eau

Le détournement des cours d'eau, la pollution par des particules de boue et l'ensablement consécutifs aux travaux d'exploitation du diamant concourent à l'altération de la qualité de l'eau qui devient alors opaque et contraint les poissons à s'immobiliser momentanément.

Par ailleurs les plans d'eau sont aussi victimes de la pollution physique (débris végétaux), de l'érosion régressive, de la pêche par barrage et aux explosifs.

d) Dégradation des forêts ripicoles

Le feu de brousse, les cultures répétitives et la destruction des berges lors de l'exploitation minière dégradent les forêts ripicoles exposant ainsi les cours d'eau, les vases et les nappes phréatiques à une évaporation massive susceptible d'affaiblir le régime des cours d'eau.

e) Diminution des ressources aquatiques

Les problèmes ci-dessus énumérés contribuent au changement du milieu aquatique qui provoque la réduction en nombre de certaines populations de poissons telles que *Hepsetus odoe* et *Lates niloticus* respectivement dans l'Ouham à Bossangoa et Batangafo, et dans le Mbomou à Mobaye.

f) Faiblesse sur les plans institutionnel et légal

Le manque d'une loi nationale adéquate sur la pêche, des infrastructures et des moyens humains suffisants et compétents sont autant de problèmes pour une meilleure conservation des zones humides en RCA. En outre, le pays n'a pas encore ratifié la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale.

2.3.4- Plantes cultivées

Sur base des informations de la littérature et des études de terrain, on retrouve dans les différentes zones agroclimatiques, une production diversifiée des cultures vivrières, des cultures de rente et industrielles ou des cultures fruitières puis légumières.

2.3.4.1- Les facteurs de production et la force de travail.

A l'exception de la zone des savanes cotonnières où les cultures attelées sont pratiquées par quelques ménages, il se confirme le caractère relativement peu développé de l'agriculture centrafricaine. Les champs regroupés en blocs délimités dans la savane ou dans les galeries forestières sont défrichés à la main en début de saison sèche. La friche est généralement brûlée en début des pluies en mars. Le labour se fait à la main avec des outils rudimentaires.

Les facteurs de production ne sont que très faiblement utilisés (pour les cultures vivrières, fruitières et légumières) faute de crédit et d'encadrement technique de base suffisant.

Les paysans recherchent de plus en plus des variétés améliorées au détriment des espèces locales parfois mieux adaptées aux conditions écologiques.

Ces données indiquent aussi que les programmes de conservation *in situ* et *ex situ* sont assez limités en RCA ; en ce qui concerne les cultures vivrières, fruitières et légumières, faute de financement.

La force de travail est principalement constituée par les membres de la famille auxquels s'ajoute parfois de la main d'œuvre temporaire en période de pointe.

2.3.4.2- Situation des cultures

a) Les cultures vivrières

Pour les vivriers, on distingue :

- les plantes à racines et à tubercules (manioc, patate douce, le taro et le macabo);
- les céréales (maïs, riz, sorgho, mil, fonio, eulesine) ;
- les oléagineux (arachide, sésame, soja) ;
- les bananes douces, bananes plantains, courges, et melons, etc.

A côté de ces cultures vivrières qui occupent 65% de la superficie cultivée, on note la présence des cultures légumières et fruitières dont les superficies et la production sont mal connues. Les semences sont constituées par les variétés locales dont le choix et la conservation *in situ* sont mauvais ; ce qui les expose à une érosion génétique prononcée. Selon la zone agro-climatique, les semis vont de mars à mai. Les pratiques culturales sont rudimentaires et souvent la durée de la jachère n'est plus respectée.

b) Les cultures de rente et industrielles

Le coton, le café, le tabac, le palmier à huile et la canne à sucre sont des cultures industrielles identifiées dans les différentes zones écologiques.

Le coton est actuellement la principale culture de rente dans la zone de savane tandis que le café est produit uniquement dans la zone forestière. Le palmier à huile est exploité traditionnellement à l'exception du Complexe CENTRAPALM où l'huile de palme est produite industriellement.

Il en est de même pour la canne à sucre que l'on retrouve dans les exploitations indigènes sans pour autant faire l'objet d'un grand commerce à l'exception du raffinage sucrier de NGAKOBO.

La culture du tabac est en nette régression dans le pays et n'est plus pratiquée que dans le Sud-Ouest de la RCA.

2.3.4.3- Les principales menaces.

Le cotonnier, la caféier, le palmier à huile à BOSSONGO et la canne à sucre à NGAKOBO, bénéficient des financements adéquats et d'un encadrement technique acceptable.

De ce fait, il résulte que leurs ressources génétiques (exceptées pour les variétés locales de palmier à huile et de canne à sucre) sont moins menacées que celles des cultures fruitières, légumières ou vivrières. Toutefois, elles subissent toutes, à de degrés divers, une érosion génétique à cause des faibles capacités de conservation *in situ* et *ex situ* et de nombreuses pressions anthropiques dont elles font l'objet.

Pour ces cultures, les principales menaces sont :

- la dégradation des écosystèmes agricoles ;
- l'absence d'inventaire des variétés améliorées et le manque de registre d'introduction ;
- les capacités de conservation *in situ* et *ex situ* particulièrement réduites ;
- l'absence de promotion commerciale et de conservation *in situ* des espèces dites "secondaires" ;
- la fragilité des écosystèmes liés aux systèmes de culture ;
- l'absence des structures de gestion et de conservation des ressources phytogénétiques ;
- les risques de sécheresse.

Les causes de ces pressions, leurs conséquences et les solutions proposées par les paysans pour limiter leurs effets sont données sur les matrices composées des pressions consignées dans le rapport des enquêtes de terrain.

Certaines espèces comme le manioc, le riz et le maïs restent menacées malgré leur forte production. D'autres comme des variétés de sorgho par exemple, se raréfient ou disparaissent (exemple du Sorgho à Godolo et à Bokouti II qui est très fortement menacé par les oiseaux granivores).

Au niveau du Centre Sud et de l'Est, les pressions sont faibles dans les jeunes palmeraies. Cette culture subit cependant des coupes abusives au niveau de plusieurs localités pour l'exploitation de vin de palme ; dans ces localités, le palmier à huile doit ainsi être considéré comme une culture menacée.

2.3.4.4- Lacunes et problèmes

En RCA, l'ouverture des champs et leur extension entraînent une destruction importante des écosystèmes savaniques et forestiers. Cette situation est aggravée par le caractère itinérant de l'agriculture et des feux de brousse saisonniers et désorganisés. Le manque de force de travail consécutif à l'exode rural pour ouvrir des nouveaux champs et la poussée démographique pour la couverture des besoins alimentaires, incitent les paysans à raccourcir la durée de jachère. Cette pratique appauvrit les sols et pousse les agriculteurs à rechercher de nouvelles terres plus fertiles en forêt galeries. Les semences et le matériel végétal utilisés sont très sensibles aux insectes et maladies dont l'introduction est importante actuellement dans le pays par suite de la faiblesse des capacités institutionnelles.

Les pratiques agricoles modernes s'imposent de plus en plus en utilisant les cultures attelées et en faisant appel à des variétés améliorées au détriment des espèces locales mieux adaptées aux conditions écologiques de différentes régions. En outre, il faut signaler l'emploi inapproprié des intrants (engrais, insecticides, fongicides, etc.) La transhumance du bétail bovin Peulh qui bien souvent envahit les zones des cultures provoque à la fois la dégradation rapide du sol et l'envahissement des cultures par l'herbe de Laos ; engendrant un surcroît de travail pour les paysans.

2.3.5- Les animaux domestiques

2.3.5.1- Situation du gros bétail

L'effectif bovin était estimé à 2.017.500 têtes en 1990. Il comprenait plusieurs systèmes d'élevage dont le système pastoral transhumant avec 92,76% du cheptel était le plus important. A cette époque, le système sédentaire trypanotolérant et le système des éleveurs de zébus ne représentaient respectivement que 0,36% et 0,63%. Le système lié à la traction bovine ne comptait que 0,63% du cheptel total. Actuellement, l'effectif du cheptel bovin est estimé à 3.000.000 têtes.

Cet élevage de type extensif et transhumant concerne les races suivantes :

- le zébu Mbororo que l'on trouve au Niger, au Tchad et en RCA ;
- le zébu Goudali cantonné dans le Nord Ouest.

A l'heure actuelle, le zébu et les éleveurs habituellement concentrés dans l'Ouest et la zone orientale d'élevage (zones traditionnelles) se répandent autour de Bambari, Alindao jusqu'à la limite de la forêt du Sud. On en trouve jusque dans l'enclave de Nola mais l'expansion s'est surtout réalisée en région centrale directement au Nord de Bangui.

- le taurin Baoulé, importé de la Côte d'Ivoire depuis 1925 ;
- le taurin Ndama, type plus représentatif de l'espèce taurine en Afrique Occidentale et Centrale.

L'effectif bovins taurins est estimé en 1987 à 8.500 têtes, il n'a pas subi de forte variation de 1981 à 1987.

Il est à noter que le cheptel bovin s'est fortement accru ces dernières années essentiellement par des apports extérieurs bien davantage que par son taux d'accroissement naturel.

Les données des ateliers locaux et régionaux organisés dans les différentes zones écologiques confirment les données documentaires résumées ci-dessus. De plus en plus, le bétail intègre même les zones cynégétiques ; ce qui l'expose davantage aux maladies de la faune (ex : bovidés sauvages).

L'élevage bovin est pratiqué essentiellement par les nomades Peulhs-Mbororo récemment immigrés en RCA. Toutefois, le métayage des bœufs trypanotolérants se développe progressivement dans le Centre-Est et le Centre-Sud. Le gros bétail dispose d'un pâturage riche et varié à travers tout le pays.

Les parcours pastoraux couvrent près de 50% du territoire national et leur production en espèces appréciées par les animaux est très importante. Le pâturage est géré à travers plusieurs structures telles que les communes pastorales, les zones d'actions agro-pastorales (ZAGROP), les unités pastorales (UP) et les associations éleveurs-agriculteurs (AEA).

Toutefois, ce pâturage connaît de plus une dégradation liée essentiellement à :

- la transhumance du bétail et sa migration du Nord vers le Sud de la RCA pendant la saison sèche, à la recherche de bons pâturages ;
- l'envahissement par les espèces ligneuses et l'herbe de Laos ;
- les feux de brousse désordonnés ;
- l'assèchement des points d'eau pendant la saison sèche dans les zones à forte disponibilité de pâturage.

Lors des études de terrain, il a été constaté que les parcours pastoraux sont mal conservés. Beaucoup d'espèces ligneuses telles que *Chromolaena odorata*, *Sida spp* et d'autres espèces épineuses remplacent progressivement les espèces végétales recherchées par le bétail.

2.3.5.2- Situation de l'élevage du petit bétail

Le petit élevage est très important car il est composé d'espèces très prolifiques (caprins) ou à faible indice de consommation (porc et volaille). Cet élevage est essentiellement laissé à l'initiative privée avec soit des éleveurs traditionnels dans les villages ou en faible proportion, en ville dans des élevages améliorés. La divagation d'animaux est la caractéristique de cet élevage traditionnel.

L'intérêt des autochtones pour l'élevage du petit bétail a été noté lors des enquêtes de terrains conduites au niveaux de principales zones écologiques. Cet élevage est resté familial, sans organisation ni technique.

Les cabris et la volaille sont souvent atteints par la maladie qui diminuent leur cheptel. Ceci fait que ces espèces sont très menacées. Le canard, malgré sa rusticité est rare voire inexistant de certains sites.

2.3.5.3- Les principales menaces

Tout le cheptel centrafricain est soumis à des degrés divers à l'érosion génétique dont les effets varient d'une espèce à l'autre.

L'élevage des espèces animales domestiques subit principalement les menaces suivantes :

- le risque de réintroduction des maladies contagieuses existant à l'état endémique dans certains pays voisins (peste, la péripneumonie contagieuse des bovidés) ;
- les problèmes sanitaires accentuées par la transhumance incontrôlée et le manque de soins vétérinaires pour certaines maladies contagieuses notamment la tuberculose bovine, ou l'hématoparasitose etc... ;

- la cherté des produits vétérinaires , rendant difficile le traitement des animaux ;
- la dégradation des parcours pastoraux ;
- le délaissement par l'Etat du petit élevage en faveur de l'élevage bovin ;
- L'insuffisance du savoir des éleveurs et la sélection animale basée sur des critères non zootechniques.

2.3.5.4- Lacunes et problèmes

La production pastorale bénéficie de l'effet favorable de l'écologie en RCA. Les parcours pastoraux sont importants mais sont cependant soumis à de fortes pressions anthropiques telles que les feux de brousse désordonnés et le surpâturage.

De même, les animaux domestiques sont soumis à des contraintes croissantes provenant à la fois de la gestion du secteur élevage et de la conduite même de cet élevage. L'élevage bovin comme le petit bétail se heurtent aux problèmes suivants :

1. Les problèmes sanitaires accentués par la transhumance incontrôlée surtout au niveau des frontières et le manque des soins vétérinaires pour les maladies contagieuses telles que la peste, la péripneumonie contagieuse des bovidés, l'hématoparasitose, la tuberculose bovine etc. ;
2. La cherté des produits vétérinaires rendant difficile le traitement des animaux ;
3. La dégradation des parcours pastoraux ;
4. Le délaissement par l'Etat du petit bétail ;
5. La faible formation des éleveurs Peulhs et autochtones dans le domaine vétérinaire et zootechnique.

2.3.6 Biosécurité / biotechnologie

2.3.6.1- Biotechnologies locales

Les connaissances locales en biotechnologie sont actuellement utilisées dans le domaine de l'alimentation et de la santé.

2.3.6.1.1- Domaine de l'alimentation

a) Plantes et faune semi aquatique

Plusieurs plantes et lianes sont utilisées par les populations pour assurer la capture massive des ressources halieutiques. Ces plantes sont les mêmes au niveau de toutes les zones écologiques et ont les mêmes effets sur les poissons : elles perturbent l'équilibre physiologique des poissons afin de faciliter leur capture massive pendant une courte période.

Leur usage rationnel pour la pêche a été autorisé jadis à des faibles doses par l'autorité coutumière et servait uniquement à perturber temporairement l'équilibre physiologique des poissons pour des facilités de pêches. Les effets à faible dose sont apparemment fugaces mais peuvent cependant, influencer sur l'éthologie du poisson ou d'autres ressources halieutiques.

Cependant, ces végétaux sont actuellement utilisés massivement et à de fortes doses ; ils entraînent entre autres les risques suivants :

- capture massive des poissons de tous les âges ;
- éloignement des poissons du terroir du village ;
- raréfaction des espèces les plus sensibles à ces plantes.

Aucun effet nocif apparent n'est encore signalé par les consommateurs. Il est toutefois probable que d'autres espèces fauniques aquatiques ou semi-aquatiques soient affectées par l'usage répété de ces plantes.

b) Soins vétérinaires

Quelques espèces végétales sont utilisées de façon traditionnelle pour soigner les maladies du petit bétail. Les aviculteurs citent l'usage des fruits d'une plante dénommée "Nalinga", en "Nzakara" de son nom scientifique *Cayratia debilis* (BAK) de la famille des Vitacées pour soigner la peste aviaire et la coccidiose. Ces fruits sont écrasés dans de l'eau et la solution est donnée préventivement à la volaille.

c) Protection des cultures et des récoltes

Les biotechnologies locales sont aussi utilisées pour la protection des cultures et des produits récoltés. On peut citer :

- **La protection contre les termites et autres insectes**

Les cultures fruitières et vivrières sont protégées des dégâts des termites en les entourant des espèces susceptibles d'éloigner les termites en libérant probablement des substances répulsives. Ces plantes sont relativement bien utilisées par les populations.

- **La protection des cultures et des récoltes contre les sauterelles, criquets et autres insectes.**

Les décoctions de *Azadiarachta indica* (Méliacée) ou Neem (feuilles et / ou fruits) sont utilisées pour lutter préventivement contre les dégâts de divers insectes et acridiens sur diverses cultures.

Cette même plante et d'autres comme *Crotalaria juncea*, *Cantana rugosa*, et *Eucalyptus spp* sont utilisées localement pour la protection des récoltes. Il en est de même pour le petit piment rouge *Capsicum frutescens* et *Nicotiana tabacum* (tabac).

- **La protection contre les dégâts des cabris**

Le *Tephrosia* planté autour d'un champ de vivriers éloigne les cabris et préservent les cultures de leurs dégâts.

d) les produits de transformation

De nombreux groupements des femmes procèdent à la conservation des ressources halieutiques ou à la transformation de nombreux produits agricoles par des techniques traditionnelles sans garantie contre des pollutions microbiennes éventuelles.

D'autres plantes agricoles ou de cueillette sont utilisées comme source de matière grasse ou d'ingrédients pour préparer des mets divers sans souvent tenir compte des possibilités de contamination microbienne ou de souillure par des produits non désirables.

2.3.6.1.2- Utilisation médicale

Les plantes et les écorces de certains arbres sont utilisées pour soigner diverses maladies courantes ou pour leurs propriétés aphrodisiaques.

Ces espèces peuvent être des plantes non ligneuses ou des plantes ligneuses. Leurs noms ne sont cependant que rarement communiqués car la population ne tire pas les profits escomptés. Les droits de la propriété intellectuelle sont aussi ignorés.

Les risques d'utilisation sont liés au surdosage qui, bien souvent, entraîne la mort du malade. La citronnelle exerce un effet répulsif sur les moustiques et les serpents à cause de certaines terpènes qu'elle exhale.

2.3.6.1.3- Organismes nuisibles aux ressources de la diversité biologique

a) Espèces allochtones

- **Envahissement des parcours pastoraux par *Chromolaena odorata***

Depuis quelques années, les bovins Mbororo transhumant en RCA, ont introduit au niveau de différents parcours pastoraux l'herbe de Laos par suite de libération des spores fixés sur leurs pelages. Son développement envahissant élimine certaines graminées appréciées par les animaux au niveau des pâturages des zones visitées. Cette herbe envahit actuellement les zones cultivées

- **Présence d'acariens verts "*Mononychellus tanajoa*" et la cochenille farineuse du manioc, *Phenaccoecus manihoti***

Ces deux ravageurs du manioc sont introduits en RCA depuis quelques années. La cochenille farineuse du manioc (*Phenaccocus manihoti*) n'existe qu'à l'état de quelques poches au niveau de l'Est du pays suite au programme de lutte biologique utilisant *Epidenocarcis lopezi*.

Les dégâts d'acariens verts restent encore importants sur le manioc et constituent l'un des facteurs responsables des mauvais rendements sur la production du manioc dans la Préfecture du Mbomou actuellement.

A cette liste qui n'est pas limitative, il convient d'ajouter :

- La cochenille farineuse du manguier (*Rastrococcus invadens*) dont les dégâts sont maîtrisés par l'introduction d'*Anagyrus spp*, et *Gyranusoïdea tebegi*, deux ennemis naturels de ce ravageur commun à plusieurs fruitiers et plantes ornementales;
- *Striga hermontica* parasite des céréales dans la zone des savanes cotonnières Nord-Ouest et dont la maîtrise est encore difficile.

b) Espèces indigènes

Quelques espèces animales sont vecteurs des maladies occasionnant des nombreux décès chez les humains et les animaux. C'est le cas de certains mollusques qui véhiculent la bilharziose sans oublier les vers intestinaux qui causent de sérieux ennuis de santé tant aux humains qu'aux animaux d'élevage.

La mouche tsé-tsé qui transmet la trypanosomiase entraîne beaucoup des cas de décès pour les humains dans les zones à glossines. Ce vecteur est extrêmement nuisible à l'élevage des bovins Mbororo qui ne sont pas trypanotolérants et que l'on trouve de plus en plus dans une partie du Centre, dans le Centre-Est, le Centre-Sud et l'Est de la RCA. Ce qui constitue un handicap socio-économique pour ces zones dont les populations sont obligés de rechercher à gros frais les taurins NDAMA ou BAOULE, trypano tolérants.

2.3.6.2- Les technologies importées

2.3.6.2.1- Manipulations génétiques

Plusieurs domaines sont couverts actuellement en RCA et portent sur plusieurs aspects notamment :

a) Industries alimentaires

Quelques brasseries locales fabriquent des boissons alcoolisées en utilisant les technologies éprouvées et bien maîtrisées par les chercheurs centrafricains. Les risques d'utilisation sont facilement maîtrisables.

b) Laboratoires médicaux

- **Laboratoires officiels** : les technologies utilisées sont maîtrisées pour différentes analyses biomédicales. Les risques d'utilisation sont donc limités.
- **Laboratoires informels** : ces structures gérées par du personnel peu formé se retrouvent dans des quartiers populaires et exposent les utilisateurs à d'importants risques de confusion de diagnostics et /ou de thérapeutique.

c) Amélioration végétale

Plusieurs variétés améliorées sont introduites en RCA depuis 1925, date du début de la culture du coton. Des travaux d'amélioration variétale ont été poursuivis sur cette culture et bien d'autres dans le pays.

Dans l'ensemble, ces variétés consistaient à augmenter la productivité des cultures de rente ou à limiter la prolifération de certaines maladies (ex. : remplacement du café *arabica* décimé par la trachimycose de l'*excelsa* et du *robusta* introduction et sélection des variétés résistantes ou tolérantes à la bactériose, introduction du *framida*, variété de sorgho résistant au *Striga hermontica*).

Ces technologies nouvelles n'ont pas eu d'influences directes sur la vulnérabilité des variétés locales aux maladies, elles ont cependant contribué à l'abandon progressif des espèces locales moins productives par l'Etat et les populations.

Les travaux de sélection variétale naguère importants ont perdu de leur intensité à partir de 1970, année de la réforme agraire faute de la disponibilité des chercheurs nationaux qualifiés et des ressources financières.

2.3.6.2- Utilisation des produits de synthèse

De nombreux cas de pollution des cours d'eau, de forte mortalité des ressources halieutiques et d'intoxication alimentaire des consommateurs des poissons capturés sont attribués à l'usage illicite des pesticides agricoles à des fins de pêche (exemple les organochlorés).

D'autres pesticides et engrais dont l'usage est autorisé pour la production et la protection des plantes se retrouvent dans les cours d'eau par l'effet de ruissellement et aggravent la destruction massive des ressources halieutiques.

La mauvaise destruction des emballages constitue aussi une source d'intoxication des humains.

Compte tenu de ces risques, l'usage des pesticides pour des facilités de chasse ou de pêche est de plus en plus limité volontairement par les populations ou par des actions organisées des services compétents du pays.

2.3.6.3- Lacunes et problèmes

La grande diversité biologique de la RCA constitue un atout important de développement biotechnologique.

Cependant, ni les connaissances locales en matière de pharmacopée ou en médecine traditionnelle, en épidémiologie ni les connaissances en ethnobotanique dont les possibilités d'utilisation sont importantes en soins de santé humaine, en agriculture, ni d'autres activités génératrices de revenus ne sont pas valorisées. Les transformations des produits agricoles restent artisanales et rudimentaires. Les sous produits de pêche, de chasse ou de forêt sont inexploités.

De même, beaucoup d'espèces animales et végétales domestiques locales offrent de réelles possibilités d'améliorations génétiques mais elles ne sont pas techniquement et scientifiquement valorisées. Quelques espèces autochtones et allochtones introduites dans le cadre de la lutte biologique ou à des fins de cultures ou d'élevage entraînent souvent des déséquilibres importants au sein de différents écosystèmes naturels sans que le pays ne dispose des possibilités scientifiques pour les maîtriser (exemple envahissement des parcours pastoraux et des champs par l'herbe de Laos, colonisation des champs des céréales par *Striga hermontica*, présence de la mouche tsé-tsé dans certaines zones d'élevage etc.). Ces introductions sont aussi partiellement favorisées par le manque d'institutions techniques adéquates et des textes juridiques appropriés.

Bien souvent, même le concept de la biotechnologie au sens de l'article 2 et autres de la Convention sur la diversité biologique et son usage sont méconnus de beaucoup de chercheurs. Leur absence régulière des rencontres régionales ou internationales menant à des protocoles sur la biosécurité ou à l'accès de la valorisation biotechnologique des connaissances autochtones sur les ressources biologiques, renforce fortement cette lacune. Les droits de la propriété intellectuelle sont ignorés par les paysans et voire par différents services de l'Etat.

En vertu des articles 7a, b, c, 8g, h et d'autres de la Convention sur la biodiversité, la République Centrafricaine entend bénéficier de tous avantages contenus dans cette convention en matière de recherche en biotechnologie et à prendre toutes les dispositions pour gérer, réglementer et maîtriser tous les effets défavorables sur les ressources biologiques.

2.3.7 Partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources de la biodiversité

Selon les termes de l'article 1 de la Convention, le partage juste et équitable des avantages n'est réalisable que grâce à **un accès satisfaisant aux ressources et un transfert approprié de technologies** en tenant compte des droits sur ces ressources et techniques. Dans la pratique, il s'agit d'identifier au préalable **la nature des avantages, le mode de partage et les bénéficiaires (acteurs)**.

2.3.7.1- Mise en valeur des ressources de la biodiversité

Plusieurs activités génératrices de profits ont été identifiées. Il s'agit notamment de l'exploitation des ressources de la faune et de la flore qui concerne :

- **l'exploitation forestière (bois d'œuvre, bois de chauffe,...) ;**
- **la vente des produits de chasse et de pêche ;**
- **le tourisme ;**
- **l'exploitation des produits agricoles (vivriers et industriels) ;**
- **la cueillette des produits forestiers non ligneux ;**
- **la collecte des espèces ligneuses et non ligneuses (pharmacopée) ;**
- **l'exportation de spécimens ;**
- **les activités de recherche et autres.**

2.3.7.2- Les acteurs impliqués dans la mise en valeur des ressources de la biodiversité

Au niveau national, les bénéficiaires des retombées de la biodiversité ont été identifiés à plusieurs niveaux. Ils sont par ordre d'importance, l'Etat, les partenaires étrangers, les sociétés privées, les communes, les villages et enfin les populations locales (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, guérisseurs, ...). L'Etat intervient en premier lieu car, garant de la souveraineté nationale, c'est à lui que revient de droit la fixation des conditions d'accès aux ressources et de partage des avantages. Concernant les partenaires étrangers, ils sont privilégiés de par leur pouvoir d'achat qui dépasse largement celui des nationaux. Quant aux populations locales elles sont reléguées au second rang.

2.3.7.3- La nature des avantages

Les profits tirés de l'exploitation des ressources de la biodiversité concernent aussi bien les retombées monétaires que non monétaires (biens de service, équipements sociaux, formation, l'information, les résultats de recherche, les technologies,...). Leurs répartitions, au sein de la population, entre elle et le gouvernement ainsi que les partenaires étrangers, dépendent des dispositions légales et administratives qui existent en la matière.

2.3.7.4- Accès aux ressources de la biodiversité et le cadre législatif national

Plusieurs textes législatifs fixent les conditions d'accès aux ressources de la biodiversité en RCA. Ils varient selon le type de ressource. Il est à noter que la législation foncière a une influence sur les textes qui réglementent l'accès aux ressources.

Ces lois sont les suivantes :

- **la loi n° 63/441 du 09 Janvier 1964 relative au domaine national de la RCA ;**
- **la loi n° 84/045 du 02 Juillet 1984 relative à la protection de la faune et à la réglementation de la chasse en RCA ;**
- **la loi n° 90/003 du 09 Juillet 1990 portant Code forestier en RCA ;**
- **la loi n° 65/64 du 03 Juin 1965 réglementant l'élevage en RCA ;**
- **l'Ordonnance n° 71/09 du 06 Août 1971 sur la pêche;**
- **L'Ordonnance n° 74.072 du 28 Juin 1974 réglementant le commerce de viande de chasse.**

L'application de ces lois se fait à travers les mesures administratives portant sur :

- **l'autorisation de recherche délivrée par le Ministère chargé de la recherche scientifique ou le Ministère en charge de la ressource ;**
- **les cahiers de charge ;**
- **les redevances et taxes ;**
- **les contrats et licences ;**
- **les accords de coopération et autres mesures.**

2.3.7.5- Accès à la biotechnologie

Les biotechnologies peuvent être regroupées en deux. Les biotechnologies traditionnelles locales et les technologies importées. Dans le premier cas, il s'agit des connaissances traditionnelles qui utilisent les ressources biologiques. En RCA, il s'agit entre autres, des connaissances pharmacologiques en médecine traditionnelle et ethnobotaniques pour protéger les cultures. Sur le plan législatif, la loi n° 85/025 du 16 août 1985 portant reconnaissance de la pratique de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle est demeurée sans texte d'application. L'accès à ces connaissances n'est pas réglementé du fait de l'absence totale de structure adéquate pour les gérer. Cependant, il faut noter qu'il existe une association nationale des tradipraticiens (ANTCA) créée le 17 Octobre 1997.

Le deuxième groupe concerne les technologies importées. Elles sont très peu développées au niveau national. Cette situation est due au coût d'investissement élevé et à l'absence totale de mécanisme de financements adéquats.

2.3.7.6- Droit de propriété sur les connaissances et techniques sur la biodiversité

Les droits de propriété intellectuelle les plus courants sont les brevets et les droits d'auteurs. Sur le plan national, les textes de l'accord de Bangui du 02 Mars 1997 relatifs à la création de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) constituent la loi en vigueur. Il est possible aux nationaux de faire recours à d'autres conventions internationales pour protéger leur droit dérivant de la propriété intellectuelle (*eg.* La Convention universelle sur le droit d'auteur ; l'OMPI ; le traité de coopération en matière de brevet ; la convention de Paris). Il faut cependant noter que l'OAPI est très méconnue de la population.

Par ailleurs, les textes de l'OAPI n'accordent pas des droits de propriété sur les innovations et connaissances des collectivités locales et autochtones. Leurs connaissances sont souvent exploitées par les autres sans aucune rémunération. Dans la convention sur la biodiversité, aucun article fait obligation des droits de propriété reconnus aux populations autochtones sur leurs ressources et connaissances. Elle laisse latitude à chaque Etat de prendre les dispositions qui lui conviennent.

2.3.7.7- Problèmes et lacunes

L'article 19.2 de la Convention sur la Biodiversité exige que soit réalisé entre les parties concernées, le partage juste et équitable des bénéfices émanant de l'exploitation des ressources biologiques. Il s'agit d'une répartition au sens financier, scientifique et technologique. L'article 15 stipule que l'accès à ces ressources doit être basé sur le consentement préalable et éclairé et le partage des bénéfices selon des termes arrêtés d'un commun accord. Ces termes doivent cependant offrir un bon équilibre entre les besoins du pays fournisseur (populations et le Gouvernement) et ceux de l'utilisateur de ressources. Autrement dit, ils doivent être « justes et équitables » afin que les parties concernées obtiennent un accord qui soit avantageux pour elles.

Au niveau national, le concept de « partage juste et équitable des avantages » est très peu pris en compte dans les dispositions légales existantes. Plusieurs causes d'iniquité ont été identifiées depuis les conditions d'accès aux ressources jusqu'à la répartition des bénéfices entre les parties concernées (*cf.* arbre à problème, annexe). Il s'agit notamment de :

- **Cadre législatif limité**

Les textes législatifs impliquent peu les populations riveraines dans la gestion des ressources biologiques. En outre, ils ne leur reconnaissent pas le droit de propriété sur ces ressources (absence de terroirs villageois, droits de propriété coutumiers exclus, ...). Seuls les droits d'usage coutumiers sont reconnus aux collectivités traditionnelles dans les textes légaux.

L'accès libre aux ressources halieutiques et aux échantillons de plantes ou d'animaux pour des applications scientifiques connues, constitue un manque à gagner pour le pays. Sur le plan national, à part la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), il n'existe aucune réglementation ayant force de loi sur la collecte. De même, le cadre formel de l'importation et de l'exportation est presque inexistant ou non fonctionnel. Exception faite des dispositions prévues dans la loi relative à la faune (articles 98,99 et 100).

Par ailleurs, il n'existe aucune loi nationale sur la protection des connaissances et innovations traditionnelles.

Concernant les ressources génétiques de l'extérieur, il n'existe pas de cadre réglementant l'accès. Il se réalise surtout en terme d'accords ou de contrats avec des institutions étrangères sur les ressources génétiques de l'agrobiodiversité.

- **Insuffisance institutionnelle**

La passivité de l'Etat dans le suivi et l'application des textes est aussi une cause d'iniquité dans la répartition des bénéfices. En effet, les différentes clauses ne sont pas souvent exécutées comme prévu. A cela, il faut ajouter l'incivisme des agents de l'Etat, une administration hautement centralisée, la mauvaise gestion des retombées monétaires (détournements de fonds) et l'impunité.

- **Marginalisation des populations riveraines**

Les attentes des populations riveraines ne sont pas toujours prises en compte dans la répartition des bénéfices. En outre, le faible niveau d'instruction de cette population les laisse dans une situation d'ignorance totale sur les avantages et intérêts que peut revêtir la mise en valeur de la biodiversité. Par ailleurs, l'enclavement de l'arrière pays joue en défaveur de ces populations qui n'arrivent pas à écouler les ressources biologiques dont elles disposent.

- **Insuffisance d'investissements**

Elle concerne particulièrement l'accès à la biotechnologie. Au niveau national, les technologies locales ne sont pas valorisées et elles demeurent encore très peu développées par manque d'investissement. Quant au transfert de technologies et matériel génétique, l'absence de cadre formel et surtout des mécanismes de financements adéquats (transformations locales) constituent un véritable frein au développement des biotechnologies appropriées.

- **Inaccessibilité de l'Etat aux informations pertinentes**

Il n'existe pas un mécanisme approprié et efficace pour tenir informer la RCA immédiatement sur les résultats scientifiques obtenus à partir de ses ressources biologiques détenues à l'étranger.

2.3.8- Utilisation durable de la biodiversité

La RCA vit dans un contexte d'une dégradation insidieuse des ressources naturelles dont les conséquences (diminution des rendements, pertes de la biodiversité, dégradation des pâturages, stérilisation de certaines zones, pauvreté accrue, etc...) seront préjudiciables à long terme pour les populations si les tendances d'évolution actuelle se maintiennent.

2.3.8.1- Problèmes

On note plusieurs types d'appauvrissement qui compromettent les chances d'une utilisation durable des ressources de la biodiversité (*cf.* arbre à problème, annexe). Il s'agit de :

- a) L'appauvrissement simultané de l'environnement et de la population constitue la grande problématique de l'utilisation durable en République Centrafricain.
- b) Il frappe progressivement les milieux naturels riches et variés, caractérisés par la simplicité des reliefs qui sont monotones pour la plupart, par un soubassement géologique très ancien et apparemment stable, par des climats tropicaux humides et secs, par une végétation exubérante riche en essences forestières de valeur et en faune diversifiée. Avec environ quatre zones écologiques principales, la Biodiversité de la RCA compte 3602 espèces de plantes vasculaires dont une centaine est endémique, 209 espèces de mammifères connues à ce jour, 668 espèces d'oiseaux. Cet appauvrissement n'a pas permis non plus de mettre à profit les conditions pédo-édaphiques climatiques idéales pour le développement des activités agricoles et pastorales.
- c) L'appauvrissement touche aussi une population peu nombreuse d'environ trois(3) millions d'habitants, répartie inégalement sur 623 000 km², et particulièrement fragilisée par la faiblesse de son accès aux moyens d'existence durable, car environ 65% de cette population vivent au dessous du seuil de la pauvreté.
- d) L'appauvrissement ou la faiblesse des capacités d'organisation, d'aménagement et de gestion du territoire a exposé les ressources biologiques en particulier et les ressources naturelles en général à des modes d'exploitation fortement abusifs dont les conséquences sont : le recul des forêts, la perte de l'habitat de la faune, les pressions sur les ressources biologiques ; et enfin
- d) L'appauvrissement qui inhibe tout effort d'utilisation durable est entretenu par la précarité de la situation macro-économique marquée par de profonds dysfonctionnement au niveau :

- du secteur primaire à faible rendement et doté d'un mode d'exploitation archaïque et rudimentaire, reposant sur quelques cultures de rente, dont le coton et le café ;
- du secteur secondaire resté embryonnaire malgré quelques initiatives qui ont fait leur temps ;
- du secteur tertiaire soumis aux contraintes multiformes : absence de réformes pertinentes, absence de planification, etc.

Des aléas susmentionnés, il résulte des pratiques qui n'entretiennent pas l'utilisation durable des ressources de la biodiversité. Il s'agit de :

2.3.8.1.1- L'exercice de la chasse

- **La battue aux feux de brousse**

Ce mode de chasse est pratiqué au cours des mois les plus secs de l'année. Il est fait à l'aide du feu tardif qui détruit tout sur son passage et peut parcourir de quelques centaines de mètres à plusieurs dizaines de kilomètres. La battue aux feux est utilisée pour chasser les espèces les plus petites (rats) et les plus grandes (éléphants). Cette chasse n'épargne ni femelles suitées, ni les jeunes animaux. Toute une population peut être détruite au cours de cette partie de chasse, y compris les géniteurs.

- **L'appât empoisonné**

Il est utilisé pour chasser les aulacodes ou cibissi, les rats de Gambie, les souris, les rats palmistes et certains carnassiers. Même si les espèces appâtées sont peu grégaires, il n'en demeure pas moins que des animaux innocents échappent à ce piège meurtrier. Tout animal qui mord à l'appât est mort foudroyé. Il existe un risque aussi grand pour les consommateurs de la viande des gibiers appâtés.

- **La flèche empoisonnée**

Elle a le même effet que l'appât empoisonné sauf que les victimes sont sélectionnées d'avance. Le chasseur qui tire cette flèche identifie d'avance sa cible. La flèche empoisonnée est utilisée pour chasser n'importe quel gibier, principalement les espèces aussi bien arboricoles que terrestres tels que les cercopithèques, les aigles, le touraco, le calao, également le babouin, les céphalophes etc... Elle est tirée soit à l'aide d'un arc ordinaire soit à l'aide de l'arbalète. Beaucoup de gibiers peuvent être tués sans être consommés ; car il suffit de ne pas enlever la partie touchée à temps pour que le poison obtenu à l'aide du suc des feuilles de strychnos se répande dans toute la viande et la rendent impropre, voire dangereuse pour la consommation. L'abandon d'un tel produit à risque constitue un gaspillage.

- **Le collet d'acier**

Le collet d'acier "waya" (tiré de l'Anglais "wire") est un piège tendu à l'aide de câbles d'acier. Sa nocivité est qu'il peut couvrir un territoire assez grand car un chasseur a la possibilité d'installer à lui seul 200 à 250 pièges, couvrant une superficie moyenne de 1500 ha. La pose est linéaire. Elle se fait sur des layons ouverts expressément pour offrir des pistes trompeuses aux animaux afin de les capturer. Ce mode de chasse n'épargne ni mammifères, ni reptiles (même la tortue), ni géniteurs, ni les jeunes animaux. Le dégât qu'il commet est considérable. Quelquefois les animaux s'en sortent avec les pattes ou la queue amputées. La blessure occasionnée par nœud, s'infecte rapidement et peut causer une maladie à l'homme qui consomme la viande obtenue d'un tel animal.

- **Les armes automatiques**

La chasse à l'aide des armes automatiques, de guerre ou non est très destructrice. Son introduction dans la chasse à partir des années **1972** a beaucoup contribué à la décimation des populations des éléphants de la RCA. C'est la cadence de tir qui détermine le nombre d'animaux susceptibles de mourir dans un temps relativement court. Plusieurs troupeaux d'éléphants ayant perdu soit une matriarche soit un patriarche sont abandonnés à la merci des braconniers qui n'ont aucune éthique de chasse. Tous les individus sont littéralement abattus, y compris les jeunes porteurs d'ivoire ou non. Une étude réalisée par les Experts de la FAO et du Ministère des Eaux et Forêts a montré que les populations de rhinocéros et des éléphants du Nord sont passées de 190 individus en **1977** à 0 en **1985** pour la première espèce et de 2550 en **1977** à 569 pour la seconde. Ces résultats sont dus exclusivement à l'usage des armes automatiques des braconniers étrangers qui sévissent dans les aires protégées et secteurs de chasse du Nord.

- **Les pièges à oiseaux**

Il peut être soit le faux perchoir à glue soit le filet à trappe. Dans les deux cas une partie de chasse peut rapporter 20 à 30 oiseaux, voire plus. Les principales victimes sont surtout les pigeons verts, les pintades, les tourterelles, les tisserins ou oiseaux mange-mil, les poules d'eau, les chevaliers, etc.

- **Les engins éclairants**

Cette pratique est utilisée surtout de nuit. Elle consiste à éblouir l'animal avant de le capturer ou de le tuer. Les suidés (cochons sauvages) et les chauves-souris sont les principales victimes de ce genre de chasse qui ne laisse aucune chance à l'animal de s'enfuir. Des colonies entières de Chauve-souris sont souvent détruites à l'aide de cette pratique qui touche également les espèces de gibier.

- **La chasse autour des points d'eau et dans les salines**

Elle est très dangereuse. Car la fréquence de ce type de chasse peut décimer la grande faune d'un territoire donné, surtout en saison sèche. Les animaux subissent en même temps la pression des fauves et des hommes. Ce mode de chasse est interdit par la loi, mais le manque de contrôle aidant, les braconniers ne s'empêchent pas de le pratiquer. Le chasseur choisit soit le point d'eau soit, la saline pour se poster et attendre les animaux qui viennent se nourrir ou pour un pansement à la terre glaise ou argile.

- **L'ouverture permanente de la chasse**

L'exercice permanent de chasse entretient une pression continue sur les espèces de la faune. Avec la prolifération des munitions et des armes de fabrication locale, le cheptel sauvage a connu une forte régression. Bien que l'institution de la saison de chasse soit prévue par la loi aussi bien pour les nationaux que pour les chasseurs touristes, seule le tourisme cynégétique respecte cette disposition.

2.3.8.1.2- L'exercice de la pêche

- **L'assec ou écopage**

L'assec est un mode de pêche très utilisé par les femmes de la RCA. Il consiste à ériger des barrages circulaires d'où elles évacuent l'eau avec des récipients. L'assiette une fois asséchée peut faciliter la capture des poissons. L'assec avec capture et remise n'est pas dangereux. Cependant il devient un risque si le pêcheur ramasse tous les poissons sans épargner les alevins. Aussi une fois la pêche terminée, le barrage devait être détruite pour permettre la libre circulation des poissons, malheureusement ce n'est souvent le cas.

- **La pêche au barrage**

Le barrage au corps mort est un mode de pêche à grande échelle. C'est toute la communauté, sous la direction du maître d'ouvrage qui s'associe à la construction du barrage pour une pêche de grande envergure. L'inconvénient du barrage est qu'il ne permet pas la circulation des poissons qui sont entraînés dans la nasse à la moindre tentative de passage.

La pêche dure de deux à trois mois, au cours desquels les campements et claies de fumage sont construits. Les produits des barrages vont plus loin que les limites du terroir ou du finage. Au cours de cette pêche des poissons de toute taille et de toutes espèces disponibles sont capturés.

Ce mode de pêche peut être fait seul ou assorti d'un empoisonnement par déversement de produit toxique en amont du barrage. C'est en ce moment qu'il devient plus destructeur.

- **La pêche aux explosifs**

Elle est rare, mais commet les mêmes dégâts que la pêche par empoisonnement. L'explosif a un méfait double. Il tue les espèces animales et pollue l'eau qui n'est plus apte à entretenir la biodiversité. La colonisation des algues vertes est fonction du degré de pollution et de la pauvreté en oxygène.

- **La pêche au poison**

Le poison peut être végétal ou chimique. Toutes les espèces de poissons atteints par le poison peuvent mourir. Lorsqu'ils sont tués, ils sont forcément ramassés. Les individus assommés par le poison, mais qui ne meurent pas en ressortent avec un comportement fortement modifié. La dérive locomotrice est surtout observée. La pêche au poison reste la principale cause d'appauvrissement des cours d'eau jadis poissonneux. Si la pratique est fréquente, le ours d'eau est asphyxié et se peuple d'algues vertes. Les principales espèces végétales utilisées pour ce mode de pêche sont le *Cassia alata*, le Thévétia ou "poison sur place". Les engrais chimiques sont également utilisés pour la pêche.

- **La pêche au ‘kaskulam’**

Le kaskulam est une sorte de filet à petites mailles, fait avec du fil synthétique et garni de hameçons de tailles différentes. Il est installé de manière transversale pour arrêter n'importe quel poisson ou espèces aquatiques. Il peut s'agir du Crocodile de petite taille, du varan d'eau ou du potamogale. L'usage du ‘kaskulam’ a toujours été la cause des conflits entre populations autochtones et pêcheurs ambulants.

- **La pêche aux fretins ou ‘Ngengué’**

La pêche aux fretins est un mode de pêche qui n'intéresse que les alevins. Il se pratique soit à l'aide de filets de petites mailles soit à l'aide des moustiquaires.

La prolifération des restaurants de galettes de poissons (plat de luxe) est la cause principale de cette activité. Cette pratique est interdite par la loi, mais n'est pas contrôlée. La pêche aux fretins peut supprimer toute une espèce de poisson si elle devient fréquente et pratiquée à grande échelle. Toutefois les précautions doivent être prises pour éviter le pire. Une action sur les restaurants pourra réduire la pression.

- **Le ramassage des œufs de crocodiles**

Le ramassage des œufs de crocodile est une activité nocive qui se pratique à l'insu des autorités administratives, puisqu'il se fait de nuit, par des pêcheurs avertis. Cette pratique qui supprime systématiquement les femelles et les œufs est très dangereuse pour le crocodile en particulier et la biodiversité en général.

2.3.8.1.3- L'agriculture

- **L'agriculture sur brûlis**

Le feu est un outil que le paysan centrafricain utilise couramment pour préparer son champs aux labours. Bien que très pratique, ce moyen a l'inconvénient de détruire systématiquement les espèces végétales innocentes qui auraient servi à d'autres fins (pharmacopée, abris anti-érosifs, etc...). La récupération des adventices et autres espèces végétales non désirées pour la fabrication de compost serait plus bénéfique. Malheureusement le paysan ne maîtrise pas cette biotechnologie. L'agriculture sur brûlis est pratiquée dans tout le pays et fragilise davantage les sols.

- **L'agriculture itinérante**

L'agriculture itinérante accompagne les pratiques sur brûlis. En outre, elle a tendance à consommer plus d'espace qu'il ne le faut, en un temps donné. La fréquence des champs détermine celle de la destruction des formations végétales qui constituent l'habitat par excellence de la faune sauvage. Ce phénomène est plus remarquable et plus sensible autour des grandes villes, et dans les écosystèmes fragiles.

- **La culture de décrue**

La culture de décrue se pratique souvent en saison sèche et dans les galeries forestières pour bénéficier de l'humidité nécessaire à la production. Pratiquée dans les lits majeurs des cours d'eau, elle a tendance à modifier le biotope de certaines espèces sensibles.

A Bangui et dans certaines localités du pays, cette activité a provoqué la disparition des ressources halieutiques qui constitueraient une menace pour les ménages à revenu très bas. C'est le cas de Ngoubagara, Essai-Voire, Kokoro, Sabouma, Nguitto à Bangui, Boukakou à Bambari, Sambanda à Berbérati, Paya à Bouar, Bambissa et Iyo à Bangassou, Bombole à M'baïki, etc... Hormi la culture de décrue, il faudrait mentionner les déversements d'ordures dans ces cours, engendrant ainsi leur eutrophisation et quelquefois plus tard l'envasement et la disparition si aucune action n'est menée.

2.3.8.1.4 - L'élevage transhumant

- **Les bas paiseurs**

Contrairement aux bovidés sauvages qui sont des haut-paiseurs, les zébus Mbororo sont des bas-paiseurs. En broutant l'herbe, ils les coupent au ras du sol, au dessous de la couronne, si bien qu'elle ne repousse plus. Le piétinement du troupeau cause de sérieux dommages aux herbacées surtout. Le problème n'est pas le pâturage en tant que tel mais c'est la divagation du bétail qui est nocif pour la biodiversité, car elle n'épargne pas les sites fragiles ou sensibles. Plus de 40% du pays sont concernés.

- **Les feux tardifs**

Les éleveurs utilisent le feu comme un des outils disponibles pour aménager les pâturages et de parcours. Le passage du feu favorise des repousses qui sont utilisées par le bétail.

Cependant l'action répétée des feux tardifs, allumés tard en saison sèche commet beaucoup de dégâts sur les ressources biologiques (flore et faune). L'absence d'une politique de gestion des fourrages en est la principale cause. Cette pratique s'étend dans toute la zone d'élevage.

- **Emondage des arbustes**

L'émondage des arbustes se pratique surtout dans la zone subsahélienne où la strate herbacée n'est pas assez consistante en saison sèche pour répondre aux besoins du bétail. Pour combler cette lacune, les éleveurs abattent les rares essences qui constituent la strate arbustive pour nourrir le bétail. Les cas sont relevés et dénoncés par les paysans à Kabo, dans la région de Batangafo craignent une sahélisation de leur région.

2.3.8.1.5- La cueillette

Certaines pratiques de cueillette qui est la principale source de subsistance des populations ne favorise pas la durabilité des ressources biologiques. Même si elles ne sont pas généralisées, elles peuvent constituer à long terme une menace pour les ressources biologiques.

- **La récolte de vin de palme**

La récolte de vin de palme se pratique de deux manières, selon les régions. Dans certaines régions, le récolteur grimpe au palmier pour pratiquer la saignée ; dans d'autres cas le palmier est abattu. En abattant l'arbre il ne pourra plus fournir ni d'huile, de palmiste, de feuille, de vin.

L'usage unique de l'arbre abattu aux fins de tirer du vin, met un terme à sa vie et supprime de facto la possibilité pour l'homme de jouir d'autres sous-produits.

L'abattage du palmier à huile est un véritable fléau dans les zones Soudaniennes où l'huile de palme commence à être rare par endroit. Le marché de vin est la cause principale de cette destruction, car la boisson locale est bon marché par rapport aux produits manufacturés.

- **La pratique du clou chauffé**

Cette pratique est utilisée pour accélérer le dépérissement des arbres sur pied destinés à la production du bois de chauffe.

L'augmentation des besoins énergétiques de la ville de Bangui surtout, qui compte environ 600.000 habitants, a amené les exploitants du bois énergie à utiliser cette pratique pour satisfaire un marché en expansion.

Des clous de 120 mm ou plus sont chauffés au rouge et plantés dans les arbres sur pied qui meurent dans environ deux (2) mois. Dès que les feuilles commencent à tomber, ces arbres sont abattus à la tronçonneuse à chaîne, découpés, fendus et vendus. En abattant de tels arbres, toute la filière fruitière, médicinales et autre est supprimée. Le cas est plus regrettable s'il s'agit de porte graine d'une espèce très utile. La pratique du clou chauffé a les mêmes méfaits que le ceinturage des arbres.

3.2.9 CONCLUSION

L'évaluation de la biodiversité confirme que la République Centrafricaine dispose encore d'une assez importante variabilité de ses ressources biologiques.

Il a été constaté cependant que la plupart des écosystèmes se dégradent progressivement sous l'effet des pressions anthropiques diverses, exercées pour satisfaire les besoins vitaux des populations et pour des raisons économiques. Même les aires protégées connaissent le braconnage et l'exploitation minière.

Au niveau des ressources de l'agrobiodiversité, il convient de noter la forte érosion génétique qui pèse sur certaines espèces végétales et animales.

Face à cette dramatique situation, les dispositions légales et institutionnelles existantes n'ont pas cependant amélioré la conservation de la biodiversité de façon satisfaisante. En outre, les conditions de partage équitable des avantages, résultant de l'exploitation des éléments de la biodiversité, ne sont guère satisfaisantes.

Les conséquences qui en résultent sont l'altération qualitative de l'habitat, la paupérisation, la raréfaction des ressources génétiques, la dégradation des sols, la pollution de l'eau, la savanisation, etc.

Tous ces facteurs concourent à l'appauvrissement de la biodiversité en République Centrafricaine et constituent un manque à gagner pour le pays.

Fort de cette situation, il a été opportun de mettre en place la stratégie nationale en matière de diversité biologique dont les objectifs et les différentes stratégies sont présentés au chapitre suivant.

III. RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES

Les recommandations stratégiques énumérées ci-dessous visent à combler les lacunes qui ont été identifiées au niveau de l'évaluation de la biodiversité de la République Centrafricaine, lesquelles entravent une bonne conservation et une gestion durable des ressources et patrimoine biologiques du pays et un partage juste et équitable des bénéfices résultant de l'exploitation des éléments de la diversité biologique.

En ratifiant la convention sur la diversité biologique, la Centrafrique s'est engagée à mettre en œuvre tous les moyens pour protéger et utiliser de façon durable l'ensemble des ressources biologiques de son territoire, conformément aux articles 6b, 8c, 10, 11, 12b, c, 14a, et 20 de ladite convention.

Ainsi, les différents axes stratégique adoptés à l'issue du Séminaire-atelier national concernent les stratégies de conservation de la flore, de la faune, des ressources halieutiques et de l'agrobiodiversité, de la biosécurité et celles de la répartition juste et équitable des bénéfices émanant de l'exploitation des ressources biologiques et enfin de l'utilisation durable.

3.1 STRATÉGIE DE CONSERVATION DE LA FLORE

Problème central: *perte de ressources végétales*

Objectif principal: *conserver et préserver les ressources végétales du pays*

Stratégies:

- 1°) **Promouvoir des études d'inventaire et d'évaluation de la flore dans tous les écosystèmes du pays :**
 - Renforcer les capacités en matière de taxonomie en favorisant la formation des botanistes qualifiés ;
 - Identifier, inventorier et localiser les espèces endémiques, les espèces rares ou menacées de disparition en vue de leur conservation ex-situ ;
 - Evaluer en permanence le statut des espèces et des écosystèmes naturels de manière à prévenir leur disparition ;
 - Adopter et prendre des mesures appropriées pour sauvegarder les espèces et les écosystèmes menacés et vulnérables ;
 - Favoriser la restauration des écosystèmes dégradés.
- 2°) **Renforcer le réseau d'aires protégées existant en y intégrant celles en perspective, de façon à assurer la protection de la biodiversité sur une grande portion du territoire national ;**
- 3°) **Favoriser la création et le développement des institutions et les programmes de conservation ex-situ au niveau du pays ;**
- 4°) **Réduire les impacts de l'exploitation des ressources énergétiques sur la biodiversité ;**
- 5°) **Impliquer les populations et plus particulièrement les femmes dans l'identification et la solution des problèmes de dégradation des ressources végétales ;**
- 6°) **Favoriser le libre accès de l'information concernant la diversité biologique à travers les programmes d'éducation, de formation, de sensibilisation, et les activités régulières de diffusion ;**
- 7°) **Tenir compte de l'aspect conservation dans les différents secteurs de l'économie:**
 - Assurer une prise en compte des objectifs de conservation dans les législations nationale ;

- 8°) **Promouvoir une concertation permanente en matière d'utilisation et de gestion durable des ressources végétales :**
- Mettre en place le cadre institutionnel et administratif favorisant la concertation intersectorielle et interministérielle et la participation des populations en matière de conservation des ressources de la biodiversité.
- 9°) **Valoriser la commercialisation de certaines espèces à potentiel économique élevé tout en respectant les capacités de maintien de ces espèces ainsi que celles de leurs habitats**

3.2 STRATEGIE DE CONSERVATION DE LA FAUNE

Problème central: *diminution de la faune*

Objectifs : - *conserver et développer la faune ;*
- *valoriser les ressources fauniques du pays.*

Stratégies:

- 1°) **Impliquer les populations locales dans la gestion des ressources naturelles ;**
- 2°) **Parvenir dans un bref délai à une meilleure gestion des aires protégées dédiées à la faune existante :**
 - Former des agents qualifiés ;
 - Acquérir des moyens financier et matériel adéquats ;
 - Réhabiliter le centre de formation de garde-chasse de Bamingui.
- 3°) **Créer de nouveaux parcs nationaux et des réserves de faune pour passer de 11 à 15% de la superficie du pays :**
 - Créer des parcs dans la région de Ngotto dans le Sud-Ouest et le massif forestier de Bangassou dans le Sud-Est;
 - **Etudier au préalable la possibilité de l'installation d'une réserve ou d'un parc dans la partie centrale ceci dans l'écosystème savane ;**
 -
- 4°) **Réintroduire les espèces très menacées ou disparues dans un délai raisonnable.**
 - Etudier les aspects physiques, biologiques et sociologiques du milieu ;
 - Réintroduire en priorité les espèce telles que le rhinocéros et le lamantin ;
- 5°) **Promouvoir l'installation de fermes à gibiers pour garantir la pérennité de la ressource :**
 - Accorder la priorité aux espèces les plus appréciées par la population ;
- 6°) **Valoriser au mieux la faune en développant les activités génératrices de revenus tel que écotourisme.**
- 7°) **Organiser de façon rationnelle la transhumance, ceci dans le but d'éviter la concurrence directe entre le cheptel bovin et la faune sauvage :**
 - Eloigner les couloirs de transhumance des parcs et réserves de faunes ;
 - Renforcer les programmes de santé animale.
- 8°) **Lutter contre la sécheresse :**
 - Promouvoir l'éducation environnementale en vue d'une utilisation rationnelle et la conservation des ressources biologiques.
- 9°) **Lutter contre le braconnage :**
 - Impliquer l'armée et les populations riveraines dans la surveillance des parcs et des aires protégées.

3.3 STRATEGIE DE CONSERVATION DES ZONES HUMIDES

Problème central : dégradation des zones humides.

But: *promouvoir la préservation et l'utilisation rationnelle des zones humides en RCA.*

Objectif principal: *parvenir à l'utilisation rationnelle des ressources des zones humides du pays.*

Stratégies:

1°) Promouvoir une connaissance approfondie des zones humides centrafricaines :

- Mobiliser les compétences et les ressources financières en faveur des zones humides ;
- Ratifier la convention de Ramsar;
- Encourager l'inventaire, l'évaluation écologique et économique des zones humides.

2°) Encourager la préservation des zones humides vulnérables :

- Recenser et vulgariser les pratiques locales d'utilisation rationnelle des zones humides ;
- Identifier et maîtriser les facteurs qui provoquent la dégradation des écosystèmes aquatiques
- Identifier, restaurer et protéger les zones humides dégradées ;
- Renforcer la lutte contre le braconnage des animaux aquatiques.

3°) Redynamiser le service des eaux, pêche et pisciculture pour un bon suivi écologique des zones humides :

- Renforcer les capacités opérationnelles de la direction de l'hydrologie ;
- Mettre en place un comité national de conservation de zones humides comprenant toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, ONG, société civile).

4°) Valoriser les ressources aquatiques :

- Développer la pêche continentale et l'aquaculture ;
- Encourager l'élevage des crocodiles.

5°) Renforcer et promouvoir les capacité en matière de gestion des zones humides :

- Former les spécialistes des zones humides ;
- Sensibiliser les utilisateurs des zones humides.

3.4 STRATEGIE DE CONSERVATION DE L'AGROBIODIVERSITE

Problème central: *la perte des variétés de l'agrobiodiversité.*

Objectif principal: *assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de l'agrobiodiversité.*

Objectifs spécifiques:

- développer et mettre en œuvre les pratiques agricoles compatibles à la fois à la conservation de la diversité biologique et à l'agriculture pour une perspective d'utilisation durable des ressources de la biodiversité ;

- favoriser l'amélioration et la protection des variétés locales mieux adaptées aux maladies et ravageurs de principales zones écologiques ;

- favoriser la conservation des écosystèmes en luttant contre tous les facteurs susceptibles de les dégrader.

Stratégies :

- 1°) **Zonage du terroir :**
 - Séparer les Zones d'Actions Agro-Pastorales (ZAGROP) des parcours pastoraux et favoriser l'intégration ou l'association Agriculteur/Éleveur.
- 2°) **Protéger les écosystèmes agricoles :**
 - Identifier et cartographier les écosystèmes ;
 - Lutter contre les feux de brousse.
- 3°) **Améliorer les ressources agricoles par le renforcement, la caractérisation et l'évaluation des collections de référence (conservation in situ et ex-situ) :**
 - Identifier les principales ressources agricoles de base ;
 - Inventorier les ressources principales et secondaires.
- 4°) **Assurer la promotion, la mise en valeur et la commercialisation des espèces secondaires et celles qui sont sous-exploitées.**
- 5°) **Intensifier les systèmes de production :**
 - Mettre en place un programme d'amélioration de la fertilité et de la conservation des sols (agro-foresterie, compostage, etc....) ;
 - Faire respecter la durée de la jachère pendant au moins 5 ans ;
 - Faire appliquer les bonnes pratiques culturales ;
 - Renforcer les capacités techniques des productions ;
 - Utiliser du matériel végétal sain, tolérant aux principales maladies.

- 6°) Assurer l'auto-promotion villageoise des solutions et des stratégies adoptées par les principaux acteurs à travers les IEC.**
- 7°) Publier des textes juridiques limitant l'introduction des parasites et ravageurs nouveaux à travers le matériel végétal :**
- Renforcer la police phytosanitaire aux frontières ;
 - Mettre en place des centres de quarantaine végétale.
- 8°) Mettre en place des structures de gestion et de conservation des ressources phylogénétiques (création d'un laboratoire de cultures des tissus et d'un centre semencier) ;**
- 9°) Promouvoir le crédit agricole et le partenariat.**
- 10°) Réactualiser le calendrier agricole actuel selon les zones climatiques.**

3.5 STRATÉGIE DE CONSERVATION DES ESPECES ANIMALES DOMESTIQUES LOCALES

Problème central : les espèces animales domestiques locales sont menacées.

Objectif principal : préserver les espèces animales domestiques locales.

Stratégies :

- 1°) **Assurer la protection et la restauration des parcours pastoraux dégradés :**
 - Sensibiliser les éleveurs / agriculteurs / chasseurs sur les conséquences des feux de brousse désordonnés ;
 - Evaluer les superficies dégradées et les espèces appâtées menacées ou détruites ;
 - Elaborer un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes et particulièrement l'herbe de Laos ;
 - Semer les espèces végétales appâtées par les animaux dans les parcours nettoyés ;
 - Intégrer la culture fourragère dans le système de jachère.

- 2°) **Réviser la loi régissant l'élevage en RCA en renforçant les aspects sanitaires par :**
 - Redynamiser le contrôle sanitaire aux frontières et le respect du corridor de transhumance ;
 - Elargir les aspects sanitaires relatifs au petit bétail à travers les associations socio-professionnelles ;
 - Faciliter l'accès au métier de pharmacien vétérinaire ;
 - Redynamiser les associations socio-professionnelles ;

- 3°) **Intégrer la systématique des petits ruminants dans les programmes de recherche /développement et ceux des institutions universitaires.**

- 4°) **Intégrer le petit ruminant dans le circuit de commercialisation de viande existant.**

- 5°) **Promouvoir l'I.E.C. à l'intérieur des associations socio-professionnelles :**
 - Redynamiser les associations socio-professionnelles en vue d'une grande prise de conscience de leurs rôles dans les systèmes de production.
 - Disposer des spécialités vétérinaires ;
 - Maintenir les animaux dans les zones réservées à l'élevage ;
 - Renforcer la collaboration éleveurs / agriculteurs à travers les associations éleveurs - agriculteurs (AEA).

6°) Renforcer la coopération entre les Etats de la sous-région et les organismes internationaux tels que la FAO :

- Assurer la promotion du passeport délivré au bétail transhumant ;
- Renforcer le marquage du bétail vacciné au niveau de différents Etats ;
- Renforcer les échanges d'informations techniques et scientifiques Sud / Sud et Nord / Nord ;
- Equiper les laboratoires et enrichir les bibliothèques spécialisées ;
- Promouvoir la recherche scientifique et la formation technique notamment dans les domaines de la taxonomie des espèces animales et la conservation des parcours pastoraux.

7°) Renforcer la formation des encadreurs de base :

- Réhabiliter les centres de formation ;
- Mettre en place de programme de recyclage.

3.6 STRATEGIE POUR PREVENIR LES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Problème central : *les risques biotechnologiques sont ignorés.*

Objectif principal : *assurer la prévention des risques liés à l'utilisation de la Biotechnologie.*

Stratégies :

1°) Appliquer le principe de précaution en ce qui concerne l'introduction et l'utilisation de tout organisme vivant ou modifié :

- Renforcer la police phytosanitaire et zoo-sanitaire aux frontières ;
- Mettre en place un centre de quarantaine végétal et /ou animal ;
- Contrôler et éradiquer les organismes vecteurs des maladies ;
- Doter le pays d'une loi phytosanitaire adaptée à la conservation et à l'utilisation durable des ressources de la biodiversité.

2°) Assurer l'inventaire du potentiel de la biotechnologie, leurs usages et les institutions:

- L'identification des éléments de la bio sécurité, leur utilisation et les risques liés à cette utilisation ;
- L'identification des éléments de la biotechnologie (plantes, animaux locaux) susceptibles d'amélioration génétique pour faire face à certains éléments de la bio sécurité qui mettent en péril quelques ressources biologiques ;
- La gestion, la surveillance et la maîtrise des effets négatifs sur les ressources biologiques.

3°) Renforcer la conservation *in situ* et *ex situ* des espèces locales par la formation et la mise en place des structures de la biotechnologies et de la bio sécurité .

- Identifier les besoins nécessaires pour mettre en place des structures chargées de la gestion et de l'utilisation durable de la biotechnologie ;
- Former des cadres nationaux compétents dans le domaine de la biotechnologie et de la biosécurité ;
- Mettre en place des programmes spécifiques sur la bio sécurité ;
- Promouvoir la prospection des ressources biologiques dans les zones peu étudiées de la RCA, actualiser les connaissances ;
- Equiper les laboratoires, enrichir les bibliothèques spécialisées et améliorer les conditions de travail de toute personne qui travaille dans la biosécurité.

- 4°) Assurer le contrôle ou la maîtrise des espèces reconnues comme nuisibles à la bio sécurité:**
- Cibler les sites, les espèces ou les groupes systématiques ;
 - Mettre en place des programmes de recherche afin de disposer des données scientifiques pour prendre des mesures de prévention et de conservation appropriées;
 - Encourager les campagnes de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles à travers les structures compétentes (ICRA, ANDE, etc.) ;
- 5°) Promouvoir la coopération technique et scientifique sous régionale, régionale et internationale dans le domaine de la formation, de la recherche scientifique et technique sur la biosécurité :**
- Encourager la participation des experts nationaux aux diverses rencontres internationales en matière de biotechnologie et de biosécurité ;
 - Elaborer un programme de jumelage inter-universitaire et interministériel Sud-Sud et nord-sud dans le domaine de la biotechnologie et de la biosécurité.
- 6°) Mettre en place des programmes pour rechercher les fonds et l'assistance du FEM pour l'élaboration d'une stratégie national et un plan d'action en biotechnologie et biosécurité.**

3.7 STRATÉGIE POUR LE PARTAGE ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

Problème central : *répartition injuste et inéquitable des bénéfices émanant de l'exploitation des ressources de la biodiversité.*

But : *parvenir à réaliser un partage juste et équitable des bénéfices.*

Objectif principal : *promouvoir un mécanisme de partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources de la biodiversité .*

Stratégies :

- 1°) **Appliquer les principes de la bonne gouvernance au niveau de l'Etat et des communes :**
 - Vérifier et appliquer les clauses contenues dans les critères d'accès aux ressources ;
 - Elire les représentants communaux ;
 - Eviter le jeu de la concurrence déloyale.
- 2°) **Assurer l'application de la loi N° 96.013 du 13 Janvier 1996 portant création des régions et fixant leurs limites territoriales et accélérer le processus de la décentralisation.**
- 3°) **Edicter une loi sur la collecte des échantillons biologiques et génétiques en y incluant le principe du « consentement préalable et éclairé » des parties dans le processus d'accès aux ressources de la biodiversité et du partage de leurs avantages :**
 - harmoniser les conditions d'accès aux ressources pour des fins scientifiques et / ou commerciales ;
 - établir un certificat d'origine ;
 - Fournir des informations complètes sur le matériel spécifique souhaité, l'usage potentiel ou réel et impliquer des chercheurs locaux ;
 - Mettre les résultats scientifiques obtenus à la disposition du Gouvernement centrafricain ;
 - Fixer au préalable des conditions de partage ;
- 5°) **Impliquer les populations riveraines dans les mécanismes de conservation, d'utilisation et de partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources de la biodiversité.**
- 6°) **Garantir la propriété intellectuelle découlant de l'innovation biotechnologique locale sur le plan national :**
 - Redynamiser le bureau de coordination de l'OAPI ;
 - Adhérer au groupe sur les droits des populations locales et autochtones.

- 7°) Promouvoir le groupement des tradipraticiens.**
- 8°) Promouvoir l'IEC (Information, Education, Communication) sur le partage équitable des avantages :**
- Organiser des sessions thématiques d'information, de formation et d'éducation en fonction des acteurs concernés ;
 - Consolider les acquis et pérenniser les actions.
- 9°) Faciliter le transfert de technologies appropriées dans le cadre de la coopération ou de la réciprocité conformément aux dispositions de l'article 21 de la Convention sur la biodiversité :**
- Identifier les partenaires ;
 - Identifier les secteurs de priorité.
- 10°) Promouvoir la valorisation des ressources de la biodiversité et les biotechnologies locales appropriées :**
- Inventorier les ressources biologiques et des biotechnologies appropriées par région ;
- 11°) Créer des caisses de crédit mutuel en vue d'un meilleur épargne des revenus générés :**
- Réhabiliter les infrastructures communales ;
- 12°) Mettre en place un cadre institutionnel interdisciplinaire en matière de la biodiversité :**
- Définir le cadre ;
 - Identifier les personnes ressources ;
 - Impliquer les populations locales.
- 13°) Promouvoir l'échange d'information entre les différents acteurs.**

3.8 STRATÉGIE POUR L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES DE LA BIODIVERSITÉ

Problème central : *gaspillage des ressources de la biodiversité*

(cf. arbre à problème, annexe).

But : *promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques.*

Objectifs :

- Promouvoir la pratique de l'utilisation durable des ressources biologiques en incorporant les principes et pratiques de la durabilité écologique, sociale et économique ;

- Promouvoir les pratiques de l'utilisation des ressources biologiques selon les principes de la durabilité écologique, sociale, économique, relationnelle et stratégique.

Stratégies :

1°) Favoriser une approche intégrée dans l'utilisation de toutes les espèces biologiques :

- Impliquer les communautés locales, dans la gestion et le partage juste et équitable des bénéfices résultant de l'exploitation des ressources biologiques ;
- Sur le plan politique : dans les plans de développement et des activités du Gouvernement, des agences locales et internationales de développement et / ou de conservation du secteur privé et des Organisation Non Gouvernementales (ONG).

2°) Garantir une utilisation durable des ressources sauvages :

- Evaluer les populations et capacités productives des espèces et écosystèmes exploités, et une utilisation conforme à ces capacités ;
- Définir des seuils d'exploitation qui fassent la part de l'ignorance et du doute quant à la biologie des espèces clés concernées, à l'état des écosystèmes dont elles dépendent , et à d'autres impacts potentiels sur lesdits écosystèmes et espèces ;
- Assurer que l'exploitation d'une ressource n'excède pas la capacité de renouvellement de cette dernière ;
- Réglementer l'accès (par exemple en limitant les mailles de filets de pêche, en étant exigeant, les types d'engins de pêche ou de chasse, ainsi que la période de la chasse ou de la pêche), soit par l'introduction de contingents (le droit de prélever une certaine espèce, une quantité ou quota de gibier ou de poisson, la somme des contingents individuels correspondant au rendement durable des populations animales concernées) ;
- Conserver les habitats et processus écologiques dont dépendent les ressources biologiques concernées ;

3°) Etablir si l'exploitation des ressources biologiques est durable :

- Evaluer périodiquement l'état de la ressource biologique (faune et flore) ;
- Prendre en compte l'état des processus écologiques et de la diversité biologique dont dépend ladite ressource ;
- Identifier et évaluer les impacts du prélèvement et des activités qui lui sont associées sur les autres ressources renouvelables, sur la santé humaine, les écosystèmes entretenant la vie et sur la diversité biologique ;
- Identifier et prendre en compte les principaux éléments socio-économiques influant sur la durabilité du secteur concerné.

4°) Aider les communautés locales à gérer leurs ressources sauvages renouvelables et renforcer les incitations à préserver la diversité biologique :

- Elaborer conjointement par le Gouvernement et les communautés locales les politiques pour la gestion des ressources renouvelables (P.N.A.E) ;
- Développer des institutions communautaires dynamiques et efficaces permettant aux communautés locales de bénéficier des garanties adéquates en matière de jouissance et de droit de propriété ;
- Aider les communautés locales qui protègent efficacement leurs ressources biologiques d'avoir la possibilité d'exporter le surplus en veillant à ce que la production reste durable, et d'en toucher les revenus ;
- Verser aux communautés concernées une partie des droits d'entrée perçus dans les aires protégées (Parc National de Dzanga-Ndoki), des montants des taxes d'abattage, des montants des actes transactionnels, ou encore de compensations financières pour les dommages subis par l'environnement (battues administratives, dégâts aux cultures, abattages illégaux de palmiers à huile, etc.) ;
- Encourager indirectement par les exemptions fiscales, la sécurité alimentaire, et l'assistance au développement communautaire ;
- Prendre des mesures visant à maintenir ou à renforcer les pouvoirs des organisations chargées de la gestion des ressources biologiques (chefs de villages, chefs de clans) ;
- Procurer des revenus directs, immédiats, légalement garantis et durables aux communautés concernées ;
- Se fonder sur l'utilisation d'espèces animales et végétales autochtones ou indigènes, au lieu de privilégier l'importation des espèces allochtones (poulets surtout), en prenant en compte les connaissances des communautés locales pour sélectionner les espèces ;
- Procurer des revenus supplémentaires aux autorités locales, de façon à renforcer leur motivation et leur capacité de gestion ;

- Reconnaître les droits de propriété et de jouissance existants et les intégrer dans les activités de conservation et dans la législation ;
- Mettre en place un système d'indicateurs et de surveillance adapté aux conditions locales, afin de pouvoir vérifier si les effectifs des populations d'espèces utilisées sont maintenus ou renforcés.

5°) Donner aux communautés les moyens de gérer leurs propres environnement ressource(ressources biologiques) par des actions prioritaires :

- Renforcer le contrôle des communautés sur leur propre existence, notamment en termes d'accès aux ressources et de participation équitable à leur gestion (et à leurs bénéfices) ; participation aux décisions, d'éducation et de formation ;
- Donner aux communautés les moyens de satisfaire durablement leurs besoins ;
- Permettre aux communautés de conserver leur environnement ;
- Faire participer les communautés tout en veillant à ce que les consultations avec elles soient conduites sous une forme culturellement acceptable.

6°) Financer la durabilité :

- Réaménager les priorités budgétaires, en réduisant les dépenses outrancières pour des secteurs privilégiés, dits hautement prioritaires ou de souveraineté et en supprimant les investissements consacrés à des projets démesurés et non durables, au profit des dépenses sociales et de l'environnement ;
- Privatiser certains secteurs d'activité (énergie, communication, etc.) ;
- Rentabiliser les dépenses de développement ;
- Améliorer les procédures administratives et des services pour réaliser des économies ;
- Promouvoir l'investissement du secteur privé ;
- Payer des droits, redevances, taxes et impôts ;
- Faire contribuer les particuliers, les ONG, les entreprises, etc. ;
- Elaborer des programmes d'assistance bilatérale et multilatérale.

7°) Forger une alliance nationale et internationale (coopération internationale et partenariat) :

- Renforcer et rationaliser les mécanismes visant à promouvoir une approche coordonnée de problèmes d'environnement, sur la base d'un calendrier dont les priorités seront déterminées en fonction des procédures de consultation les plus appropriées ;
- Mettre en place un (nouveau) mécanisme visant à garantir que le dialogue à l'échelon tant national qu'international reflète bien les connaissances, compétences et préoccupations de tous les secteurs de la société, y compris les Organisations Non Gouvernementales (ONG), le milieu des affaires, le commerce, l'industrie, les populations autochtones et les groupes religieux ;
- Mettre en place, redynamiser si cela existe déjà, des mécanismes financiers destinés à promouvoir la coopération technique et le transfert et l'application des meilleures technologies disponibles dans les pays amis, afin de créer ainsi les conditions les plus favorables pour une utilisation durable des ressources de la biodiversité et pour la protection de l'environnement national ;
- Réviser et adapter les structures commerciales nationales (commerce de gros et de détail) de façon à accroître l'ouverture des marchés aux produits nationaux par la promotion ;
- Renforcer les mécanismes nationaux d'évaluation et de recherche afin que les politiques nationales soient de plus en plus fondées sur une somme commune d'éthique, de connaissances, et d'expériences.

8°) Mettre en œuvre des stratégies nationales axées sur la durabilité :

- Faire respecter et refléter les conditions, besoins et possibilités des communautés concernées dans chaque plan ;
- Traiter de manière intégrée et exhaustive les questions de conservation et développement ;
- Accompagner les stratégies d'une révision en profondeur des politiques, loi et institutions ;
- Faire contribuer les stratégies à une meilleure compréhension des relations ainsi que les différents problèmes évoqués ou soulevés ;
- Assurer une synergie entre les différents exercices de planification initiés en RCA en vue d'harmoniser les différentes actions sectorielles dont celles ayant trait à la biodiversité.

BIBLIOGRAPHIE

1. APEMA A. K, 1999, **“Analyse de la biodiversité aquatique et identification des priorités pour la conservation des Zones Humides en République Centrafricaine”**, Projet CAF/96/G-31 – SNPA-DB, PNUD, Bangui : 114 pages.
2. APEMA A.K, BENI L. S., MBONGO B.H et MOUKADAS N. A, 1999, **“Rapport de l’Etude MARP sur la Stratégie Nationale et le Plan d’Action en matière de Diversité Biologique”**, Projet CFA/96/G-31 – SNPA-DB, PNUD, Bangui : 55 pages.
3. BEINA D., 1999, **“Identification et Hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d’exploitation sur la biodiversité terrestre et des causes principales des pressions par régions naturelles”**, Projet CAF/96/G-31 – SNPA-DB, PNUD, Bangui : 37 pages.
4. GUERET-DOMBA A., 1999, **“Collecte et analyse des données spatiales et cartographiques sur les écosystèmes de la RCA”**, Projet CAF/96/G-31 – SNPA-DB, PNUD, Bangui : 20 pages.
5. KONZI-SARAMBO B.F, 1999, **“Analyse de l’accès aux ressources génétiques et de l’équité du partage des bénéfices découlant de leur exploitation entre les différentes couches de la population en RCA et entre la RCA et les différents pays du monde”**, Projet CAF/96/G-31 – SNPA-DB, PNUD, Bangui : 24 pages.
6. KOZO G., 1999, **“Identification et Hiérarchisation des pressions humaines sur la diversité biologique des écosystèmes aquatiques”**, Projet CAF/96/G-31 - SNPA-DB, PNUD, Bangui : 26 pages.
7. KOZO G., GUERET-DOMBA A., MAGEM A J.M, NGBONGO-BAGNAGA B., 1999, Observations de terrain (Zones : Centre, Centre-Est, Centre-Sud, Est) - Rapport de synthèse : **“Conservation et utilisation durable de la diversité biologique, agro-biodiversité et biosécurité et Partage Equitable des bénéfices”**, Projet CAF/96/G-31 - SNPA-DB, PNUD, Bangui : 38 pages.
8. MAGEM A J.M, 1999, **“Analyse et Hiérarchisation des menaces sur la biodiversité des plantes et animaux domestiques”**, Projet CAF/96/G-31 - SNPA-DB, PNUD, Bangui : 45 pages.
9. MBONGO B.H, 1999, **“Les écosystèmes terrestres - Etats et problèmes”** – Projet CAF/96/G-31 - SNPA-DB, PNUD, Bangui : 26 pages.

10. MOUKADAS N.A, 1999, ‘Analyse du rapport entre la croissance démographique, la durabilité des systèmes d’exploitation, l’agriculture et les pressions sur la diversité biologique’, Projet CAF/96/G-31 - SNPA-DB, PNUD, Bangui : 26 pages.
11. NGBONGO-BAGNAGA B. et BENI L.S, 1999, ‘Analyse du cadre législatif, politique, institutionnel, socioculturel et des ressources humaines suivant les objectifs de la Convention sur la diversité biologique y compris les cadres relatifs à la biosécurité’, Projet CAF/96/G-31 - SNPA-DB, PNUD, Bangui : 81 pages.
12. Rapport Général du Séminaire- atelier National de Validation de la Stratégie en matière de Diversité Biologique, **Janvier 2000**, Bangui.

A N N E X E S

ANNEXE I: Carte phytogéographique de la RCA

ANNEXE II: Arbres à problèmes

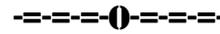
ANNEXE III: Tableau diagnostique de l'état de la biodiversité en RCA

ANNEXE IV: Liste des participants

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DES
EAUX, FORÊTS, CHASSES ET PÊCHES**

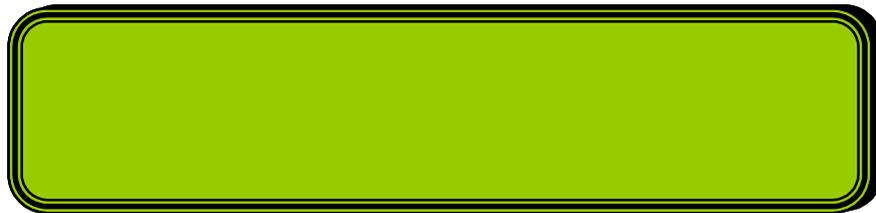


**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITÉ - DIGNITÉ - TRAVAIL**



PROJET CAF/96/G-31 - SNPA-DB

**STRATÉGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION
EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**



Bangui, Mars 2000

PRÉAMBULE

Le Gouvernement centrafricain a ratifié le **15 Mars 1995**, la Convention sur la diversité biologique issue de la Conférence des Nations- Unies et d'autres partenaires tenue à Rio de Janeiro du **3 au 14 Janvier 1992**. Cette ratification exigeait de la RCA, la mise en place d'une Stratégie Nationale et un Plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable des ressources de la biodiversité et le partage équitable des revenus générés par leur exploitation.

A cette fin, le Gouvernement a mis en place le **Projet CAF / 96 / G-31** "Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de la diversité biologique" financé par le FEM, par l'entremise du PNUD à la hauteur de **178 300 \$ EU**. Le but visé est de mettre en place une stratégie nationale suivie d'un plan d'action en matière de la biodiversité et de l'agrobiodiversité.

La formulation de cette stratégie a d'abord conduit le projet à mener, des études bibliographiques spécifiques sur la biodiversité et l'agrobiodiversité pour faire l'état des lieux et de conservation des principales ressources biologiques d'une part, suivi des études de terrain selon la méthode **MARP** (Méthode Active de Recherche Participative).

Ces études ont permis de recueillir des informations au niveau local et d'organiser ensuite des ateliers régionaux avec les principaux acteurs des préfectures concernées.

L'analyse des pressions anthropiques et socio-économiques, les problèmes écologiques sur la diversité biologique et l'agrobiodiversité à l'échelle locale et régionale ainsi que le partage équitable des bénéfices issus de leur exploitation ont constitué la base des échanges de vues qui ont prévalu lors des différentes concertations populaires, à travers des ateliers notamment.

Les résultats de ces ateliers ont été ensuite restitués aux différents acteurs venus de l'arrière-pays ,au cours de l'atelier national organisé à Bangui en **janvier 2000**.

Le but final est la mise en place d'un plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable des ressources de la biodiversité et le partage équitable des gains générés de leur exploitation.

Le problème de la biosécurité a été examiné au niveau de chaque site avec les différents partenaires car il constitue dans certaines zones un facteur de perturbation potentielle des ressources de la diversité biologique et ceux de l'agrobiodiversité.

Ces problèmes se posent de manière différente, en fonction des principaux écosystèmes du pays, à savoir :

- la forêt dense humide ;
- les savanes ;
- la forêt dense sèche ;
- la steppe.

Il faut en outre signaler le cas des galeries forestières le long des cours d'eau et les forêts denses semi- humides qui sont des témoins forestiers en domaine soudano- guinéen.

La forêt dense humide est l'écosystème qui apparaît comme celui qui abrite le plus d'espèces animales et végétales et d'espèces endémiques suivies par les forêts denses sèches et les forêts galeries.

L'identification et la hiérarchisation des pressions humaines et l'analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation des ressources sur la diversité biologique terrestre et des causes principales des pressions par région écologique, montrent que les principaux facteurs sont les feux de brousse, le défrichement agricole, l'exploitation industrielle du bois, le pâturage bovin suivis de l'exploitation du diamant et l'or. Les menaces qui en résultent sont essentiellement l'altération qualitative et quantitative de l'habitat, la raréfaction des ressources génétiques et la dégradation des sols. La savanisation est une menace réelle pour l'extrême Nord- Est du pays.

L'élaboration d'un plan d'action est bienvenue pour trouver des solutions aux menaces qui pèsent sur la diversité biologique en République Centrafricaine quant aux ressources biologique aquatique.

2 - INTRODUCTION

Le présent rapport fait suite aux travaux de l'atelier de Planification pour la définition du plan d'action du Projet CAF/96/G-31 - "Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique" tenu du **28 Mars** au **2 Avril 2000** à Bangui. La particularité dudit document et qu'il tente de rappeler de manière succincte des étapes de planification antérieures.

Il présente de manière succincte le contexte de l'atelier, son déroulement, la composition de l'Equipe de planification, l'analyse de la situation, celles des concernés, des problèmes et enfin les éléments de planification du projet qui comprennent les résultats des travaux, le tableau synoptique de planification ainsi que les dispositions relatives à la mise en œuvre.

2.1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Après avoir ratifié la Convention sur la Diversité Biologique en **Mars 1995**, la République Centrafricaine a entrepris le processus d'élaboration d'un plan National de Conservation et de Gestion de la biodiversité, à l'instar des autres pays signataires de la Convention de Rio de Janeiro en **1992**.

Le financement octroyé par le Fonds pour l'Environnement Mondial

Le financement octroyé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (**F.E.M**) au Gouvernement a permis à ce dernier à mettre en place le Projet CAF/96/G-31 - "Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique" pour la conduite dudit processus.

Des études bibliographiques assorties des informations obtenues à travers la MARP, ont permis d'élaborer le document de stratégie, adopté en **Janvier 2000** à Bangui. L'objet du présent séminaire est de :

- Présenter la stratégie nationale en matière de conservation de la flore et de la faune, des ressources de l'Agrobiodiversité, de la Biosécurité, du Partage équitable, puis de la gestion et de l'Utilisation durable des ressources biologiques ;
- Définir un plan d'action approprié de la stratégie nationale et ;
- Inventorier et déterminer les coûts des ressources nécessaires à la mise en œuvre dudit plan.

Par ailleurs, le plan d'action de cette stratégie, objet du présent rapport constitue une étape. Il sera complété de budget, de fiches de programmes et projets, d'un plan de financement et de mobilisation de ressources.

2.2. MÉTHODOLOGIE.

La méthodologie utilisée est celle de la planification par objectifs qui repose essentiellement sur :

- la méthode devant servir de fil conducteur au travail du groupe de planification ;
- le travail en équipe qui sert de cadre pour l'étude des problèmes multisectoriels et ;
- la visualisation qui aide à retenir par écrit les contributions des participants et à fixer les résultats de la discussion.

L'emploi de cette méthode dans le cadre de cet atelier se justifie dans la mesure où, pour l'analyse et la planification du programme, elle repose sur l'expérience selon laquelle le travail en commun s'effectue plus harmonieusement lorsque les participants peuvent s'accorder sur des objectifs formulés aussi clairement que possible.

Cependant les problèmes centraux et les objectifs ont été définis lors des exercices antérieurs.

3. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX.

L'atelier s'est tenu du **28 Mars** au **2 Avril 2000**, au lieu du **28 Mars** au **1^{er} Avril** comme initialement prévu. Les travaux ont débuté à l'hémicycle de la CEMAC jusqu'au **1^{er} Avril** pour se poursuivre à l'hôtel Levy's le **2 Avril**. Le calendrier a été dépassé de 24 heures pour compenser la journée du **29 Mars** qui est déclarée fériée en République Centrafricaine.

Il conviendrait de rappeler que la cérémonie d'ouverture des travaux a été placée sous les auspices de Monsieur **Léon SALAM**, Chef de Cabinet, représentant le Ministre de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches en mission. Le texte de son allocution est annexé au présent rapport. Le séminaire a débuté par des travaux en plénière avant de se poursuivre en commissions. Trois commissions ont été mis en place pour la circonstance .

4. ANALYSE DE LA PARTICIPATION

L'atelier a connu une participation et une assiduité moyennes, dues aux horaires de travail perturbés par l'absence des moyens de transport pour la plupart des participants. Il faudrait également signaler que les conditions rigides d'accès aux locaux de travail, au problème de calendrier national mentionné plus haut et à la "faible motivation" des participants qui ont déclaré avoir peu de raison de mobiliser leurs ressources propres pour participer à un séminaire pendant un week-end ont également constitué les problèmes rencontrés lors de ce séminaire. L'effectif de départ (**22** personnes) s'est réduit progressivement pour se stabiliser à douze(**12**) personnes, soit un taux moyen de participation de **54,55 %**.

L'effectif très réduit de certaines commissions a joué dans une certaine mesure sur le rythme de travail. Cependant, le mérite de l'équipe noyau composé de douze (12) personnes, dont l'engagement et la participation ont permis d'atteindre l'objectif de l'atelier doit être salué et reconnu à sa juste valeur.

En dépit de ces aléas, ont participé à l'atelier :

- des membres du comité de pilotage du projet ;
- de l'équipe de planification ;
- des cadres des Ministères et autres projets impliqués ;
- des Organisations Non Gouvernementales
- du PNUD et,
- de l'Equipe de Gestion du Projet.

Une équipe de deux facilitateurs composée notamment de Messieurs **Polycarpe NGALEU** et **Gustave DOUNGOUBE**, a géré les travaux dudit atelier.

La liste des participants est jointe en annexe.

5. ANALYSE DE LA SITUATION

Pour jeter les bases d'une discussion fructueuse sur l'analyse de la situation, deux interventions ont été faites en plénière. Monsieur **Jacques Paulin REGNER**, Consultant National du Projet a retracé la genèse du Projet ainsi que les grandes lignes de la Convention tandis que Monsieur **Gustave DOUNGOUBE**, Co- Modérateur, a fait une présentation exhaustive sur les résultats des travaux de l'équipe de terrain obtenus grâce à la MARP.

Au cours de son exposé, Monsieur **DOUNGOUBE Gustave** a présenté successivement la situation de la flore, de la faune terrestre et aquatique, de l'agrobiodiversité touchant aussi bien les productions vivrières, industrielles qu'animales et enfin la matrice composée de Partage Equitable des bénéfices résultant de l'exploitation des ressources biologiques.

L'ensemble des présentations a suscité des questions de clarification et de contribution de la part des participants ; l'ensemble des questions devrait être posé lors des travaux en commissions, afin de gagner du temps.

6. ANALYSE DES CONCERNÉS

Au cours de différentes présentations faites par le Consultant national Principal et le co-Modérateur, il n'est dégagé de plan d'actions en matière de conservation de la biodiversité concerne plus d'un acteur. Les concernés proviennent de couches sociales et d'horizons socio-professionnels variés.

Ils vont des populations en général, des agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, éleveurs, apiculteurs industriels (SOCOCA, COCECOT, SOGESCA, CENTRAPALM, etc...), des groupements, des coopératives, administrations, des acteurs de la profession libérale, des hommes, des femmes, jeunes, vieux, populations autochtones (Ba AKA), éleveurs, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, etc... .

Certains acteurs interviennent soit directement (populations rurales, chasseurs, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, tradipraticiens) soit indirectement sur les ressources de la biodiversité (commerçant, riches propriétaires, politiciens, décideurs, etc...).

Les pressions exercées par les catégorie d'intervenants cités ci-dessus à travers des pressions multiformes ont engendré des problèmes qui sont analysés ci-après.

7. ANALYSE DES PROBLÈMES

La présentation de la situation de la diversité biologique fait ressortir des problèmes l'ampleur est en fonction des modes de prélèvements et de technologies utilisées, du mode de vie des intervenants et surtout de leur perception de la biodiversité en particulier et des ressources naturelles en général.

Les problèmes n'ont pas été identifiés lors du Séminaire mais lors de la formulation des stratégies d'action. Cependant leur rappel dans le cadre de ce rapport permettra de mieux apprécier les résultats et les activités proposées. Les problèmes ont été identifiés en fonction du type de la ressource biologique et de la manière dont les bénéfices qui découlent de leur exploitation sont partagés. A chaque type de ressource correspond un problème central avec certaines causes et conséquences transversales. Il existe des causes structurelles, intermédiaires et immédiates. Certaines conséquences sont liées alors que d'autres sont isolées.

En ce qui concerne la diversité biologique, il a été identifié huit(8) problèmes centraux qui sont :

- Perte de ressources végétales ;
- Diminution de la faune ;
- Les espèces animales domestiques locales sont menacées ;
- Perte des variétés de l'agrobiodiversité ;
- Risques biotechnologiques ignorés ;
- Répartition non équitable des bénéfices de la biodiversité ;
- Ressources biologiques gaspillées ;
- Dégradation des zones humides.

Pour l'ensemble des problèmes, il a été proposé un objectif global, et pour chaque type de problème, des solutions (actions) ont été également proposées, des résultats espérés et des activités proposées. Tous ces éléments se trouvent dans le tableau synoptique de planification ci-après.

8. PLANIFICATION DU PROJET

(Cf Tableau synoptique)

TABLEAU SYNOPTIQUE DE PLANIFICATION

Durée : 5 ans

CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN RCA
TABLEAU SYNOPTIQUE DE PLANIFICATION

STRATEGIE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	FACTEURS EXTERNES				
<u>Objectif Global</u> Le développement humain est assuré de façon durable en RCA							
<u>Objectif du Programme</u> La biodiversité est conservée et utilisée durablement en RCA	<ul style="list-style-type: none"> - La couverture végétale a augmenté de plus de 5 % sur l'ensemble du territoire de la RCA pendant la durée du Projet - La population des espèces animales vulnérables a augmenté d'au moins 3 % pendant la durée du Projet - La contribution des ressources de la biodiversité au PNB de la RCA a augmenté de % en 5 ans - 15 % de la superficie du territoire centrafricain est érigé en aires protégées dont 30 % sont aménagés avant la fin de la période (5 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> -Photos satellites (PRGIE) -Biomonitoring(Directeur Faune, ICRA) -Comptabilité Nationale -MEEFCP (Directeur Faune) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus de décentralisation est conduit à bon terme - Les organisations et la coopération internationale soutiennent / compensent effectivement les efforts de conservation de la Biodiversité 				
<u>Résultats</u> 1- Les aires protégées sont bien gérées 2- De nouvelles aires protégées sont créées 3- Les espèces animales et végétales des Zones non protégées sont mieux gérées	<p>R1.1- Les populations des espèces animales menacées augmentent dans toutes les aires protégées à partir de la 4^e année</p> <p>R1.2- Les semenciers de toutes les espèces végétales clé sont maintenus dans toutes les aires protégées à partir de l'année 5.</p> <p>R1.3- La fréquence de rencontre (indice d'abondance) est redevenue optimale pour les aires protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Eléphant- gorille dans les forêts du Sud-Ouest -Girafes- autruches dans les aires protégées des savanes du Nord <p>R2.1- Au moins 4% de la superficie du territoire national est érigé en Aires protégées au cours des 2 premières années</p> <p>R3.1- Les indices d'abondance sont confirmés pour les espèces spécifiques à partir de la 4^e année dans les zones protégées :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"><u>Savanes</u></td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"><u>Forêts</u></td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Elan de Derby -Cob de Buffon - - Cob de Fassa -Eléphant - Lion, Panthère ,Lecaon, Autruche </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Bongo -Eléphant -Gorille -Chimpanzé - léopard -Perroquet </td> </tr> </table>	<u>Savanes</u>	<u>Forêts</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Elan de Derby -Cob de Buffon - - Cob de Fassa -Eléphant - Lion, Panthère ,Lecaon, Autruche 	<ul style="list-style-type: none"> - Bongo -Eléphant -Gorille -Chimpanzé - léopard -Perroquet 	<ul style="list-style-type: none"> - (1, 2, 3)- Rapports de Biomonitoring des Aires protégées - Textes de classement/ création des nouvelles aires protégées - Rapports de Biomonitoring 	<ul style="list-style-type: none"> - La coopération régionale et les relations transfrontalières favorisent la conservation de la Biodiversité -Les principes de la bonne gouvernance sont appliqués -Les politiques sont en mesure d'accepter les normes techniques de la conservation
<u>Savanes</u>	<u>Forêts</u>						
<ul style="list-style-type: none"> - Elan de Derby -Cob de Buffon - - Cob de Fassa -Eléphant - Lion, Panthère ,Lecaon, Autruche 	<ul style="list-style-type: none"> - Bongo -Eléphant -Gorille -Chimpanzé - léopard -Perroquet 						

<p>4- Le potentiel des ressources de l'agro-biodiversité est enrichi</p> <p>5- Les risques liés à l'utilisation des biotechnologies locales et importées sont minimisés</p> <p>6-Les ressources de la Biodiversité sont valorisées de façon durable</p> <p>7-Un cadre institutionnel efficace/ concerté pour la gestion de la Biodiversité est mis en place</p>	<p>R4.1-Les productions végétales et animales des espèces locales augmentent de > 10% à partir 5^{ème} année</p> <p>R4.2-Recul du front forestier limité et inférieur à ...% en 5ans</p> <p>R4.3-Réapparition de certaines espèces traceuses de l'agro-biodiversité : -Végétales (graminées sur les parcours pastoraux) -Animales (rongeurs...)</p> <p>R5.1-Nombre de produits de biotechnologie locale reconnus par les structures habilitées et mis à la commercialisation en 5 ans</p> <p>R5.2-Nombre de biotechnologies importées</p> <p>R6.1-Les ressources-clé de la Biodiversité (faune et flore) sont disponibles à l'optimum dans les différents écosystèmes – alors que les prélèvements et les quantités commercialisées augmentent à partir de la 4^{ème} année</p> <p>R7.1- Propositions de textes et règlements pour la gestion de la Biodiversité sont adoptés avant fin 3^{ème} année</p> <p>R7.2- Au moins... % diminution des infractions portant sur la gestion des ressources de la Biodiversité au cours de la 5^{ème} année</p>	<p>- Rapports Suivi Evaluation MAE et MCI</p> <p>- Rapports MAE et Photos satellites</p> <p>- Rapport MAE/MEEFCP</p> <p>- (1-2)-Recueil des innovations et rapports de recherche scientifique (Ministère de la Recherche Scientifique)</p> <p>- Rapports de Biomonitoring</p> <p>- Rapports d'enquêtes auprès des groupements (vendeurs, acheteurs, utilisateurs...)</p> <p>- Documents et textes (décrets, décisions...)</p> <p>- Rapports de Suivi et Evaluation du programme (et du MEEFCP)</p>	<p>-Le suivi externe des programmes de conservation de la biodiversité est mené avec rigueur</p> <p>-Toutes les institutions nationales (régionales - internationales) impliquées dans les activités de contrôle des ressources de la biodiversité sont engagées et jouent réellement leur rôle</p>
---	--	--	---

<u>Activités</u>	CADRE ESTIMATIF							
	Volets	I	II	III	IV	V		Total
1.1- Mettre en place un Plan d'action pour l'ensemble des aires protégées								<p>-Les cadres spécialisés sont assurés d'une stabilité professionnelle et d'un développement de carrière adéquat</p> <p>-Les salaires des agents publics sont assurés régulièrement</p>
1.2 -Délimiter les aires protégées et les réserves								
1.3- Inventorier les espèces animales et végétales des aires protégées								
1.4- Mettre en place un système national de biomonitoring et d'observatoires								
1.5- Réhabiliter certaines aires protégées								
1.6- Impliquer la population dans la gestion des Aires protégés								
1.7- Lutter contre le braconnage								
1.8- Développer des activités alternatives								
1.9-Reclasser les parcs/ aires protégées ayant perdu leurs intérêts.								
2.1- Rassembler les éléments justifiant la création des aires protégées								
2.2- Mener des études biophysiques et sociologiques du milieu sur les sites identifiés								
2.3- Définir d'une manière participative les enjeux liés à la création / gestion des nouvelles aires protégées.								
2.4- Délimiter les nouvelles aires protégées								
2.5- Eriger les écosystèmes(sites)retenus en aires protégées(Ngotto, Bangassou...)								
3.1- Faire l'inventaire des espèces animales et végétales des aires non protégées								
3.2-Mener des études sur la consommation								
3.3- Organiser avec les populations la gestion de la chasse								
3.4- Aménager les écosystèmes dégradés en partenariat avec la population								
3.5- Développer des activités alternatives								
Total								

<u>Activités</u>	CADRE ESTIMATIF	
<p>4.1- Favoriser la conservation des écosystèmes</p> <p>4.2- Améliorer et protéger les espèces locales mieux adaptées aux maladies et aux ravageurs</p> <p>4.3- Favoriser et améliorer la conservation in situ et ex situ de l'agro-biodiversité</p> <p>4.4- Limiter les menaces sur les espèces animales locales</p> <p>4.5- Encourager la production et la commercialisation du petit bétail</p> <p>4.6- Renforcer la coopération avec les Etats de la sous-région et les Organismes internationaux sur la gestion des ressources de l'agro-biodiversité</p> <p>5.1- Améliorer et actualiser les connaissances sur les biotechnologies</p> <p>5.2- Prévenir les risques liés à l'utilisation des biotechnologies locales et importées</p> <p>5.3- Développer des biotechnologies adaptées</p> <p>6.1- Définir les potentialités de l'agro-biodiversité</p> <p>6.2- Mettre en œuvre un programme IEC au profit des populations sur l'utilisation durable des ressources de la biodiversité</p> <p>6.3- Elaborer de manière participative (secteur public, communautés locales...) des politiques pour la gestion des ressources renouvelables</p> <p>6.4- Promouvoir les pratiques traditionnelles valorisantes d'utilisation des ressources de la biodiversité (plantes médicinales, apiculture ...)</p> <p>6.5- <i>Promouvoir le développement des activités complémentaires génératrices de revenus</i></p> <p>6.6- Mettre en place un mécanisme de financement pour la réhabilitation des ressources de la biodiversité</p> <p>6.7- Suivre et évaluer périodiquement l'état des ressources biologiques</p>		

<u>Activités</u>	CADRE ESTIMATIF	
<p>7.1-Mettre en place une structure (office ?) nationale interdisciplinaire chargé de la biodiversité</p> <p>7.2- Prendre de manière participative des mesures légales et réglementaires efficaces relatives à la gestion de la biodiversité</p> <p>7.3- Elaborer et mettre en œuvre un code de l'Environnement incluant les préoccupations relatives à la biodiversité</p> <p>7.4- Renforcer les capacités des Institutions liées à la Diversité Biologique</p> <p>7.5- Mettre en place un système garantissant un partage équitable des retombées liées à l'utilisation des ressources de la biodiversité</p> <p>7.6- Mettre en place un mécanisme de contrôle visant l'application des textes.</p>		

PLAN D'OPERATION

Durée : 5 ans

PLAN D'OPERATION

Résultat 1: Les aires protégées sont bien gérées**Indicateurs : 1.1- Les populations des espèces animales menacées augmentent dans toutes les aires protégées à partir de la 4^e année****1.2- Les semenciers de toutes les espèces végétales clé sont maintenus dans toutes les aires protégées à partir de l'année 5.****1.3- La fréquence de rencontre (indice d'abondance) est redevenu optimale pour les aires protégées****-éléphants- gorilles dans les forêts du Sud-Ouest****-girafes- autruches dans les aires protégées des savanes du Nord**

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers	
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2				
1.1- Mettre en place un Plan d'action pour l'ensemble des aires protégées	-Plan d'action élaboré avant fin 2 ^{ème} année -Cinq(5) programmes initiés	-MEEFCP - DGE -Association des Guides de chasse	—————▶										- équipe pluridisciplinaire 15 pers (...mois)	- 2 ordinateurs (dont 1 portable) complets - bureautique et fournitures - matériel GPS - 3 véhicules 4x4 - matériel de communication	Frais de réunions et missions pour l'équipe	* Sécurité assurée
1.2-Délimiter les aires protégées et les réserves	-3 aires protégées délimitées : Manovo-Gounda-St Floris Yota-Ngaya, Bamingui-Bangoran	-D. forêts -D. faune - Divisionnaires -Conservateurs -Aut. Locales -Populations -ONG (++ UB)	-----										- 25 agents pour la délimitation		Frais de missions	
1.3-Inventorier les espèces animales et végétales des aires protégées	-15 inventaires réalisés dans les 11 AP avant 5ans		- - - - -													
1.3.1- Identifier les sites potentiels vde conservation de la flore et de la faune															
1.3.2- Faire l'inventaire des zones humides vulnérables en RCA															
1.3.3- Créer un réseau des zones humides vulnérables															
1.3.4- Elaborer un programme de conservation des zones humides d'importance internationale (habitats d'oiseaux d'eau...)			—————▶													
1.4- Mettre en place un système national de biomonitoring et d'observatoires	Observatoire national de surveillance / évaluation de la biodiversité en place fin 2 ^{ème} année	-MEEFCP UB, MEN, Plan, MAE, Tourisme Santé, ONG	-----▶										1 Expert consultant en biomonitoring (36h/m)	- Local de bureau - Matériel informatique et télématique	Frai de formation et d'appui des nationaux	Création de l'observatoire national autorisée

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS	
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers		
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2					
1.5-Réhabiliter certaines aires protégées	-3 AP réhabilitées avant 5ans : Zemongo, Nana-Barya, Basse lobaye	MEEFCP - DGE -D. forêts -D. faune -Aut. Locales -Populations -ONG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-4 équipes -planification -conservation (1pisteur/100ha) -génie civil -suivi-évaluation	-matériel de génie -bâtiments admin. -logements pers. -centres d'accueil -équipement indiv. Protection -1 véhic/10 agents de surveillance	-Frais de missions		
1.5.1-Définir de manière participative le sort à donner aux aires à déclasser			→												-Frais de missions et réunions avec les populations		
1.5.2-Réhabiliter le réserve de faune de Nana-Barya								
1.5.3-Réhabiliter la réserve de faune de Zemongo								
1.5.4-Réhabiliter la zone de la biosphère de la Basse-Lobaye								
1.6- Impliquer la population dans la gestion des aires protégés	-Comité de gestion des zones cynégétiques villageoises dans chaque AP -Après la 1 ^{ère} année, au moins 50 personnes participent / semaine aux réunions de village	MEEFCP - DGE -D. forêts -D. faune -Aut. Locales -Populations -ONG, MAE -Ass. Profess -Dé.commun	-	-	-	-	-	-	-	-	-						* Adhésion des populations
1.6.1-Mettre en place un cadre de concertation (ONG administrations locales, , Populations locales)	-2 séminaires / AP / an		-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		-1 véhicule 4x4	-Frais séminaires et réunions			
1.6.2- Mettre en œuvre un programme d'IE C en matière de gestion des AP	-programme élaboré avant fin 1 ^{er} trimestre -4 émissions RT/mois / 5 ans -revue bimestrielle d'information créée avant fin 1 ^{ère} année		-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-1 Consultant en communication et 1animateur (65h/m)	-bureautique	-Tranches d'antennes RT -Frais imprimerie			

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS			
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers				
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2							
1.8.3- Initier des programme d'aquaculture au niveau des aires protégées																			
1.9-Déclasser les parcs/ aires protégées ayant perdu leurs intérêts.	-Une aire protégée, dégradée, identifiée à l'issue des études a été rétroclassée aux communautés -Textes de déclassement	-MEEFCP -Association des Guides de chasse -Conservateurs -Aut. Locales -Populations -ONG -Assemblée Nationale																	
1.9.1-Mener des études en vue du déclassement de certaines aires protégées (causes et responsabilités de la dégradation)	...X rapports d'études de classement des aires protégées sont disponibles au MEEFCP au plus tard à la 3 ^{ème} année																		
1.9.2- Evaluer les potentiels des aires protégées existantes	Jusqu'à la fin de la 2 ^{ème} année, les potentiels de 80% des aires protégées sont connus																		
1.9.3- Rédiger l'exposé des motifs et projet de loi	Document déposé sur la table de la Chambre avant fin 2 ^{ème} année																		

* Activités à mener en saison sèche
* Sécurité assurée

			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	Humains	Matériels	Financiers	
2.3.2- Rédiger le(les) procès verbaux des différentes réunions de consultation des acteurs concernés.	PV des réunions et consultations															
2.4-Délimiter les nouvelles aires protégées (Matérialiser les limites des nouvelles aires protégées sur le terrain)	2 nouvelles aires protégées délimitées pendant 5 ans	-MEEFCP Min. Aménagt du territoire MAE Min. Plan Assoc. de base Assoc. guides de chasse Autorités loc. ONG	-----										-Equipe technique de matérialisation	-matériel GPS -matériel et fournitures de matérialisation -transport	-Frais de mission	
2.5- Eriger les écosystèmes (sites) retenus en aires protégées (Ngotto, Bangassou ...)	Ngotto & bangassou deviennent des aires protégées pendant la 1 ^{ère} année	-MEEFCP Conservateurs Projets de conservation Min. Plan Min. Aménagt du territoire Min. Intérieur Pop. locales Assoc. de base Aut. Locales ONG	----->													
2.5.1- Constituer une équipe pluridisciplinaire devant élaborer les projets de texte			->													
2.5.2- Finaliser les projets de loi de classement			----->													
2.5.3- Promulguer les lois de classement			----->													* L'Assemblée Nationale prend rapidement les textes

			1		2		1		2		1		2		Humains	Matériels	Financiers	
3.4- Aménager les écosystèmes dégradés en partenariat avec la population	10 hectares reboisés par an / village	-MEEFCP D Forêts DGE Assoc. de base Auto. Locales Pop.locales Min. Aménagt du territoire MAE ONG Dév. Commun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1 Coordinateur	-1 véhicule 4x4 grande capacité pour transport des plants, matériels... -moto, petit matériel aratoire -Fournitures des pépinières(semences , sachets,...		* La participation des population et les moyens locaux sont conséquents : -main-d'œuvre -engrais organique -matériaux locaux -suivi, contrôle
3.4.1- Former et appuyer les populations aux techniques de planting et de gestion des pépinières			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
3.4.2- Promouvoir en partenariat avec les ONG et les communautés locales le système agro-sylvo-pastoral			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
3.4.3-Délimiter les zones à reboiser			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					

Résultat 4 : Le potentiel des ressources de l'agro-biodiversité domestique est enrichi

Indicateurs : 4.1- Les productions végétales + Animales des espèces locales augmentent de > 10% à partir 5^{ème} année

4.2- Recul du front forestier limité à < ... % en 5ans

4.3- Réapparition de certaines espèces traceuses de l'agro-biodiversité :
- Végétales (graminées sur les parcours pastoraux)
- Animales (rongeurs)

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS	
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers		
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2					
4.1-Favoriser la conservation des écosystèmes																	
4.1.1-Identifier/cartographier les écosystèmes de la RCA	- Cartes régionales des écosystèmes -Photos satellites	ICRA PRASAC Paysans	→									- 3 équipes de 4 cartographes (156 h/m)	- Matériel de cartographie (coût à déterminer) - 4 véhicules 4 x 4 (120 millions)	- Fonctionnement véhicule (carburant + lubrifiant, entretien ...) - Location avion spécial pendant 5 jours - Salaires experts (à déterminer par h/m)	Populations locales acceptent de participer aux travaux		
4.1.2-Etablir un plan de zonage du territoire	-Affectation des zones -Association Eleveurs-Agriculteurs (A.E.A)	MAE (ICRA,ANDE) MEEFCP Paysans Min Plan				→						- 3 équipes de 1 cartographe, 1 agronome 1 forestier, 1 conservateur	- 4 véhicules 4 x 4 (120 millions) - Outils (coût à déterminer)	- Fonctionnement véhicule (carburant + lubrifiant, entretien ...) (25 l/100km x 5000 km par mois et par véhicule) - Salaires (à déterminer par h/m)	Populations locales apportent les informations traditionnelles		
4.1.3-Développer des Programmes Régionaux de gestion de terroir	-Fiches synoptiques de conservation -Pépinières villageoises -Comités villageois de développement -Champs regroupés en blocs -10 ha reboisés /village	MAE ACDA,ANDE ONG Paysans, Autres									→	- 3 équipes de 1 technicien d'agriculture, 1 technicien forestier, 1 technicien élevage, 1 chauffeur (156 h/m)	- 3 véhicules 4 x 4 (90 millions) - Matériel de travail (coût à déterminer)	- Fonctionnement véhicule (25 l/100km x 5000 km par mois) - Salaires (à déterminer par h/m)			
4.1.4-Appuyer l'auto-promotion au niveau villageois des solutions adoptées	-Groupements villageois de Développement -Fiches thématiques d'IEC -Rapports de Suivi-Evaluation	MAE ACDA, ANDE ONG, Autres Paysans										- 20 animateurs (5 régions : 1300h/m)	- 100 motos (300 millions) - Matériel didactique (coût à déterminer)	- Salaires (à déterminer par h/m).			
4.2-Améliorer et protéger les variétés locales les mieux adaptées aux maladies et aux ravageurs.																	
4.2.1- Inventorier et caractériser les variétés existantes	-Répertoires des variétés locales et importées	MAE (ICRA) ACDA Paysans	→									- 3 équipes par région (1 agronome, 1 statisticien, 1 conservateur : 195 h/m) - 3 chauffeurs (195 h/m)	- 15 véhicules 4 x 4 (450 millions) - Matériel de travail (coût à déterminer)	- Fonctionnement véhicule (25 l/100km x 500km / mois) - Frais de fonctionnement (coût à déterminer)	Populations locales fournissent les semences de bases		

ACTIVITES ET SOUS – ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers	
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2				
4.2.2- Sélectionner les variétés les mieux adaptées	-listes des variétés améliorées -RPG des variétés améliorées	MAE (ICRA) ACDA Paysans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 5 spécialistes x 5 régions (65 h/m)	- Ressources phyto-génétiques (coût à déterminer) - Matériel de sélection (coût à déterminer)	- Frais de fonctionnement (à déterminer)	Populations locales fournissent les semences de bases
4.2.3- Améliorer les variétés locales	-Plans d'amélioration -Répertoires des variétés améliorées -RPG de ces variétés	MAE (ICRA) Paysans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 5 spécialistes x 5 régions (65 h/m)	- Ressources phyto-génétiques (coût à déterminer)	- Frais de fonctionnement (à déterminer)	Populations locales fournissent les variétés locales
4.2.4-Assurer la promotion, la mise en valeur et la commercialisation des espèces secondaires et celles qui sont sous-exploitées	-Répertoires des espèces sous-exploitées -Foires agricoles périodiques -Circuits de commercialisation -Rapports de vente	MAE / MCI (ACDA) ONG Paysans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 3 équipes/région (1 agronome, 1 statisticien, 1 spécialiste en marketing : 195 h/m) - 15 chauffeurs (195 h/m)	- 15 véhicules 4 x 4 (450 millions) - Equipements (coût à déterminer)	- Fonctionnement véhicule (25 l/100 km x 5000km par mois) - Frais d'entretien véhicule (5% par véhicule) - Frais de fonctionnement (à déterminer)	Populations locales fournissent les éléments constitutifs de la foire
4.2.5- Mettre en œuvre des mesures et techniques visant la protection du patrimoine végétal	-Banque de gènes -Services semenciers -Groupements multiplicateurs -RPG -Fiches de conservation in situ et ex situ	MAE (ICRA) Services phytosanitaires ACDA Paysans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1 agronome x 5 régions (65 h/m) - chauffeurs (65 h/m)	- 5 véhicules 4 x 4 (150 millions) - Outils (coût à déterminer)	- Fonctionnement véhicule (carburant + lubrifiant : 25l/100km x 5000 km par mois) - Entretien véhicule (5% par véhicule) - Frais fonctionnement (à déterminer)	Populations locales acceptent la collecte des RPG
4.2.6- Renforcer la police phytosanitaire(frontières) et la quarantaine végétale	-postes phytosanitaires aux frontières -centres de quarantaine végétale -législation phytosanitaire -fiches techniques de référence	MAE (Services Phytosanitaires) ICRA Mini Santé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 50 spécialistes phytosanitaires (650 h/m) - 3 formateurs (10000 x 45 x 3 = 1350 millions)		- Frais de formation - Frais de fonctionnement (à déterminer)	
4.2.7-Mettre en place des systèmes de lutte intégrée	-Liste des ravageurs et maladies -Fiches techniques -programmes spécifiques des luttes intégrées -Rapports suivi-évaluation	MAE (ICRA) ACDA Paysans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1 équipe / région (1 agronome, 1 spécialiste de protection de végétaux, 2 techniciens P.V. : 260 h/m)	- Outils (coût à déterminer)	- Frais de fonctionnement (à déterminer)	

ACTIVITES ET SOUS – ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION							MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS
4.3-Favoriser la conservation in situ et ex situ de l'agro biodiversité													
4.3.1- Inventorier des techniques existantes	-Répertoires régionaux des techniques	MAE (ICRA) ACDA ONG Paysans	→						- 5 équipes de 5 agronomes (325 h/m) - 5 chauffeurs (65h/m)	- 5 véhicules 4 x 4 (150 millions)		- Salaires agronomes (à déterminer) - Fonctionnement véhicule (25l/100km x 5000km par mois) - Salaires chauffeurs (à déterminer).	Populations locales acceptent de fournir les informations nécessaires
4.3.2- Développer des mécanismes efficaces de gestion et de conservation des R.P.G	-Fiches techniques de conservation(in et ex situ) -Collection de référence des stations régionales -Jardins botaniques -RPG	MAE (ICRA) ONG Paysans	- - - - -						- 5 équipes de 5 agronomes (325 h/m) -5 chauffeurs (65 h/m)	- 5 Véhicules 4 x 4 (150 millions) - Equipement laboratoire (coût à déterminer)		- Salaires 25 agronomes - Salaires 5 chauffeurs - Fonctionnement véhicule (carburant + lubrifiant : 25l/100 x 5000 km par mois) - Entretien véhicule (5%/an)	Populations locales autorisent la collecte des échantillons des RPG
4.3.3-Réactualiser le calendrier agricole par zone agro-climatique	-Calendrier agricole par zones agroécologiques -données agroclimatiques des 5 régions	MAE (ICRA, ACDA,ANDE) Paysans Autres	- - - - -						- 1 équipe de 5 agronomes (5 p x 13 = 6 h/m) - 1 chauffeur (13 h/m)	- 1 véhicule 4 x 4 (30 millions) - Matériel de travail (coût à déterminer)		- Salaires 5 agronomes + 1 chauffeur - Fonctionnement véhicule (carburant + lubrifiant : 25l/100km x 5000km par mois) - Entretien véhicule (5% par an)	
4.3.4-Renforcer les capacités techniques des producteurs (Education non formelle des adultes axée sur les connaissances, innovations et pratiques locales)	-Fiches techniques thématiques -Accroissement des producteurs formés dans les cinq régions	MAE (ACDA) ICRA Paysans Autres	- - - - -						- 5 équipes de 4 encadreurs (20 pers) - Formateur (durée formation : 5 jours, nombre de formation : 5	- Matériel de formation (coût à déterminer)		- Frais de formation (1250 millions : DSA) - Salaires formateurs (0,25millions cfa)	
4.4- Limiter les menaces sur les espèces animales locales													
4.4.1-Restaure et protéger les parcours pastoraux	-répertoires des parcours dégradés et -répertoires des parcours restaurés(nombre et superficie) -liste des espèces agrostologiques des parcours restaurés	MAE (ANDE) FNEC Eleveurs	- - - - -						- 1 équipe de 1 zootechnicien, 1 vétérinaire (130hm)	- Outils (coût à déterminer)		- Frais de fonctionnement (à déterminer)	Les éleveurs continuent de payer pour la vaccination
4.4.2- Renforcer les aspects sanitaires en RCA	-Centres de formations techniques vétérinaires réhabilités -Plan de formation et de recyclage -50% d'encadreurs de base formés en 5 ans -80% d'éleveurs formés en 5 ans -80% des spécialistes vétérinaires disponibles en 5ans -80% de couverture vaccinale assurée	MAE (ANDE) FNEC Ministère de la Santé	- - - - -						- 5 équipes de 1 vétérinaire, 2 techniciens spécialisés (195 h/m)	- 15 motos (45 millions)		- Fonctionnement moto (10l/100km x 500km par mois) : carburant, lubrifiant) - Entretien moto (5% par an) - Frais de fonctionnement (coût à déterminer).	

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS	
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers		
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2					
4.5-Encourager la production et la commercialisation du petit bétail																	
4.5.1-Inventorier et localiser les espèces existantes	-Répertoires régionaux des petits bétails	ANDE FNEC Eleveurs		→								- 5 équipes de 3 personnes (195h/m) - 5 chauffeurs (195h/m)	- 5 véhicules 4 x 4 (150 millions) - Outils (coût à déterminer)	- Fonctionnement véhicule (carburant + lubrifiant : 25l/100km x 5000km/mois) - Entretien (5% par véhicule) Frais de fonctionnement (à déterminer)	Les Eleveurs acceptent de présenter leurs troupeaux		
4.5.2-Organiser une couverture vaccinale spécifique pour le petit bétail	-Plan de vaccination du petit bétail -80% du petit bétail vaccinés -Mortalité du petit bétail réduite à moins de 30% par an	ANDE FNEC Eleveurs	-----		-----		-----		-----		- 1 spécialiste / région / 5 régions (65 h/m) - 5 chauffeurs (65 h/m)	- 5 véhicules 4 x 4 (150 millions) - Outils (coût à déterminer)	- Fonctionnement véhicule (carburant + lubrifiant : 25 l/1000km x 5000 km /mois) - Entretien (5% par véhicule) - Frais de fonctionnement (coût à déterminer)				
4.5.3-Mettre en œuvre un Programme de professionnalisation des éleveurs du petit bétail	-Plan de formation thématique -Accroissement d'au moins 20% d'éleveurs formés /an -Rapport de formation -Rapports de Suivi-Evaluation	MAE (ANDE) FNEC Eleveurs			-----		-----		-----		- 3 formateurs / région (195 h/m) - 5 chauffeurs (65 h/m)	- 5 véhicules 4 x 4 (150 millions) - Outils (coût à déterminer)	- Fonctionnement véhicule (carburant + lubrifiant : 25l/100km x 5000km / mois) - Entretien (5% par véhicule) - Frais de fonctionnement (coût à déterminer).				
4.5.4-Organiser le circuit de la commercialisation pour le petit bétail	-Foires régionales pour le bétail -Circuit de commercialisation interne et externe -Rapports de vente	MAE (ANDE) FNEC ANBC ACO-BECA Eleveurs	-----		-----		-----		-----		- 1 spécialiste / région / 5 régions (65h/m) - 5 chauffeurs (65 h/m)	- 5 véhicules 4 x 4 (150 millions) - Equipements (coût à déterminer)	- Fonctionnement véhicule (carburant + lubrifiant : 25l/100km x 5000km / mois) - Entretien (5% par véhicule) - Frais de fonctionnement (à déterminer).	Les Eleveurs et les Organisations socio-professionnelles présentent les spécimens			
4.5.5-Promouvoir les associations socio- professionnelles	-Plan d'activités -Planification thématique des formations -80% des Associations socioprofessionnelles en 5 ans	FNEC ANDE			-----		-----		-----		-1 cadre / région / 5 région (65h/m) - 1 chauffeur / région (65h/m)	- véhicules 4 x 4 (150 millions) - Outils (coût à déterminer)	- Fonctionnement véhicule (carburant + lubrifiant : 25l/100km x 5000 km / mois) - Entretien (coût à déterminer) - Séminaire d'exposition (coût à déterminer) Frais de fonctionnement (à déterminer)				
4.6-Renforcer la coopération avec les Etats de la Sous-Région et les Organisations Internationales sur la gestion des ressources de l'agro-biodiversité	-Convention de coopération -10 Spécialistes formés par an -Rapports Suivi-Evaluation	MAE ANDE ONG internationales	-----		-----		-----		-----		- Spécialistes		- Fonds - Coût de formation (à déterminer)				

Résultat 5 : Les risques liés à l'utilisation des biotechnologies locales et importées sont minimisés

Indicateurs : 5.1- Nombre de produits de biotechnologie locale reconnus par les structures habilitées et mis à la commercialisation en 5 ans

5.2- Nombre de biotechnologies importées

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS	
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers		
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2					
5.1- Améliorer et actualiser les connaissances sur les biotechnologies																	
5.1.1- Identifier le potentiel de la biotechnologie en RCA	-Répertoires locaux et régionaux des éléments de la biotechnologie -Répertoires des risques encourus -Listes indicatives d'utilisation	MAE (ICRA,ACDA) UB Populations	→									- 1 équipe de cadres spécialisés par région (1 agronome, 1 agro-alimentaire, 1 artisan, 1 tradipraticien)	- 4 motos / région	- Fonctionnement moto (carburant + lubrifiant : pour 5000 km / mois / moto) - Entretien moto (5%/an) - Frais de fonctionnement (à déterminer).		Les connaissances sont fournies également par les tradipraticiens et les populations	
5.1.2- Mettre en œuvre un Programme d'information des Experts et de la population	-Liste des besoins thématiques -Programmes d'information -Rapports Suivi-Evaluation	MEEFCP (DGE) MAE (ICRA) U.B. ONG	→									- 2 coordinateurs niveau central (1 agronome, 1 agro-alimentaire, 1 artisan, 1 tradipraticien / région)		- Frais de mission (2 coordinateurs (2 fois / an) - Frais de fonctionnement (coût à déterminer)			
5.2- Prévenir les risques liés à l'utilisation des biotechnologies locales et importées																	
5.2.1- Contrôler l'introduction et l'utilisation de tout organisme vivant	-Listes d'organismes vivants introduits et utilisés -Postes de structures de contrôle -Plan de contrôle -Textes juridiques	MAE Serv. Juridique (ICRA,ACDA) ONG		→								- 1 agronome (sélectionneur), 1 spécialiste Protection Végétaux., 1 micro-biologiste (niveau central)		- Frais de fonctionnement - Frais de missions ponctuelles éventuelles			
5.2.2- Mettre en place un programme de prévention des espèces reconnues comme nuisibles	-Répertoire régionaux des espèces reconnues nuisibles -Programme et plan de lutte -Réduction d'espèces nuisibles d'au moins 20%	MAE (ICRA,ACDA) ONG Populations		→								Idem 5.2.1				Les populations locales fournissent les informations de base sur les comportements de certaines espèces nuisibles	

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION						MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS	
5.2.3- Promouvoir le développement des biotechnologies locales éprouvées	-Répertoires des biotechnologies locales performantes -Vulgarisation et commercialisation des BTL performantes	MAE (ICRA,ACDA) ONG Populations Ministère de la Santé			→					- Idem 5.2.1 et 5.1.1			Les populations locales présentent les spécimens
5.3-Développer des biotechnologies adaptées													
5.3.1- Assurer l'équipement des laboratoires pour développer les technologies appropriées	-Liste des besoins -Conventions de coopération -Présence d'équipements désirés à temps	MAE (ICRA) U.B. ACDA								- 1 équipe de programmation (4 perss)	- 17 ordinateurs et accessoires - 17 congélateurs	- Frais de fonctionnement cf 5.1.1 et 5.2.1	
5.3.2- Former/ recycler les spécialistes en matière de biotechnologie	-Liste des besoins de formation/ Recyclage -Programmation thématique des formation/ recyclage -5 cadres formés/ recyclés par an -Rapport Suivi-Evaluation 1 Session de recyclage/ an/ région pendant 5 jrs pour 10 pers.	U.B. MAE (ICRA,ACDA)								- Cadres spécialisés	- 7 véhicules - Outils	- Frais de fonctionnement - Fonds cf 5.11 et 5.2.1	
5.3.3- Développer la coopération technique et financière en matière de biotechnologie	-Conventions de coopération -10 Spécialistes formés/an -Rapport Suivi-Evaluation	U.B. MAE (ICRA) Min.Affaires. Etrangères								- Spécialistes cf 5.2.1 + 1 juriste		Fonds	

Résultat 6: Les ressources de la Biodiversité sont valorisées de façon durable

Indicateur : 6.1- Les ressources clé de la Biodiversité (faune et flore) sont disponibles à l'optimum dans les différents écosystèmes – alors que les prélèvements et les quantités commercialisées augmentent à partir de la 4^{ème} année

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS		
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers			
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2						
6.1- Définir les potentialités de l'agrobiodiversité	Rapport d'étude sur les potentialités de la biodiversité disponibles au cours de la 1 ^{ère} année	MEEFCP (DGE) MESRS	→															
6.1.1-Identifier les produits animaux et les produits forestiers non ligneux à valoriser	L'inventaire des produits animaux et "PFNL" disponible en 1 ^{ère} année	MEEFCP MESRS MAE	→									- Bureau d'études (1 biologiste, 1 sociologue, 1 économiste, 1 agronome, 1 écologiste : 3 x 5 h/mois - Chauffeurs		- Location véhicules - Frais de carburant + lubrifiant au km				
6.1.2-Identifier les filières de transformation et de commercialisation des produits forestiers non ligneux	Les filières de transformation et de commercialisation sont identifiées au bout de la 1 ^{ère} année	MEEFCP MESRS MAE	---									- Formation de formateurs (36 h/mois) - Expérimentation (pendant 6 mois) - Vulgarisation (pendant 6 mois)	- Matériels biologiques - Transport	- Budget supplémentaire				
6.1.3-Promouvoir la domestication de certaines espèces sauvages (produits forestiers non ligneux, gibiers)	X espèces animales X espèces végétales domestiquées au bout de la 4 ^{ème} année	MAE ICRA, ACDA MEEFCP ANDE			---													
6.2- Mettre en œuvre un programme IEC au profit des populations sur l'utilisation durable des ressources de la biodiversité	-4 ateliers de sensibilisation par région au bout de la 2 ^{ème} année -plus de 60% des populations touchées/ fin 2 ^{ème} année	MEEFCP MAE, MAS MSPP, MC MEN, MES MM	---															
6.2.1-Identifier les populations cibles	X groupements identifiés au cours de la 1 ^{ère} année	MEEFCP									- Formation de formateurs (ADC + ONG) - 4 ateliers régionaux (en 2 ans)	- Matériels didactiques (diapositives, films, documentaires...)	- Budget supplémentaire				
6.2.2-Elaborer un programme d'IEC axé sur l'utilisation durable	Programme d'IEC élaboré pendant la 1 ^{ère} année	MEEFCP MAE, MAS MSPP, MC MEN, MES MM	---									- Equipe pluri-disciplinaire (10 h/m)	- Fourniture de bureau - Matériels ZOPP - Matériels didactiques					
6.2.3-Assurer l'auto promotion villageoise	-Formation dans le domaine d'auto - promotion villageoise -Appui financier	Ministère des Affaires Sociales			---									- Formation 8h/mois de 32 leaders des CVD - Suivi évaluation : 6h/mois	- Matériels didactiques	- Transport de bureau - Location véhicules - Budget		

ACTIVITES ET SOUS – ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS	
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers		
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2					
6.3- Elaborer de manière participative (secteur public, communautés locales...) des politiques pour la gestion des ressources renouvelables	X politiques pour la gestion des Ressources Renouvelables sont disponibles au début de la 2 ^{ème} année	MEEFCP M. Justice ONG,CVD, MAE,MAS, MSPP, MC, MEN, MES, MM												- Equipe pluri-disciplinaire 12 h/mois	- Matériels didactiques	- Location véhicule	
6.4- Promouvoir les pratiques traditionnelles valorisantes d'utilisation des ressources de la biodiversité (plantes médicinales, apiculture ...)	Les services de vulgarisation diffusent les P.T.V. pendant la 4 ^{ème} année	MEEFCP Min Santé ONG ANTPCA															
6.4.1- Evaluer les pratiques traditionnelles à valoriser	Un rapport d'inventaire sur les P.T.V est disponible au cours de la 2 ^{ème} année	MEEFCP												- Equipe d'évaluation 6h/mois		- Location véhicule - Budget supplémentaire	
6.4.2- Elaborer des stratégies pour une exploitation durable des plantes médicinales et des produits animaux assimilés	Stratégie disponible début 2 ^{ème} année	MEEFCP												- Equipe de 4 agents - Formation de 30 enquêteurs pendant 3 jours à Bangui	- 4 Motos - Diapositives	- Fonctionnement moto (carburant + lubrifiant : 10l/100km x 5000km / mois)	
<i>-Recenser et préciser la répartition spatiale des espèces les plus utilisées</i>	Etude de la répartition des espèces les plus utilisées par région écologique disponible fin 1 ^{ère} année	MEEFCP															
<i>-Evaluer l'impact socio-économique de l'utilisation des plantes médicinales et des produits animaux assimilés</i>	Une enquête relative à l'impact socio-économique de l'utilisation des plantes médicinales et des produits animaux avant la fin de la 2 ^{ème} année	Ministère de la Santé												- Mission d'enquête de 10 jours par 30 enquêteurs		- Frais de transport - Frais de mission - Frais d'organisation	
<i>- Promouvoir le groupement des tradipraticiens</i>	-Echanges avec d'autres OTP -formations en techniques diverses (collecte, conditionnement...) -Appui marketing (radio, TV)	Ministère de la Santé ANTPCA												- Session de formation de 40 traditpraticiens		- Frais de transport - Frais de mission - Frais d'organisation	
6.4.3- Développer l'apiculture dans les écosystèmes appropriés	4 centres apicoles existent en zone forestière en 2 ^{ème} année	MEEFCP MAE (ACDA) ONG												- Mission d'identification de 4 membres pour 4 centres pour 8 jours - Formation de 30 agriculteurs en 3 sessions de 4 jours		- Location véhicule - Frais de mission - Frais d'organisation	

ACTIVITES ET SOUS – ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS			
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers				
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2							
6.5- Promouvoir le développement des activités complémentaires génératrices de revenus	Le nombre d'activités a augmenté de 10% au bout de la 4 ^{ème} année	CDF / DR / Conservateurs MAS,Plan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6.5.1- Identifier les activités viables	10 activités viables sont retenues fin 1 ^{ère} année	Rep / Volet Dév. Rural Dél Régional												- 8 h/m (pisciculteurs, éleveurs, agronomes, vanniers...) - Mission de terrain (4 h/m)	- Véhicule 4 x 4	- Fonctionnement véhicule (carburant + lubrifiant) - Frais de mission			
6.5.2- Renforcer les capacités des groupements en matière micro projet de développement	50% des mouvements associatifs touchés arrivent à élaborer et à gérer au moins un micro-projet au bout de la 3 ^{ème} année	MEEFCP MAS												- 2 formateurs socio-économistes (16 ateliers : 1 atelier/préfecture) - 1 équipe pluri-disciplinaire chargée du suivi-évaluation (4 h/m)	- Matériels didactiques	- Location véhicule - Développement du Crédit rural			
6.5.3- Promouvoir l'écotourisme, l'artisanat, l'agroforesterie, etc...	Augmentation en nombre de 10% touristes écologiques artisans, agroforestiers, pisciculteurs(base 1 ^{ère} année) à la fin de la 3 ^{ème} année	DGTourisme CD foresterie Conservateur												- Equipe (4 h/m)	- Equipements audiovisuels (vidéo, télévision, projecteurs, diapositives, films)	- Location véhicule - Frais de mission			
6.5.4- Domestication et valorisation des essences fruitières sauvages	20 espèces fruitières sauvages connues sont domestiquées après 4 ans	MAE ICRA,ACDA FDFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 4 formateurs (4h/m)	- Matériel végétal				
6.5.5- Développer des activités de récupération et de revalorisation	Production de charbon à partir de sous-produits du bois...	MEEFCP (DGE) Min Energie /Mines												- 2 formateurs	- Foyers améliorés				
6.6- Mettre en place un mécanisme de financement pour la réhabilitation des ressources de la biodiversité	Fonds de réhabilitation disponibles dès la 1 ^{ère} année	MEEFCP DGE Min Finances	-	-															
6.6.1- Identifier les besoins (et les sources de financement appropriées)	Un rapport détaillé des besoins est disponible au cours 1 ^{ère} année	MEEFCP (DGE) (Structure responsable de la BD)	-	-	▶									- 1 homme / mois de consultation		- Budget de démarrage			

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS		
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers			
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2						
6.6.2- Evaluer la contribution des populations locales à la réhabilitation des ressources biologiques	Les études sont produites au début de la 1 ^{ère} année	MEEFCP (DGE)	---	▶									- 8 hommes/mois de consultation		Location 2 véhicules x 4	4		
6.6.3- Mobiliser les ressources financières locales	Le budget alloué est disponible	Ministère des Finances MEEFCP	---															
6.6.4- Développer le partenariat national et international en matière de la biodiversité	De nouveaux accords sont signés (protocole, convention de partenariat)	MEEFCP (DGE) Min Plan et Coopération Min Aff. Et. Aut. locales / CVD	-----															
6.7-Suivre et évaluer périodiquement l'état des ressources biologiques	Rapports d'évaluation annuels	MEEFCP (DGE) MES/UB MAE ANDE, ICRA	→															
6.7.1- Evaluer les capacités productives des espèces et des écosystèmes (en rapport avec une utilisation conforme à ces capacités)	Monographies des espèces et des écosystèmes particuliers disponibles à partir de la 2 ^{ème} année	MEEFCP (DGE) MES/UB ANDE/ICRA	-----	▶									- 3 spécialistes de la faune - 1 spécialiste en télédétection	- Location avion pour comptage animaux - Images satellite				
6.7.2- Définir/ fixer les seuils de prélèvement des ressources de la biodiversité	-Normes établies pour les principales ressources, (4) par zone écologique, fin première année -Actualiser chaque 2 ans	MEEFCP MAE										- 1 Equipe pour études monographiques - 1 spécialiste en télédétection (3 h/m)	- Micro-ordinateurs - Logiciel + GPS				
6.7.3- Mettre en application les techniques d'exploitation/ prélèvement à faible impact	-10 techniques identifiées -1 formation par région écologique par an	MAE MEEFCP ONG												- Documents techniques (suivant techniques identifiées) - Matériels didactiques	- Frais de mission - Location véhicule - Frais de reproduction			
6.7.4- Mettre en place un mécanisme de contrôle sur l'exploitation des ressources de la biodiversité																		

Résultat 7: Un cadre institutionnel efficace/ concerté pour la gestion de la Biodiversité est mis en place

Indicateur : 7.1- Propositions de textes et règlements pour la gestion de la Biodiversité sont adoptés avant fin 3^{ème} année

7.2- Au moins... % diminution des infractions portant sur la gestion des ressources de la Biodiversité au cours de la 5^{ème} année

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS			
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers				
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2							
7.1- Mettre en place une structure (office ?) nationale interdisciplinaire chargée de la biodiversité	Une structure chargée de la biodiversité est mise en place et est fonctionnelle au MEEFCP à partir de la 2 ^{ème} année	MEEFCP MAE MES Min Santé Min Tourisme Autres acteurs															Acceptation de « l'Office National » dans le PAS IV		
7.1.1-Définir la structure la plus efficace	Un rapport d'étude est produit et soumis au Gouvernement en 1 ^{ère} année	MEEFCP (DGE)															- Véhicule 4 x 4 - Equipements ?	- Frais de fonctionnement	
7.1.2-Prendre le texte créant la structure chargé de la diversité biologique	Décret signé avant fin 2 ^{ème} année	MEEFCP Président															- 2 h/m de consultation		
7.1.3-mettre en place un comité pluridisciplinaire chargé de réviser les textes réglementaires	Le décret désignant le responsable et ses collaborateurs est pris avant la 2 ^{ème} année	MEEFCP Président															- 2 mois de mission pour 3 responsables - Chauffeur	- Carburant + lubrifiant - Frais de fonctionnement	
7.1.4-Etablir un partenariat entre autorités locales, administratives et judiciaires dans la gestion de la biodiversité	Mise en place des comités locaux dès 2 ^{ème} année	MEEFCP																	
7.1.5-Développer un partenariat avec les organismes de coopération internationale chargés de l'Environnement	Des programmes de coopération en matière environnementale sont mis en place la 3 ^{ème} année	MEEFCP Min Plan /C MAE																	
7.2- Prendre de manière participative des mesures légales et réglementaires efficaces relatives à la gestion de la biodiversité	Réduction du nombre des conflits entre les populations et les gestionnaires de la BD	MEEFCP (DEF) Min En/Mines Exp. Forestiers, Miniers Min Intérieur Mairies, ONG, Populations																	

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers	
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2				
7.2.1-Définir clairement les cahiers de charge des parties impliquées pour une gestion des ressources de la biodiversité	Les cahiers de charge sont disponibles à partir de la 2 ^{ème} année	MEEFCP (Office ?) Exp Forestiers, Miniers Min Intérieur (Mairies) ONG Populations		→											- Carburant + lubrifiant (... km)	
7.2.2-Prendre des mesures visant à maintenir ou à renforcer les pouvoirs des organisations chargées de la gestion des ressources biologiques en y incluant les aspects sociaux	Des textes réglementant les organisations chargées de la gestion des ressources biologiques sont pris et diffusés au cours de la 2 ^{ème} année	MEEFCP		-----								- Equipe pluridisciplinaire (4 personnes/1 mois)			- Frais de mission	
7.2.3-Edicter une loi sur la collecte des échantillons géologiques, biologiques et génétiques en y incluant le principe du "consentement préalable"	Loi promulguée la 3 ^{ème} année pendant la 3 ^{ème} année	MEEFCP AN MAE Min Mines/ Energie Min Recher Scientifique				→						- 1 juriste, 1 géologue et 1 biologiste (3 personnes / 3 mois : 9h/m)				Célérité pour l'adoption de la loi
7.3- Elaborer et mettre en œuvre un code de l'Environnement incluant les préoccupations liées à la biodiversité	Une loi portant création du code de l'Environnement est adopté et promulgué avant la fin de la 2 ^{ème} année	MEEFCP Min Justice		-----	→											Adoption du Code (Gouvernement, Parlement)
7.3.1-Collecter et réviser les textes réglementant l'exploitation des ressources de la biodiversité	Un comité chargé de la révision et de l'harmonisation des textes sur les ressources de la diversité biologique est en place avant fin 1 ^{ère} année	MEEFCP		_____								- 2 juristes et 2 sociologues (4h/m)			- Frais de mission - Carburant (...km)	
7.3.2-Identifier et préserver les droits coutumiers	Des rapports d'enquêtes régionales sur les droits coutumiers sont fournis pour amendements au code après 18 mois	MEEFCP Min Justice UB		→								- 3h/m consultant national				

ACTIVITES ET SOUS – ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION							MOYENS		OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS	
7.3.3-Reconnaître les droits de propriété et de jouissance existants et les intégrer dans les activités de conservation et dans la législation	Des articles du code sont consacrés au Droit de propriété intellectuelle	MEEFCP MCI UB	→										
7.3.4-Instituer les études d'impact environnemental dans tout projet de développement	Nombre d'E I E sont réalisées après l'adoption du code	MEEFCP			-----								Bonne gouvernance
7.4- Renforcer les capacités des Institutions de la Diversité Biologique	Un plan de renforcement des capacités des institutions de la biodiversité est élaboré au cours de la 2ème année	MEEFCP Min Rech Scient. (UB) MEN MAE. Min Santé		_____									Disponibilité des ressources financières
7.4.1-Identifier les compétences existantes dans le domaine de l'Environnement	Une banque de données (RH) réactualisée existe fin 1ère année	MEEFCP (DGE) (Structures ?)	_____									- 1,5 h/m consultant international - 6 h/m consultants nationaux	
7.4.2-Mettre en place une politique de formation des différents acteurs de la diversité biologique	Une politique de formation des différents acteurs de la biodiversité est définie par le Gouvern. avant la fin de la 2ème année	MEEFCP MES / MRS UB	-----									- Acquisition de supports	
7.4.3-Former de spécialistes en sciences de l'Environnement(...)	X candidats sont identifiés et formés dès la 2ème année	MES MEEFCP ME MF		-----								- 5 spécialistes en sciences de l'environnement	- Bourses d'études en sciences de l'environnement pendant 3 ans.
7.4.4-Renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles de la direction Générale de l'Environnement	-Les services de la DGE sont équipés et fonctionnent/ personnel compétent motivé – an 3 -Des moyens conséquents sont mis à la disposition de la DGE dès l'an 1	MEEFCP	-----	_____								- Auditeur 1,5 h/m - Ressources humaines (à renforcer)	- Equipement
7.4.5-Faciliter le transfert de technologies appropriées dans le cadre de la coopération et sur une base réciproque	Accords signés/ 3ème année	MEEFCP Min Plan Co MAE Min Rech. Sc Min Santé	-----					→					

ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS	
			I		II		III		IV		V		Humains	Matériels	Financiers		
			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2					
7.5- Mettre en place un système garantissant un partage équitable des retombées liées à l'utilisation des ressources de la biodiversité	Des textes cohérents réglementant le partage équitable sont pris et appliqués à 70% à partir de la 3 ^{ème} année	MEEFCP (DGSC/ DGSR/DGE) Min Intérieur (Communes) Min Finances															
7.5.1-Sensibiliser et informer les différents acteurs sur le concept de partage juste et équitable	Nombre de séminaires, ateliers réalisés à l'intention des différents acteurs locaux 1 ^{ère} année	MEEFCP Communes ONG															
7.5.2 – Définir avec les acteurs les mécanismes de partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources de la biodiversité	Les mécanismes de partage équitable sont bien définis avant la fin de la 3 ^{ème} année	MEEFCP Min Intérieur (Commerces) Exp. Forest Miniers... ONG Populations															
7.5.3-Garantir la propriété intellectuelle découlant de l'innovation biotechnologique sur le plan national	Un texte réglementant la propriété intellectuelle est pris par le Gouvern. Avant la 2 ^{ème} année	MRS / OAPI MEEFCP Min Culture															
7.5.4 – Recouvrer / Partager les informations scientifiques détenues à l'extérieur	Nombre d'informations scientifiques récupérées par la base des données du PRGIE	MRS / ICRA MEEFCP															
7.5.5 – Elargir le champ d'imposition fiscale pour garantir l'exploitation équitable et durable de la biodiversité	Taxes et charges fiscales créées pour garantir l'exploitation durable de la diversité biologique	Min Finances MEEFCP															
7.6- Mettre en place un système de contrôle visant l'application des textes en matière de biodiversité	Nombre de sanctions et montants de pénalités recouvrées sur les infractions augmentent de plus de 20% l'an à partir de la fin 2 ^{ème} année	MEEFCP (DCEF + DIAM) Min Justice															
7.6.1- Réglementer le commerce de bois de chauffe	Textes révisés sur prélèvements, transport, commerce du bois de chauffe pris fin 1 ^{ère} année	MEEFCP (DEF)															
ACTIVITES ET SOUS - ACTIVITES	INDICATEURS et SdV ou Résultats Intermédiaires	RESPONSABLE	CALENDRIER DE REALISATION										MOYENS			OBSERVATIONS et SUPPOSITIONS	
			I		II		III		IV		V						

			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	Humains	Matériels	Financiers	
7.6.2-Renforcer les moyens d'action des points focaux nationaux	Comité : -Coordination des points focaux nationaux de la biodiversité -Moyens de communication de points focaux	MEEFCP												- Equipement en radio - Matériel de bureau - Fourniture de bureau	- Frais de fonctionnement	
7.6.3-Redynamiser les services de l'Inspection Générale du MEEFCP	-Personnel -Equipements de : . transport . communication contrôle suivi -Plan de travail	MEEFCP												- Véhicule 4 x 4 - Equipement radio + GPS	- Entretien véhicule - Frais de mission	
7.6.4-Mettre en place un mécanisme de contrôle participatif sur l'exploitation des ressources de la biodiversité	X comités villageois de surveillance sont opérationnels à la fin 2 ^{ème} année	MEEFCP (DF / IG) Populations locales												- 3 véhicules 4 x 4	- Fonctionnement véhicule - Entretien véhicule	

ANNEXE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX
CENTRAFRICAINE

RÉPUBLIQUE

FORÊTS, CHASSES ET PÊCHES

Unité - Dignité - Travail

**PROJET CAF/96/G-31 - STRATEGIE NATIONALE
ET PLAN D'ACTION
EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE**

ΤΡΑΔΥΧΤΙΟΝ ΔΥ ΠΛΑΝ ΔΘΑΧΤΙΟΝ ΝΑΤΙΟΝΑΛ
ΕΝ ΜΑΤΙΕΡΕ ΔΕ ΔΙΨΕΡΣΙΤΕ ΒΙΟΛΟΓΙΘΥΕ
ΕΝ

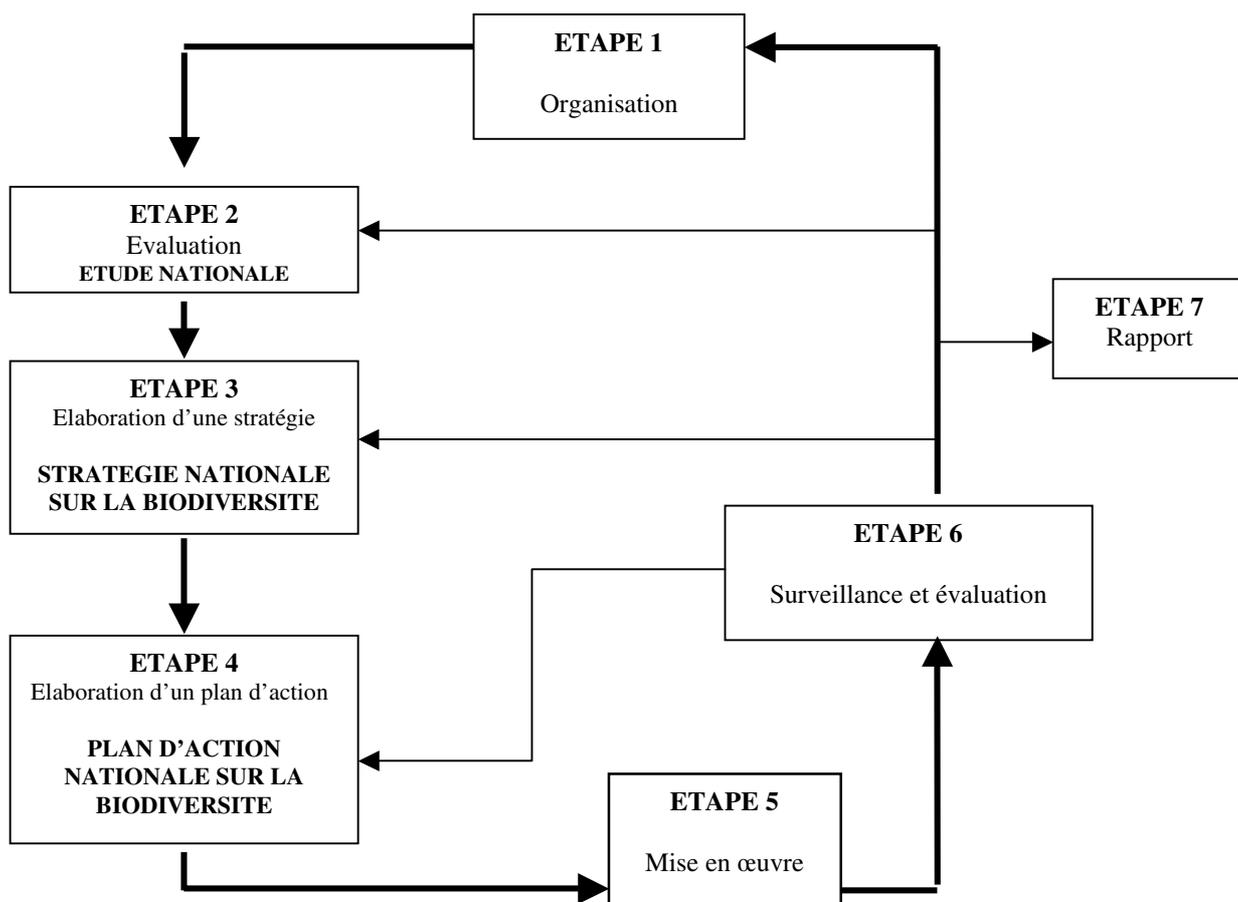
**PROGRAMME NATIONAL
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Après la ratification de la Convention sur la diversité biologique, le 15 mars 1995, la République Centrafricaine alors éligible au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), s'est engagée avec l'aide de ce dernier dans l'élaboration de la stratégie nationale et d'un plan d'action national en matière de diversité biologique, conformément aux exigences de ladite Convention.

A cet effet, le Gouvernement centrafricain a mis en place, sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, le Projet CAF / 96 / G-31 chargé de l'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action en matière de biodiversité. Ainsi, le projet a élaboré, selon la Méthode Active de Recherche Participative (MARF), la stratégie nationale adoptée en **janvier 2000**. Par la suite, en **avril 2000**, le plan d'action national a été rédigé selon la méthode de planification des programmes et projets par objectifs (PPO).

Le processus de planification de la biodiversité en République Centrafricaine est participatif, cyclique (5 ans) et adaptatif comme l'indique le schéma ci-dessous :



L'atelier de planification du plan d'action national a défini un programme étalé sur cinq(5) ans. Dans l'optique de sa mise en œuvre, les résultats obtenus lors de la planification sont synthétisés en sous-programmes, à court (3 ans) et moyen termes (5 ans). Ils ont été classés selon deux priorités différentes :

- en priorité immédiate (1), les sous-programmes indispensables à court et moyen termes pour atteindre effectivement l'objectif stratégique global du plan d'action national ;
- en priorité sectorielle (2), les sous-programmes liés à des domaines particuliers tels que l'agrobiodiversité (élevage et agriculture) et qui ont des impacts directes sur ces secteurs et touchent indirectement la diversité biologique en général.

L'exécution de ce programme se fera, d'une part à l'échelle nationale notamment les volets concernant le cadre institutionnel et la gestion des risques biotechnologiques. D'autre part, elle concernera les régions de la *Lobaye*, de *Bamingui-Bangoran* et de *Kaga-Bandoro* choisies en fonction de la richesse ou de l'état et du rythme de dégradation de la diversité biologique desdites régions. Les volets qui ont été retenus dans le cadre du présent programme sont des problèmes transectoriels qui ont des répercussions sur tous les aspects de la gestion environnementale et du développement durable, et plus précisément de la biodiversité en République Centrafricaine.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le présent programme permettra d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de la biodiversité en République Centrafricaine.

En outre, il permettra de :

- Aboutir à une meilleure gestion du parc national de *Bamingui-Bangoran* ;
- Parvenir à une gestion durable des espèces animales et végétales de la région de *Kaga-Bandoro* ;
- Valoriser de façon durable les ressources clés de la biodiversité de la région de *Kaga-Bandoro* ;
- Parvenir à la mise en place d'un cadre institutionnel efficace et concerté pour la gestion durable de la biodiversité en République Centrafricaine ;
- Assurer la gestion des risques liés à l'utilisation de la biotechnologie ;
- Assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de l'agrobiodiversité dans la *Lobaye*.

III. PROGRAMME D'ACTIVITÉS PRIORITAIRES IMMÉDIATES (1)

Les résultats indispensables pour atteindre les objectifs stratégiques du plan d'action national concernent particulièrement les sous-programmes relatifs à la conservation de la biodiversité dans les zones dotées d'une assez grande biodiversité, les questions relatives à la biosécurité, la valorisation des ressources biologiques clés et enfin les problèmes de renforcement des capacités institutionnelles liés au droit d'accès et au partage des bénéfices.

3.1. Gestion efficace du parc national de BAMINGUI-BANGORAN (Cf. Volet N°1)

Le parc national de *Bamingui-Bangoran* est situé au nord de la RCA et couvre une superficie d'environ 10.700 km². Compte tenu de sa détérioration et de l'importante pression qu'exercent les populations environnantes sur celui-ci, la mise en place d'une approche intégrée de gestion est indispensable. Les principales actions viseront à faire baisser les différentes pressions et à promouvoir les activités alternatives génératrices de revenus.

3.2. Gestion rationnelle des espèces animales et végétales de la zone non protégée de KAGA-BANDORO (Cf. Volet N°3)

La région de *Kaga-Bandoro* borde la partie sud de *Bamingui-Bangoran* et est considérée comme zone de chasse banale. Elle renferme l'une des dernières forêts denses sèches du pays et se situe à la lisière des principaux parcs nationaux du pays. Ce volet permet la conservation d'une biodiversité assez riche dans cette zone en y développant des activités de valorisation durable et génératrices de revenus aux populations locales.

3.3. Valorisation des ressources clés de la diversité biologique de la région de KAGA-BANDORO (Cf. Volet N°6)

Les principales actions visent à encourager les pratiques d'utilisation durable et la valorisation des ressources de la biodiversité au niveau des sites plus vulnérables de la région de *Kaga-Bandoro*. Il s'agira, entre autres, d'optimiser les avantages que procure la mise en valeur de la biodiversité et de favoriser la valorisation de certaines ressources tels que les produits forestiers non ligneux, la promotion de l'élevage de gibier et de l'agroforesterie.

3.4. Biotechnologie : Gestion des risques biotechnologiques (Cf. Volet N°5)

La grande diversité biologique du pays constitue un atout important pour le développement des biotechnologies appropriées. Cependant, le constat démontre que ces technologies, qu'elles soient locales ou importées dans le cas des technologies de pointes, ne sont pas valorisées. Cet état des lieux se justifie par le manque de moyens et d'expertises adéquats pour leur développement. Le présent programme vise à améliorer et à valoriser les biotechnologies locales et de permettre ainsi à la RCA et particulièrement aux populations de maîtriser et mieux gérer les biotechnologies et les risques liés à leur utilisation puis les valoriser dans l'intérêt de la communauté scientifique.

3.5. Renforcement des capacités institutionnelles en matière de diversité biologique en RCA (Cf. Volet N°7)

Les principales actions visent à doter les structures responsables de la gestion de la biodiversité d'outils techniques, juridiques et administratifs pertinents et efficaces, adaptés au concept actuel de la diversité biologique. Elles concernent, entre autres, la création à Bangui d'une structure nationale responsable de la gestion, la formation des acteurs concernés et l'adaptation des textes législatifs et réglementaires en matière de diversité biologique.

IV. PROGRAMME DE PRIORITÉ SECTORIELLE (2) (Cf. Volet N°4)

Il concerne le sous programme relatif à la conservation et l'utilisation durable des espèces animales et végétales domestiques. Ce programme de gestion durable de l'agrobiodiversité se veut de réduire l'érosion génétique que subissent les espèces domestiques en RCA et plus particulièrement à celles de la **LOBAYE**.

V. BUDGET

Le coût global du programme s'élève à **7.628. 756. 000 de Francs CFA** (*Sept milliards Six Cent Vingt Huit millions Sept Cent Cinquante Six mille francs CFA*) réparti comme suit :

- Gestion efficace du parc national de **Bamingui-Bangoran** :
1. 872. 200. 000 FCFA ;
- Gestion rationnelle des espèces animales et végétales de la zone non protégée de **Kaga-Bandoro**: **1. 837. 000.000 FCFA** ;
- Valorisation des ressources clés de la diversité biologique de la région de **Kaga-Bandoro** : **1. 426. 414. 000 FCFA** ;
- Gestion des risques biotechnologiques : **766. 920. 000 FCFA** ;
- Renforcement des capacités institutionnelles en matière de diversité biologique : **827. 500. 000 FCFA** ;
- Gestion et utilisation durable des ressources de l'agrobiodiversité dans la **Lobaye** : **898. 722. 000 FCFA** .

La principale source de financement pour la mise en œuvre de ce programme proviendra du Fonds pour l'Environnement Mondial (**FEM**) plus la contribution en nature de l'Etat Centrafricain, et celle de la Coopération Internationale.

VI. RECAPITULATIF

TITRE DES SOUS- PROGRAMMES	NUMERO DU VOLET ⁽¹⁾	ORDRE DE PRIORITE ⁽²⁾	BUDGET ESTIMATIF ⁽³⁾ (En Francs CFA)	DUREE DU PROGRAMME
GESTION EFFICACE DU PARC NATIONAL DE BAMINGUI-BANGORAN	1	1	1.872.200.000	5 ANS
GESTION RATIONNELLE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES DE LA ZONE NON PROTÉGÉE DE KAGA-BANDORO	3	1	1.837.000.000	5 ANS
GESTION ET UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES DE L'AGROBIODIVERSITÉ DANS LA LOBAYE	4	2	898.722.000	5 ANS
GESTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES	5	1	766.920.000	5 ANS
VALORISATION DES RESSOURCES CLES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DE LA RÉGION DE KAGA-BANDORO	6	1	1.426.414.000	5 ANS
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	7	1	827.500.000	3 ANS
TOTAL	6	-	7.628.756.000	-

(1) : Les numéros qui sont affectés aux fiches de chaque volet du programme sont fonction des résultats obtenus à l'issue de la planification du plan d'action national en matière de diversité biologique (Cf. **Tableau synoptique du Plan d'action national**).

(2) : 1 = *Priorité immédiate concerne les programmes indispensables à court et moyen termes pour atteindre effectivement l'objectif stratégique global du plan d'action national ;*

2 = *Priorité sectorielle concerne les programmes liés à des domaines particuliers tels que l'agrobiodiversité (élevage et agriculture) et qui n'ont d'impacts directes que sur ces seuls secteurs.*

(3) : *Source de financement : FEM + Etat + Coopération Internationale.*

VOLETS DU PROGRAMME

Fiche N° 1
GESTION EFFICACE DU PARC NATIONAL
DE BAMINGUI-BANGORAN

CONTEXTE

Ce travail se place dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action en matière de biodiversité, ceci conformément à la ratification le **15 mars 1995** par la République Centrafricaine de la Convention sur la diversité biologique.

Dans le but d'atteindre les objectifs de la convention, différentes stratégies sont envisagées et on peut remarquer entre autres que la conservation de la faune et de la flore fait partie de cet ensemble. La meilleure gestion des parcs nationaux en Centrafrique fait partie des grandes préoccupations exprimées lors de l'élaboration des stratégies.

Le parc national de Bamingui-Bangoran situé au nord de la R.C.A. existe depuis plusieurs décennies. Il se trouve dans la zone de transition entre deux écosystèmes : La savane et les steppes. C'est un milieu pouvant héberger une grande diversité des espèces animales et végétales. Depuis quelques années on assiste à une baisse drastique de la faune sauvage, on pourrait citer les espèces clés telles que l'éléphant, la girafe, le buffle. Les limites de ce parc ne sont plus respectées ni par les populations environnantes ni par les pasteurs transhumants.

Le parc national de Bamingui-Bangoran créé en 1933, couvre une superficie d'environ 10 700 km² ne compte qu'un effectif d'un ou deux gardes forestiers. Mais cette circonstance s'est aggravée par un manque cruel de moyen matériel et financier. Tout cela a entraîné un désintérêt croissant des touristes, ce qui risque, à terme, de compromettre l'existence du parc.

JUSTIFICATION

La meilleure gestion des parcs nationaux en RCA fait partie intégrante des grandes préoccupations exprimées lors de l'élaboration des objectifs stratégiques de la République Centrafricaine en matière de biodiversité. Compte tenu de la détérioration du parc national de Bamingui-Bangoran et de l'importante pression qu'exerce la région environnante sur celui-ci, il serait indispensable de mettre en place un sous-programme pouvant aboutir à une meilleure gestion du parc. Ce sous-programme présente aussi un aspect de lutte contre la pauvreté qui est en fait la véritable cause de la pression qu'exercent les populations locales sur ce parc.

Il s'agit d'une approche intégrée de la gestion de la diversité biologique tout en impliquant les populations riveraines.

Ce sous-programme consistera à faire baisser la pression sur le parc de Bamingui-Bangoran, en mettant en place une meilleure gestion des terroirs villageois. La promotion des activités alternatives génératrices de revenus seront d'un secours très appréciable.

Objectifs

L'objectif premier de ce sous-programme est d'aboutir à une meilleure gestion du parc national de Bamingui-Bangoran qui fait partie d'un réseau de parcs nationaux centrafricains. Il permettra aussi de :

- Délimiter le parc national de Bamingui-Bangoran;
- Inventorier les espèces animales et végétales;
- Mettre en place un système de biomonitoring;
- Impliquer la population dans la gestion du parc.

Tableau n°1: Cadre logique Objectifs / Résultats attendus / Activités

Durée de projet : 5 ans

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
<p>1.1 Aboutir à une meilleure gestion du parc national de Bamingui-Bangoran.</p>	<p>1.1.1 La population des espèces animales menacées augmente dans le parc de Bamingui-Bangoran. La fréquence de rencontre (indice d'abondance) est redevenue optimale dans le parc de Bamingui-Bangoran.</p>	<p>1.1.1.1 Redéfinir les limites du parc de Bamingui-Bangoran</p> <p>1.1.1.2 Inventorier les espèces animales et végétales du parc</p> <p>1.1.1.3 Mettre en place un système de biomonitoring</p> <p>1.1.1.4 Favoriser la participation de la population dans la gestion du parc.</p> <p>1.1.1.5 Mettre en place et suivre un programme d'IEC.</p> <p>1.1.1.6 Favoriser la création des clubs d'amis de la nature.</p> <p>1.1.1.7 Lutter contre le braconnage : recruter, former et équiper des agents de lutte anti-braconnage.</p> <p>1.1.1.8 Mettre en place des guides de surveillance et de contrôle des couloirs de transhumance.</p>

BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

L'apport du gouvernement à l'exécution du sous-programme s'établit de la manière suivante :

- le parc national de Bamingui-Bangoran ;
- les cadres nationaux ;
- une partie des biens immobiliers pour le démarrage du projet ;
- la détaxe du matériel et des équipements.

Le FEM apportera les ressources nécessaires pour le financement du reste des activités, à savoir :

- les consultations locales et extérieures ;
- l'immobilier ;
- les équipements divers ;
- les frais courants de fonctionnement ;
- les frais de mission et de formation ;
- les divers...

ÉLÉMENTS	ANNÉES					TOTAL
	I	II	III	IV	V	
PDF	17	-	-	-	-	17
Personnel permanent	24	24	24	24	24	120
Consultations	50	20	20	10	10	110
Formation / Education / Sensibilisation / Information	120	100	100	50	10	380
Matériel	340	25	25	25	25	440
Déplacements	30	25	25	25	25	130
Bâtiments et autres infrastructures	120	120	120	-	-	360
Missions d'évaluation	-	20	20	15	10	65
Divers et imprévus	25	25	10	10	10	80
TOTAL	726	359	344	159	114	1 702

PDF : Fonds de préparation du sous-programme.

Le gouvernement centrafricain contribuera pour un montant de **170 200 000 FCFA**. Les activités du sous-programme seront financé grâce à la contribution du FEM qui s'élève au total à **1 702 000 000 FCFA**.

Planning des activités :

ACTIVITÉS	ANNÉES									
	I		II		III		IV		V	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1. Redéfinir les limites du parc de Bamingui-Bangoran	● →		● →							
2. Mettre en place un système de biomonitoring			●	→	→	→	→	→	→	→
3. Inventorier les espèces animales et végétales du parc	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
4. Favoriser la participation de la population dans la gestion du parc.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
5. Mettre en place et suivre un programme d'IEC.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
6. Favoriser la création des clubs d'amis de la nature.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
7. Lutter contre le braconnage : recruter, former et équiper des agents de lutte anti-braconnage.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
8. Mettre en place des guides de surveillance et de contrôle des couloirs de transhumance.			●	→	→	→	→	→	→	→
9. Faire l'inventaire des espèces animales et végétales de la région.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
10. Elaborer des cartes thématiques dans les domaines de le gestion de la flore, de la faune et de l'utilisation de la terre.			●	→	→	→	→	→	→	→
11. Mener des études sur la consommation des ressources provenant de la faune et de la flore.		●	→	→	→	→				
12. Organiser avec les populations de la région la gestion de la chasse.			●	→	→	→	→	→	→	→

Fiche N° 3

GESTION RATIONNELLE DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES DE LA ZONE NON PROTEGEE DE KAGA -BANDORO

CONTEXTE

Ce travail se place dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action en matière de biodiversité, ceci conformément à la ratification le **15 mars 1995** par la République Centrafricaine de la convention sur la diversité biologique.

Dans le but d'atteindre le objectifs de la convention, différentes stratégies sont envisagées et on peut remarquer entre autres que la conservation de la faune et de la flore fait partie de cet ensemble. Une gestion rationnelle des espèces animales et végétales des zones non protégées en Centrafrique fait partie des grandes préoccupations exprimées lors de l'élaboration des stratégies.

La région de *Kaga-Bandoro* qui borde la partie sud de *Bamingui-Bangoran* est considérée comme une zone de chasse banale. C'est un des importants centre de ravitaillement en gibier de Bangui et Sibut. Compte tenu de la forte demande au niveau de Bangui on assiste irrémédiablement à des prélèvements de plus en plus importants au niveau du parc. Car il n'existe pas un mode de gestion rationnelle au niveau des zones banales de chasse.

La région de *Kaga-Bandoro* renferme l'une des dernières forêts denses sèches du pays et qui représente un écosystème exceptionnel. En outre elle représente la zone la plus peuplée qui se trouve à la lisière des principaux parcs nationaux.

JUSTIFICATION

Afin d'atteindre les objectifs de la convention sur la biodiversité, il convient non seulement de mettre en place des réseaux efficaces d'aires mais il est tout aussi primordial que les ressources naturelles des zones non protégées soient mieux gérées en Centrafrique. Le succès dépend en grande partie de la meilleure connaissance des modes d'exploitation ainsi que des réseaux d'écoulement des produits.

La conservation des espèces animales et végétales des zones non protégées telle que celle de *Kaga-Bandoro* passe par une lutte contre la pauvreté à travers une gestion efficace des terroirs villageois et la promotion de diverses activités génératrices de revenus.

Objectifs

L'objectif global est de parvenir à une meilleure gestion des espèces animales et végétales de la région de ***Kaga-Bandoro***. Le sous-programme permettra de:

- faire l'inventaire des espèces animales et végétales;
- mener des études sur la consommation;
- organiser les populations à la gestion de la chasse ;
- aménager les écosystèmes dégradés en partenariat avec les populations.

Tableau n° 1: **Cadre logique Objectifs / Résultats attendus / Activités**

Durée : 5 ans

<p>3.1 Parvenir à une meilleure gestion des espèces animales et végétales de la région de Kaga-Bandoro.</p>	<p>3.2.1- Les espèces animales clés (Elan de Derby, cob de Buffon, buffles, éléphants...) deviennent abondantes à partir de la quatrième année dans la région de Kaga-Bandoro.</p>	<p>3.2.1.1 Faire l'inventaire des espèces animales et végétales de la région.</p> <p>3.2.1.2 Elaborer des cartes thématiques dans les domaines de la flore, de la faune et de l'utilisation de la terre.</p> <p>3.2.1.3 Mener des études sur la consommation des ressources provenant de la faune et de la flore.</p> <p>3.2.1.4 Organiser avec les populations de la région la gestion de la chasse.</p> <p>3.2.1.5 Promouvoir la lutte anti-braconnage, instaurer les périodes de chasse, encourager la création des aires de chasse villageoise.</p> <p>3.2.1.6 Restaurer et aménager les écosystèmes dégradés en partenariat avec la population.</p> <p>3.2.1.7 Former et suivre les populations aux techniques de planting et de gestion de pépinières.</p> <p>3.2.1.8 Promouvoir auprès des communautés locales les systèmes agro-sylvo-pastoraux.</p> <p>3.2.1.9 Délimiter les zones de prélèvement contrôlé de ressources ligneuses.</p> <p>3.2.1.10 Développer les activités alternatives et génératrices de revenus.</p>
---	---	--

BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

L'apport du Gouvernement à l'exécution de ce volet s'établit de la manière suivante :

- la région de Kaga-Bandoro;
- les cadres nationaux ;
- une partie des biens immobiliers pour le démarrage du projet ;
- la détaxe du matériel et des équipements.

Le FEM apportera les ressources nécessaires pour le financement du reste des activités, à savoir :

- les consultations locales et extérieures ;
- l'immobilier ;
- les équipements divers ;
- les frais courants de fonctionnement ;
- les frais de mission et de formation ;
- les divers...

ÉLÉMENTS	ANNÉES					TOTAL
	I	II	III	IV	V	
PDF	5	-	-	-	-	5
Personnel permanent	24	24	24	24	24	120
Consultations	50	20	20	10	10	110
Formation / Education / Sensibilisation/ Information	120	100	100	50	10	380
Matériel	340	25	25	25	25	440
Déplacements	30	25	25	25	25	130
Bâtiments et autres infrastructures	120	120	120	-	-	360
Missions d'évaluation	-	20	20	15	10	65
Divers et imprévus	15	15	10	10	10	60
TOTAL	707	349	344	159	114	1 670

PDF : Fonds de préparation du sou-programme

Le Gouvernement centrafricain contribuera pour un montant de **167 000 000 FCFA**. Les activités du sous-programme seront financé grâce à la contribution du FEM qui s'élève au total à **1 670 000 000 FCFA**.

Planning des activités :

ACTIVITÉS	ANNÉES									
	I		II		III		IV		V	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1. Faire l'inventaire des espèces animales et végétales de la région.	●	→								
2. Elaborer des cartes thématiques dans les domaines de la flore, de la faune et de l'utilisation de la terre.		●	→							→
3. Mener des études sur la consommation des ressources provenant de la faune et de la flore.		●	→							
4. Organiser avec les populations de la région la gestion de la chasse.	●	→								→
5. Promouvoir la lutte anti-braconnage, instaurer les périodes de chasse, encourager la création des aires de chasse villageoise.	●	→								→
6. Restaurer et aménager les écosystèmes dégradés en partenariat avec la population.		●	→							→
7. Former et suivre les populations aux techniques de planting et de gestion de pépinières.		●	→							→
8. Promouvoir auprès des communautés locales les systèmes agro-sylvo-pastoraux.	●	→								→
9. Délimiter les zones de prélèvement contrôlé de ressources ligneuses.			●	→						→
10. Développer les activités alternatives et génératrices de revenus.		●	→							→

FICHE N° 4
GESTION ET UTILISATION DURABLE
DES RESSOURCES DE L'AGROBIODIVERSITÉ
DANS LA LOBAYE

1. CONTEXTE

Après la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique en **Mars 1995**, la RCA a entrepris le processus d'élaboration d'un plan national de conservation et de gestion de la biodiversité.

Ce processus est conduit dans le cadre du **Projet CAF/96/G-31 - SNPA-DB** mis en place par le Gouvernement centrafricain en **1999**.

Le Projet a mis en place, de manière participative, la Stratégie Nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique élaborée en **1999** et adoptée en **Janvier 2000**.

L'atelier de planification par objectif qui a suivi cette validation en **Mars 2000** à Bangui, a élaboré un plan d'action de cette stratégie dont les résultats des travaux doivent cependant être transformés en fiches pour élaborer un programme.

C'est dans ce contexte global que cette fiche est présentée pour intégrer le programme à mettre en place afin de compléter le processus de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

2. JUSTIFICATION

En RCA, l'ouverture des champs et leur extension entraînent des destructions importantes des écosystèmes savanicoles et forestiers. Cette situation est aggravée par le caractère itinérant de l'agriculture et de feux de brousse désorganisés. La durée de la jachère est de plus en plus raccourcie pour la couverture rapide des besoins alimentaires des populations dont la pauvreté est croissante. Ces pratiques, associées à des itinéraires techniques non appropriés appauvrissent les sols et poussent les agriculteurs à rechercher de nouvelles terres plus fertiles en forêts galeries ; elles détruisent en fin de compte les écosystèmes forestiers. Les variétés locales les moins productives sont abandonnées et celles qui subsistent sont décimées par leur sensibilité aux nombreuses maladies ou aux ravageurs importants et par l'absence des plans et des programmes d'amélioration.

Le manque de programme adéquat de formation et de suivi des paysans altère considérablement la conservation des ressources génétiques de ces variétés en milieu paysan et conduit à la perte de nombreuses espèces cultivées.

Cette situation est aussi accentuée par de nombreuses faiblesses de conservation *ex situ* notée dans le pays pour les espèces cultivées.

De même, les animaux domestiques particulièrement la volaille et le petit bétail dont les races sont peu connues, sont soumis à des contraintes provenant à la fois de la gestion du secteur élevage et de la conduite même de cet élevage par les autochtones.

Les bovins transhumants détruisent à la fois les parcours pastoraux et d'autres écosystèmes, transmettent un lot de maladies contagieuses à la faune sauvage puis contribuent à leur éloignement de certains biotopes traditionnels de façon plus ou moins irréversible.

Cette fiche de programme est rédigée pour mettre en place des mécanismes susceptibles d'améliorer et de valoriser les variétés locales des plantes cultivées et les races d'animaux domestiques de plus en plus menacées par de nombreuses pressions. Cette valorisation des ressources de l'agrobiodiversité doit se faire dans le respect absolu de conservation et d'utilisation durable d'autres éléments de la biodiversité, objectif principal du programme.

3. GROUPES CIBLES

Les premiers bénéficiaires de ce sous-programme seront la population locale particulièrement les femmes et les jeunes à l'intérieur et autour de chaque zone d'intervention, la communauté scientifique nationale et internationale puis les ONG.

4. OBJECTIFS

Les objectifs principaux de ce sous-programme sont :

- a)- Pour les espèces cultivées :
assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de l'agrobiodiversité.
- b)- Pour les espèces animales domestiques locales :
préserver les espèces animales domestiques locales.

5. RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES

Plusieurs activités sont prévues dans le cadre de ce sous-programme pour atteindre les objectifs principaux et d'autres plus spécifiques.

Ces activités et les résultats attendus sont repris dans le tableau 1.

6. APPORTS

Le Gouvernement centrafricain mettra à la disposition de ce volet les apports suivants :

- le terrain de la zone d'intervention du projet ;
- les biens immobiliers devant abriter le siège du projet ;
- les cadres nationaux ;
- la détaxe du matériel et équipements requis par le projet.

Le FEM apportera les ressources nécessaires pour financer toutes les activités du projet, notamment :

- les consultations locales et internationales
- les frais pour investissement : pour l'immobilier
- équipement
- les frais de fonctionnement
- les frais de mission
- les frais de formation
- les frais de rapport
- divers et imprévus.

7. BUDGET

Le coût global est de **898 722 000 FCFA** pour une durée de **5 ans**.

En dehors des apports immobiliers et la détaxe douanière, la partie centrafricaine contribuera au budget pour un montant total de **81 702 000 FCFA** servant à financer les apports identifiés au point 6.

La contribution du FEM s'élève à **817 020 000 FCFA** et servira à financer toutes les activités du projet.

Le budget détaillé est donné au tableau 2.

8. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Les activités programmés se feront selon le chronogramme repris au tableau 3.

Tableau n° 1 :

Objectifs – Résultats attendus et Activités

Objectifs	Résultats attendus	Activités
4.1. Favoriser la Conservation des Ecosystèmes du terroir	4.1.1 Un plan de zonage du terroir existe. 4.1.2 Les zones agricoles sont mieux gérées et protégées	4.1.1.1 Inventorier et cartographier les différentes zones du terroir ; 4.1.1.2 Affecter les zones selon leur vocation (zone cynégétique, zone agricole, zone d'élevage, zone forestière) ; 4.1.2.1 Rédiger les fiches techniques de Conservation 4.1.2.2 Organiser les Comités villageois de développement 4.1.2.3 Regrouper les champs en blocs entourés de pare-feux ; 4.1.2.4 Organiser périodiquement les feux de brousse et la surveillance ; 4.1.2.5 Planter les essences fixatrices d'azote et développer l'agroforesterie (si possible avec la domestication d'espèces à usages multiples) ; 4.1.2.6 Intégrer l'agriculture à l'élevage à travers les Associations des Eleveurs Agriculteurs (AEA).
4.2. Identifier et améliorer les variétés locales et introduites.	4.2.1 Les répertoires des variétés locales et introduites sont disponibles 4.2.2 Les répertoires des variétés améliorées existent	4.2.1.1 Inventorier et caractériser les variétés locales existantes et les variétés introduites ; 4.2.1.2 Dresser les listes des variétés sous-exploitées et/ou secondaires ; 4.2.2.1 Tenir un registre des introductions anciennes et nouvelles 4.2.2.2 Sélectionner et améliorer les variétés locales et introduites les mieux adaptées ; 4.2.2.3 Etablir les plans d'amélioration et les listes des variétés améliorées.

Objectifs	Résultats attendus	Activités
<p>4.3. Intensifier les systèmes de production au niveau de chaque terroir</p>	<p>4.3.1 Les capacités techniques de production sont améliorées pour les paysans.</p> <p>4.3.2 La production agricole est augmentée, la pauvreté est réduite.</p>	<p>4.3.1.1 Inventorier, évaluer les pratiques et les techniques culturelles locales.</p> <p>4.3.1.2 Mettre en place un programme thématique de formation des agriculteurs.</p> <p>4.3.2.1 Appliquer les plans de Conservation de sol (agroforesterie, rotations et associations culturales, jachères, variétés adaptées etc...) établis pour la région.</p> <p>4.3.2.2 Protéger la production agricole contre les principaux ennemis des cultures.</p> <p>4.3.2.3 Organiser les circuits de commercialisation et les foires agricoles.</p> <p>4.3.2.4 Former les paysans dans le domaine de la commercialisation et de marketing.</p> <p>4.3.2.5 Organiser les IEC, suivi et évaluation.</p>
<p>4.4. Assurer la Conservation des ressources phylogénétiques in situ et ex situ.</p>	<p>4.4.1 Les ressources phylogénétiques des variétés locales et améliorées sont bien conservées en milieu paysan.</p> <p>4.4.2 Les capacités de conservation <i>ex situ</i> de RPG sont améliorées (Ressources phylogénétiques).</p>	<p>4.4.1.1 Identifier les groupements paysans multiplicateurs de semences.</p> <p>4.4.1.2 Elaborer des fiches thématiques de conservation <i>in situ</i>.</p> <p>4.4.1.3 Former périodiquement les paysans pour les techniques de choix et de conservation des semences.</p> <p>4.4.2.1 Etablir les collections de référence en station.</p> <p>4.4.2.2 Caractériser les différentes variétés</p> <p>4.4.2.3 Créer un jardin botanique au niveau de la zone concernée.</p> <p>4.4.2.4 Disposer du matériel de conservation des RPG en station.</p> <p>4.4.2.5 Créer un service national semencier et une banque de gène.</p>

Objectifs	Résultats attendus	Activités
4.5. Identifier les espèces locales du petit bétail	4.5.1 Les différentes races du petit bétail sont connues et le répertoire régional est établi.	4.5.1.1. Inventorier les différentes races de volaille et de petit bétail au niveau de chaque zone. 4.5.1.2. Identifier et caractériser les principales espèces et les pressions associées à leur production. 4.5.1.3. Dresser les listes des races et espèces animales au niveau de chaque région.
4.6. Promouvoir la production du petit bétail	4.6.1 Les pressions sur le petit bétail sont limitées. 4.6.2 La production du petit bétail est augmentée, la pauvreté est réduite.	4.6.1.1. Identifier et évaluer les systèmes de production traditionnelle. 4.6.1.2. Recenser et limiter les pressions sur le petit bétail. 4.6.1.3. Organiser une couverture vaccinale spécifique et renforcer les aspects sanitaires. 4.6.2.1. Redynamiser les associations socio-professionnelles. 4.6.2.2. Mettre en place un plan de formation thématique pour les éleveurs du petit bétail. 4.6.2.3. Identifier et valoriser les sous-produits issus du petit bétail. 4.6.2.4. Organiser les circuits de commercialisation et les foires.
4.7. Encourager la production du gros bétail à l'échelle du village.	4.7.1 L'accès à l'acquisition du gros bétail est facilité au petit paysan.	4.7.1.1. Mettre en place un programme de métayage au niveau du terroir. 4.7.1.2. Rédiger les fiches thématiques pour une embauche de courte durée (1 an) au niveau du village. 4.7.1.3. Organiser et assurer la commercialisation du bétail engraisé. 4.7.1.4. Accorder des crédits aux villageois pour l'acquisition individuelle du gros bétail.

Tableau n° 2 : BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

ÉLÉMENTS	ANNÉES					TOTAL
	I	II	III	IV	V	
	15	—	—	—	—	15
Personnel	53, 000	35, 600	21, 900	16, 800	10, 320	137, 620
<i>Contrat de sous-traitance</i>	2, 000	3, 000	3, 000	2, 000	—	10, 000
<u>Formation</u>	32, 000	32, 000	32, 000	32, 000	32, 000	160, 000
Matériel	95, 600	13, 000	13, 000	44, 800	13, 000	179, 400
Déplacements	43, 000	43, 000	43, 000	43, 000	43, 000	215, 000
Missions d'évaluation	20, 000	—	—	—	20, 000	40, 000
Divers	12, 000	12, 000	12, 000	12, 000	12, 000	60, 000
Total	272, 600	138,600	124, 900	150, 600	130, 320	<u>817, 020</u>

PDF = Fonds de préparation du sous-programme

Sources de financement : FEM ; Coopération ; Etat

Projet existant

Tableau n° 3 : Chronogramme des activités.

ACTIVITÉS	ANNÉES									
	1		2		3		4	5		
	1	2	1	2	1	2				
4.1.1.1. Inventorier et cartographier les différentes zones du terroir.	●	→								
4.1.1.2. Affecter les zones selon leur vocation.	●	→	→	→	→	→				
4.1.2.1. Rédiger les fiches techniques de conservation.	●	→	●	→	●	→	●	→	●	→
4.1.2.2. Organiser les Comités villageois de développement.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
4.1.2.3. Regrouper les champs en blocs entourés de pare-feux et les surveiller.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
4.1.2.4. Organiser périodiquement les feux de brousse.			●	→	●	→	●	→	●	→
4.1.2.5. Planter les essences fixatrices d'azote et développer l'agroforesterie.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
4.1.2.6. Intégrer l'agriculture à l'élevage à travers les AEA.	●	→	→	→	→	→	→	→	→	→
4.2.1.1. Inventorier, caractériser les variétés locales et introduites existantes.	●	→	→	→						
4.2.1.2. Dresser les liste des variétés inventoriées, les variétés sous-exploitées et/ou secondaires.	●	→	→	→						
4.2.1.3. Tenir un registre des introductions anciennes et nouvelles.	●	→	→	→						
4.2.2.1. Sélectionner et/ou améliorer les variétés locales et introduites les mieux adaptées.	●	→	→	→						
4.2.2.2. Etablir les plans d'amélioration et les listes des variétés.			●	→	→	→	→	→	→	→
4.3.1.1 Inventorier, évaluer les pratiques et les techniques culturelles locales.	●	→								
4.3.1.2 Mettre en place un programme thématique de formation des agriculteurs.			●	→	→	→	→	→	→	→
4.3.2.1 Appliquer les plan de conservation des sols (agroforesterie, rotations et associations culturales, jachères etc...) établis pour chaque région.			●	→	→	→	→	→	→	→

Tableau n° 3 : Chronogramme des activités (suite 1).

ACTIVITES	ANNEES					
	1	2	3	4	5	
4.3.2.2 Protéger la production agricole contre les divers ennemis des cultures.	●					▶
4.3.2.3 Organiser les circuits de commercialisation et les foires agricoles.	●					▶
4.3.2.4 Former les paysans dans le domaine de commerce et de marketing.	●					▶
4.3.2.5 Organiser les IEC, suivi et évaluation.	●					▶
4.4.1.1 Identifier les groupements paysans multiplicateurs de semences.	●	▶				
4.4.1.2 Elaborer des fiches thématiques de conservation in situ.	●	▶				
4.4.1.3 Former périodiquement les paysans pour les techniques de choix et de conservation des semences.	●					▶
4.4.2.1 Etablir les collections de maintien et/ou de référence en station.	●					▶
4.4.2.2 Caractériser les différentes variétés.	●	▶				
4.4.2.3 Créer un jardin botanique au niveau de chaque zone écologique.			●			▶
4.4.2.4 Disposer du matériel de conservation des RPG en station.	●	▶				
4.4.2.5 Créer un Service national semencier et une banque de gène.			●	▶		
4.5.1.1 Inventorier les différentes races de volaille et de petit bétail au niveau de chaque zone.	●	▶				
4.5.1.2 Identifier et caractériser les principales espèces et les pressions associées à leur production.	●	▶				
4.5.1.3 Dresser les listes des races et espèces au niveau de chaque région.	●	▶				
4.6.1.1. Identifier et évaluer les systèmes de production traditionnelle.	●	▶				
4.6.1.2. Recenser et limiter les pressions sur le petit bétail.	●					▶

Tableau n° 3 :

Chronogramme des activités (suite 2).

ACTIVITÉS	ANNÉES										
	I		II		III		IV		V		
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	
4.6.1.3. Organiser une couverture vaccinale spécifique et renforcer les aspects sanitaires.	●										→
4.6.2.1. Redynamiser les associations socio-professionnelles.	●					→					
4.6.2.2. Mettre en place un plan de formation thématique pour les éleveurs du petit bétail.	●										→
4.6.2.3. Identifier et valoriser les sous-produits issus du bétail.	●										→
4.6.2.4. Organiser les circuits de commercialisation et les foires.	●										→
4.7.1.1. Mettre en place un programme de métayage au niveau du terrain.	●					→					
4.7.1.2. Rédiger les fiches thématiques pour une embouche de courte durée (1 an) au niveau du village.	●					→					
4.7.1.3. Organiser et assurer la commercialisation du bétail engraisé.	●										→
4.7.1.4. Accorder des crédits aux villageois pour l'acquisition individuelle du gros bétail.	●										→
4.8. Rédaction des rapports et publication des documents.			●	→	●	→	●	→	●	→	

N.B :

- (*) : Estimation par région
 (**): Apport FEM
 (***) : Apport du Gouvernement

FICHE N° 5

BIOTECHNOLOGIE : GESTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

1. CONTEXTE

Après la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique en **Mars 1995**, la RCA a entrepris le processus d'élaboration d'un plan national de conservation et de gestion de la biodiversité.

Ce processus est conduit dans le cadre du Projet CAF/96/G-31 - SNPA-DB mis en place par le Gouvernement centrafricain en 1999.

Le projet a mis en place, de manière participative, la Stratégie Nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique élaborée en **1999** et adoptée en **Janvier 2000**.

L'atelier de planification par objectif qui a suivi cette validation en **Mars 2000** à Bangui, a élaboré un plan d'action de cette stratégie dont les résultats des travaux doivent cependant être transformés en programmes.

Cette fiche est ainsi présentée dans ce contexte afin de définir le programme et planifier les activités à mener pour atteindre les objectifs de gestion des risques biotechnologiques fixés au niveau national et repris en compte par le Protocole de Cartagène signé par la RCA en **Juin 2000** à Nairobi (**KENYA**).

2. JUSTIFICATION

La grande diversité biologique du pays constitue un atout important de développement biotechnologique qui n'est cependant pas valorisé.

On constate en effet que ni les connaissances locales dans le domaine de la pharmacopée ou de la médecine traditionnelle, ni les connaissances en ethnobotanique dont les possibilités d'utilisation sont importantes en soins de santé humaine, en agriculture, ni d'autres activités génératrices de revenus (ex : obtention de miel, utilisation rationnelle et variée de l'huile de karité et autres ...) ne sont pas valorisées.

De même, beaucoup d'espèces animales et végétales domestiques locales offrent de réelles possibilités d'améliorations génétiques qui ne sont cependant pas techniquement et scientifiquement exploitées. Quelques organismes vivants ou des espèces allochtones introduites dans le cadre de la lutte biologique ou à des fins de culture ou d'élevage entraînent souvent des déséquilibres importants au sein de différents écosystèmes naturels sans que le pays dispose de possibilités scientifiques pour les maîtriser (ex : envahissement des parcours pastoraux *Chromolaena odorata*, présence de mouches tsé-tsé dans certaines zones d'élevage, etc...).

Ces introductions sont aussi partiellement favorisées par le manque d'institutions techniques adéquates fonctionnelles et des textes juridiques appropriés. Les ressources humaines parfois disponibles au niveau national ou régional et local ne sont pas préparées à mieux remplir leur rôle dans le domaine de la biosécurité.

Bien souvent même, les droits de la propriété intellectuelle sont ignorés par les paysans et par certains services de l'Etat ou simplement laissés pour compte par ceux qui exploitent le savoir local à des fins commerciales (ex : médecins, pharmaciens, tradipraticiens etc...).

La fiche de projet ainsi présentée vise à améliorer dans les limites du possible ces imperfections et de permettre à la RCA et particulièrement aux populations locales de mieux gérer, réglementer et maîtriser la majeure partie des ressources biotechnologiques et les risques liés à leur utilisation puis les valoriser dans l'intérêt même de la population et des communautés scientifiques.

3. GROUPES CIBLES

Les principaux bénéficiaires de ce volet sont les populations autochtones particulièrement les femmes et les jeunes, la communauté technique et scientifique nationale et internationale puis l'Etat Centrafricain.

4. OBJECTIFS

L'objectif visé est d'assurer la gestion des risques liés à l'utilisation de la biotechnologie.

Il permettra en outre d'atteindre également les objectifs spécifiques suivants :

1. améliorer et actualiser les connaissances sur les biotechnologies ;
2. prévenir les risques liés à l'utilisation des biotechnologies locales ;
3. promouvoir le développement des biotechnologies locales performantes ;
4. développer les biotechnologies adaptées.

5. RÉSULTATS ET ACTIVITÉS

Les principaux résultats escomptés et les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme sont repris dans le tableau 1.

6. APPORTS

Les apports ci-après seront fournis par le gouvernement centrafricain . Il s'agit notamment de :

- terrain de la zone d'intervention ;
- biens immobiliers devant abriter le siège et l'antenne du sous-programme ;
- les cadres nationaux et le personnel d'appui (salaire, retraite etc...) ;
- la détaxe du matériel et équipements requis.

Les bailleurs concernés apporteront les ressources financières nécessaires au fonctionnement de toutes les activités tels que :

- les consultations locales et internationales ;
- les frais pour les investissements ;
- les frais de fonctionnement, de formation et de recyclage ;
- les frais de rapport ;
- les divers et imprévus.

7. BUDGET

Le coût global, non compris les immobiliers (immeubles, terrain etc...) s'élève à **766.920.000 FCFA**.

La part de l'Etat Centrafricain est estimée à **69.720.000 FCFA**.

Celle de la Communauté Internationale (FEM) est de **697.200.000 FCFA**

Les détails du budget sont repris dans le tableau 2.

Tableau n° 1 : Objectifs spécifiques, Résultats attendus et Activités.

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités
<p>5.1. Améliorer et actualiser les connaissances sur les biotechnologies</p>	<p>5.1.1. Les répertoires locaux et régionaux des éléments de la biotechnologie et ceux de leur utilisation et des risques encourus sont disponibles</p> <p>5.1.2. Les programmes d'information et de formation des experts et de la population sont mis en œuvre</p>	<p>5.1.1.1. Inventorier le potentiel de la biotechnologie locale, régionale et son utilisation ;</p> <p>5.1.1.2. Identifier les risques liés à leur utilisation ;</p> <p>5.1.1.3. Etablir les listes indicatives des biotechnologies locales et régionales, celles de leur utilisation et des risques encourus ;</p> <p>5.1.1.4. Identifier les populations et les personnes cibles ;</p> <p>5.1.1.5. Etablir les programmes thématiques de formation et d'information axés sur l'utilisation durable ;</p> <p>5.1.1.6. Organiser les formations sous forme d'ateliers.</p>
<p>5.2. Prévenir les risques liés à l'utilisation des biotechnologies locales</p>	<p>5.2.1. Les listes d'organismes vivants introduits et utilisés sont établies</p> <p>5.2.2. Les plans de contrôle et les postes de contrôle phytosanitaire sont fonctionnels</p> <p>5.2.3. Les répertoires régionaux d'espèces reconnues nuisibles sont disponibles</p> <p>5.2.4. Les programmes et les plans de lutte contre les espèces nuisibles sont mis en œuvre et leurs populations sont réduites d'au moins 20%</p>	<p>5.2.1.1. Inventorier les organismes vivants introduits et leur utilisation ;</p> <p>5.2.1.2. Etablir les listes indicatives d'utilisation ;</p> <p>5.2.2.1. Elaborer les plans de contrôle des organismes vivants utilisés et les appliquer ;</p> <p>5.2.2.2. Recycler périodiquement les contrôleurs phytosanitaires ;</p> <p>5.2.2.3. Actualiser les textes juridiques, les faire adopter par les autorités compétentes et les appliquer ;</p> <p>5.2.3.1. Identifier les espèces nuisibles, les caractériser et évaluer leur degré de nuisance ;</p> <p>5.2.3.2. Etablir les listes d'espèces nuisibles en fonction de leur agressivité par biotechnologie ;</p> <p>5.2.4.1. Recenser et préciser la répartition géographique des espèces nuisibles puis les biotechnologies concernées;</p> <p>5.2.4.2. Elaborer les stratégies pour une lutte durable ;</p> <p>5.2.4.3. Identifier et former les producteurs des biotechnologies et appliquer les programmes établis.</p>

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités
5.3. Promouvoir le développement des biotechnologies locales éprouvées	5.3.1. Un rapport des biotechnologies locales performantes est disponible 5.3.2. La commercialisation des biotechnologies locales est organisée de façon durable	5.3.1.1. Evaluer les biotechnologies locales existantes et en sélectionner les plus performantes ; 5.3.1.2. Evaluer l'impact socio-économique de leur utilisation ; 5.3.1.3. Elaborer les stratégies et les plans d'amélioration de ces biotechnologies ; 5.3.2.1. Elaborer et mettre en œuvre un programme de vulgarisation des innovations suivi par des IEC ; 5.3.2.2. Organiser les circuits de commercialisation de façon durable.
5.4. Développer les biotechnologies adaptées	5.4.1. Les laboratoires équipés sont mis en place à temps. 5.4.2. Les Spécialistes en matière de biotechnologie sont formés et recyclés au niveau national et régional.	5.4.1.1. Identifier les biotechnologies à développer et les innovations à mettre en œuvre. 5.4.1.2. Etablir les besoins en équipements indispensables. 5.4.1.3. Rechercher les financements appropriés. 5.4.1.4. Commander les équipements nécessaires et équiper les laboratoires. 5.4.2.1. Sélectionner les experts à former et établir les besoins en formation. 5.4.2.2. Elaborer les plans et les programmes de formation/recyclages et former au moins 5 cadres par an. 5.4.2.3. Organiser les ateliers de recyclage périodiquement au niveau régional pour au moins 40 personnes / session. 5.4.2.4. Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de biotechnologies. 5.4.2.5. Préparer périodiquement les rapports de suivi et évaluation.

Tableau 2 : BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

ELEMENTS	ANNEES					TOTAL
	I	II	III	IV	V	
PDF*	15	–	–	–	–	15
Personnel	69, 500	70, 900	60, 120	54, 420	54, 420	309, 300
Contrat de sous-traitance*	5, 000	20, 000	20, 000	10, 000	5, 000	60, 000
Formation**	15, 000	15, 000	15, 000	15, 000	15, 000	75, 000
Matériel	79, 500	–	–	–	–	79, 500
Déplacements	12, 600	16, 400	14, 600	14, 900	14, 900	73, 400
Missions d'évaluation	16, 000	16, 000	6, 000	6, 000	6, 000	50, 000
Divers	7, 000	7, 000	7, 000	7, 000	7, 000	35, 000
Total	219, 600	145, 300	122, 720	107, 320	102, 320	<u>697, 200</u>

PDF = Fonds de préparation du sous-programme

Sources de financement : FEM ; Coopération ; Etat ; Projet existant

(*) : Y compris formation extérieure

(**) : Formation locale

Tableau n° 3 :

Chronogramme des activités.

ACTIVITÉS	ANNÉES										
	I		II		III		IV		V		
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	
5.1.1.1. Inventorier le potentiel de la biotechnologie locale, régionale et son utilisation ;	●	→									
5.1.1.2. Identifier les risques liés à leur utilisation ;	●	→	→								
5.1.1.3. Etablir les listes indicatives des biotechnologies locales et régionales, celles de leur utilisation et des risques encourus ;	●	→	→								
5.1.2.1. Identifier les populations et les personnes cibles ;	●	→									
5.1.2.2. Etablir les programmes thématiques de formation et d'information axés sur l'utilisation durable ;	●										→
5.1.2.3. Organiser les formations sous forme d'ateliers.											→
5.2.1.1. Inventorier les organismes vivants introduits et leur utilisation ;	●										→
5.2.1.2. Etablir les listes indicatives d'utilisation ;			●	→							
5.2.2.1. Elaborer les plans de contrôle des organismes vivants utilisés et les appliquer ;			●	→							
5.2.2.2. Recycler périodiquement les contrôleurs phytosanitaires ;				●	→						→
5.2.2.3. Actualiser les textes juridiques, les faire adopter par les autorités compétentes et les appliquer ;			●								→
5.2.3.1. Identifier les espèces nuisibles, les caractériser et évaluer leur degré de nuisance ;								●	→		→
5.2.3.2. Etablir les listes d'espèces nuisibles en fonction de leur agressivité par biotechnologie ;			●	→							
5.2.4.1. Recenser et préciser la répartition géographique des espèces nuisibles puis les biotechnologies concernées;			●	→							
5.2.4.2. Elaborer les stratégies pour une lutte durable ;			●	→							
5.2.4.3. Identifier et former les producteurs des biotechnologies et appliquer les programmes établis.			●								→
											● →

Tableau n° 3 :

Chronogramme des activités (suite 1).

ACTIVITÉS	ANNÉES									
	I		II		III		IV		V	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
5.3.1.1. Evaluer les biotechnologies locales existantes et en sélectionner les plus performantes ;		●	→							
5.3.1.2. Evaluer l'impact socio-économique de leur utilisation ;		●	→							
5.3.1.3. Elaborer les stratégies et les plans d'amélioration de ces biotechnologies ;			●	→						→
5.3.2.1. Elaborer et mettre en œuvre un programme de vulgarisation des innovations suivi par des IEC ;				●	→					→
5.3.2.2. Organiser les circuits de commercialisation de façon durable.				●	→					→
5.4.1.1. Identifier les biotechnologies à développer et les innovations à mettre en œuvre.	●	→								
5.4.1.2. Etablir les besoins en équipements indispensables.	●	→								
5.4.1.3. Rechercher les financements appropriés.	●	→								
5.4.1.4. Commander les équipements nécessaires et équiper les laboratoires.		●	→							
5.4.2.1. Sélectionner les experts à former et établir les besoins en formation.			●	→						→
5.4.2.2. Elaborer les plans et les programmes de formation/recyclages et former au moins 5 cadres par an.				●	→					→
5.4.2.3. Organiser les ateliers de recyclage périodiquement au niveau régional pour au moins 40 personnes / session.		●	→							→
5.4.2.4. Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de biotechnologies.	●	→								→
5.4.2.5. Préparer périodiquement les rapports de suivi et évaluation.	●	→								→

FICHE N°6

VALORISATION DES RESSOURCES CLES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN RCA / REGION DE KAGA -BANDORO

I. CONTEXTE

Conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique, la RCA avec l'aide du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), a élaboré une stratégie nationale en matière de la diversité biologique dont le processus de l'élaboration est conduit dans le cadre du projet CAF96 / G31- SNPA. DB (Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique) mis en place par le Gouvernement Centrafricain en 1999.

Il découle des rapports nationaux que les ressources biologiques subissent de très fortes pressions dont les principales sont les feux de brousse, le défrichement agricole, l'exploitation forestière, la pâture bovin, l'exploitation du diamant et de l'or. A celle-ci il faut ajouter la pêche à l'aide des matériels inappropriés, le déversement des eaux usées domestiques et les débris végétaux dans les cours d'eau. Les conséquences qui en découlent sont nombreuses : l'altération qualitative et quantitative de l'habitat, la raréfaction des ressources génétiques et la dégradation des sols.

Ces pressions sont dues à la pauvreté socio économique, à la faiblesse des règles formelles et informelles des droits d'accès aux ressources, et à la méconnaissance des pratiques valorisantes d'exploitation des ressources.

L'atelier de planification par objectif qui a suivi la validation de la stratégie nationale en **Mars- Avril 2000**, vise à élaborer un plan d'action dont les résultats des travaux cependant doivent être synthétisés en fiches intégrant le programme national sur la diversité biologique.

C'est dans ce contexte général que s'inscrit cette fiche qui a pour but de valoriser de façon durable les ressources clés de la diversité biologique en RCA ; notamment dans la région de **Kaga – Bandoro**.

II. JUSTIFICATION

La République Centrafricaine est classée parmi les pays les plus pauvres de la planète. Cette situation de pauvreté chronique est un paradoxe, car le pays dispose d'atouts naturels très importants. Les conditions agroclimatiques et pédologiques sont très favorables aux activités agricoles; les forêts humides et sèches constituent des sources de médicaments, d'aliments, et des produits d'usages divers; des ressources minières importantes comme l'exploitation du diamant et de l'or représente des atouts générateurs de revenus.

En dépit de ces énormes possibilités, les capacités des acteurs sont si limitées qu'ils ne parviennent pas à saisir ces opportunités, et à mieux s'organiser pour mettre en valeur ces ressources naturelles et trouver ainsi des réponses à leurs besoins humains vitaux. Nombreux sont les contraintes institutionnelles, techniques...qui ne créent pas les meilleures conditions de mobilisation socio- économique des paysans, qui ne leur fournissent pas des appuis nécessaires. A ces contraintes, il faut ajouter la méconnaissance par ces derniers des potentialités qu'offre la diversité biologique. Ce qui fait que les ressources naturelles sont exploitées d'une manière anarchique.

Ainsi, les pertes alarmantes actuelles que subit notre diversité biologique nécessitent des solutions nouvelles. Pour cela, tout en satisfaisant les besoins humains fondamentaux des communautés locales à travers le développement socio-économique, il est nécessaire de mettre au point des programmes qui permettent la valorisation et la préservation des ressources biologiques.

III. OBJECTIFS

L'objectif principal de ce sous-programme est de valoriser d'une façon durable les ressources clés de la diversité biologique en République Centrafricaine.

Il permettra en outre de :

- définir les potentialités de la diversité biologique ;
- promouvoir la domestication de certaines espèces sauvages (PFNL, gibiers) ;
- mettre en œuvre un programme d'IEC au profit de la population sur l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique ;
- promouvoir les pratiques traditionnelles valorisantes d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique (plantes médicinales) ;
- promouvoir le développement des activités complémentaires génératrices de revenus ;
- mettre en place un mécanisme de financement pour la réhabilitation des ressources de la diversité biologique ;
- suivre et évaluer périodiquement l'état des ressources biologiques.

Tableau n°1 :**Cadre logique :****Objectifs / résultats escomptés / activités**

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
6.1. Définir les potentialités de la diversité biologique	6.1.1. Un rapport d'étude sur les potentialités de la diversité biologique est disponible ; 6.1.2. Les filières de transformation et de commercialisation sont identifiées et valorisées	6.1.1.1. Inventorier les produits animaux et les produits forestiers non ligneux à valoriser ; 6.1.2.1. Identifier les filières de transformation et de commercialisation des PFNL ; 6.1.2.2. Former les acteurs principaux dans le domaine de la transformation et commercialisation ; 6.1.2.3. Faire l'expérimentation des techniques de transformation des PFNL ; 6.1.2.4. Vulgariser les techniques expérimentées.
6.2. Promouvoir la domestication de certaines espèces sauvages (PFNL, gibiers)	6.2.1. Des espèces animales et végétales sont identifiées et domestiquées	6.2.1.1. Identifier les espèces sauvages à domestiquer ; 6.2.1.2. Faire l'expérimentation ; 6.2.1.3. Vulgariser les techniques expérimentées
6.3. Mettre en œuvre un programme IEC au profit de la population sur l'utilisation durable des ressources de la biodiversité	6.3.1. Un programme d'IEC est élaboré et mis en œuvre ; 6.3.2. Des ateliers de sensibilisation sont organisés;	6.3.1.1. Identifier les populations cibles ; 6.3.1.2. Elaborer un programme d'IEC axé sur l'utilisation durable ; 6.3.2.1. Organiser des ateliers de sensibilisation par région .
6.4. Promouvoir les pratiques traditionnelles valorisantes d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique (plantes médicinales)	6.4.1. Un rapport d'inventaire sur les PTV est disponible ; 6.4.2. Une stratégie pour une exploitation durable des plantes médicinales et des produits animaux assimilés disponible ; 6.4.3. Vulgarisation des TPV ;	6.4.1.1. Evaluer les pratiques traditionnelles à valoriser 6.4.2.1. Elaborer des stratégies locales pour une exploitation durable ; 6.4.2.2. Recenser les espèces les plus utilisées et préciser leur répartition spatiale; 6.4.2.3. Evaluer l'impact socio économique de l'utilisation des plantes médicinales et des produits animaux assimilés ; 6.4.3.1 Former les tradipraticiens sur les techniques diverses.

Tableau n°1 : (suite)

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
6.5.Promouvoir le développement des activités complémentaires génératrices de revenus	<p>6.5.2. Les activités viables sont identifiées et valorisées ;</p> <p>6.5.3. Les capacités des groupements en matière de gestion des micro- projets de développement sont renforcées;</p> <p>6.5.4. Développement de la production du charbon à partir du sous bois ;</p> <p>6.5.5. Augmentation en nombre de touristes écologistes artisans, agro-forestiers, pisciculteurs .</p>	<p>6.5.1.1 Identifier des activités viables ;</p> <p>6.5.1.2. Identifier des centres apicoles potentiels ;</p> <p>6.5.1.3. Organiser des sessions de formation à l'endroit des apiculteurs</p> <p>6.5.2.1. Organiser des ateliers de formation en matière de gestion de micro projets de développement ;</p> <p>6.5.3.1. Organiser des sessions de formation pour la production de charbon à partir des sous produits du bois à l'endroit des populations locales ;</p> <p>6.5.5.1. Organiser des ateliers de formation en matière agro-foresterie, de pisciculture, d'artisanat....</p>
6.6.Mettre en place un mécanisme de financement pour la réhabilitation des ressources de la diversité biologique.	<p>6.6.1. Un rapport détaillé d'étude sur l'évaluation de la contribution des populations locales et les sources de financement est disponible</p> <p>6.6.2. Certaines ressources de la diversité biologique sont réhabilitées</p>	<p>6.6.1.1. Faire des études d'évaluation de la contribution des populations locales à la réhabilitation des ressources biologiques ;</p> <p>6.6.2.1. Mobiliser les ressources financières ;</p> <p>6.6.2.2. Réhabiliter certaines ressources de la diversité biologique</p>

Tableau n°1 : (suite et fin)

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
<p>6.7. Suivre et évaluer périodiquement l'état des ressources biologiques.</p>	<p>6.7.1. Un rapport d'étude d'évaluation des capacités productives des espèces est disponible ;</p> <p>6.7.2. Le mécanisme de contrôle sur l'exploitation des ressources de la diversité biologique mis en place, est fonctionnel ;</p> <p>6.7.3. Rapports d'évaluation annuels.</p>	<p>6.7.1.1. Evaluer les capacités productives des espèces et des écosystèmes (en rapport avec une utilisation conforme à ces capacités) ;</p> <p>6.7.2.1. Organiser des ateliers annuels de formation sur les techniques d'exploitation à faible impact;</p> <p>6.7.2.2 Mettre en place un mécanisme de contrôle ;</p> <p>6.7.3.1. Organiser des missions périodiques de suivi et d'évaluation.</p>

BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

Le budget estimatif s'élève à **1 426 414 000 FCFA**. En dehors des immobilisations et de la détaxe sur les achats locaux, le budget de la partie Centrafricaine couvrira le salaire du personnel local : **129 674 000 fcfa**. La contribution du **FEM** est de **1 296 740 000 de FCFA**.

Tableau 2

Eléments	Années					Total
	I	II	III	IV	V	
PDF*	12, 000	--	--	--	--	12, 000
Personnel	95, 140	39, 060	78, 500	37, 840	84, 500	335, 040
Contrat de sous-traitance	8, 000	8, 000	8, 000	8, 000	8, 000	40, 000
Formation	120, 000	120, 000	120, 000	60, 000	60, 000	480, 000
Investissement	62, 500	9, 000	9, 000	12, 000	9, 000	101, 500
Fonctionnement	38, 800	66, 600	39, 000	48, 200	71, 600	264, 200
Missions d'évaluation et de suivi	8, 000	8, 000	5, 000	5, 000	8, 000	34, 000
Divers / Imprévus	6, 000	6, 000	6, 000	6, 000	6, 000	30, 000
Total	350, 44	256, 66	265, 500	177, 040	247, 100	<u>1 296, 74</u>

Tableau n° 3 :

Plan d'exécution

ACTIVITES	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
6.1.1.1. Inventorier les produits animaux et les produits forestiers non ligneux à valoriser ;	●	→								
6.1.2.1. Identifier les filières de transformation et de commercialisation des PFNL ;	●	→								
6.1.2.2. Former les acteurs principaux dans le domaine de la transformation et commercialisation ;		●	→							
6.1.2.3. Faire l'expérimentation des techniques de transformation des PFNL ;		●								→
6.1.2.4. Vulgariser les techniques expérimentées.				●						→

6.2.1.1. Identifier les espèces sauvages à domestiquer ;			●	→						
6.2.1.2. Faire l'expérimentation ;			●							→
6.2.1.3. Vulgariser les techniques expérimentées				●						→

6.3.1.1. Identifier les populations cibles ;	●	→								
6.3.1.2. Elaborer un programme d'IEC axé sur l'utilisation durable ;	●	→								
6.3.2.1. Organiser des ateliers de sensibilisation			●	→	●	→	●	→	●	→

6.4.1.1. Evaluer les pratiques traditionnelles à valoriser	●	→								
6.4.2.1. Elaborer des stratégies locales pour une exploitation durable ;	●	→	→							
6.4.2.2. Recenser les espèces les plus utilisées et préciser leur répartition spatiale;	●	→								
6.4.2.3. Evaluer l'impact socio-économique de l'utilisation des plantes médicinales et des produits animaux assimilés ;	●	→	→							
6.4.3.1. Former les tradipraticiens sur les techniques diverses.					●	→				

Tableau 3 : (Suite)

ACTIVITÉS	ANNÉE 1		ANNÉE 2		ANNÉE 3		ANNÉE 4		ANNÉE 5	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
6.5.1.1. Identifier les centres apicoles potentiels;	●	→								
6.5.1.2. Organiser des sessions de formation à l'endroit des apiculteurs			●	→						
6.5.1.3. Identifier des activités viables ;	●	→								
6.5.2.1. Organiser des ateliers de formation en matière de gestion de micro projets de développement ;			●	→						
6.5.3.1. Organiser des sessions de formation pour la production de charbon à partir des sous produits du bois à l'endroit des populations de la zone forestière.			●	→						
6.5.4.1. organiser des ateliers de formation en matière agro-foresterie, de pisciculture, d'artisanat.			●	→						

6.6.1.1. Faire des études d'évaluation de la contribution des populations locales à la réhabilitation des ressources biologiques ;	●	→								
6.6.2.1. Mobiliser les ressources financières	●	→			●	→				
6.6.2.2. Réhabiliter certaines ressources de la diversité biologique										

6.7.1.1. Evaluer les capacités productives des espèces et des écosystèmes (en rapport avec une utilisation conforme à ces capacités) ;	●	→								
6.7.2.1. Organiser des ateliers annuels de formation sur les techniques d'exploitation à faible impact;			●	→						
6.7.2.2. Mettre en place un mécanisme de contrôle ;					●	→				
6.7.3.1. Organiser des missions périodiques de suivi et d'évaluation.	●	→								

FICHE N° 7

RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCI - DB - RCA)

CONTEXTE

Après la ratification de la Convention sur la diversité biologique, le **15 mars 1995**, la République Centrafricaine s'est engagée avec l'aide du *FEM* dans l'élaboration de la stratégie et du plan d'action national en matière de biodiversité.

Conformément aux objectifs de la Convention, les stratégies envisagées ont porté respectivement sur la conservation de la faune et de la flore, de l'agrobiodiversité, de la biosécurité, de l'utilisation durable et sur le partage juste et équitable des avantages émanant de l'exploitation des ressources biologiques.

Le présent volet du programme national se veut la mise en œuvre des objectifs stratégiques liés au dernier point indiqué. Il s'inscrit dans la suite logique des travaux de planification du plan d'action national en matière de biodiversité. En effet qu'il s'agisse, entre autres, des aspects relatifs au droit d'accès aux ressources, au droit de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels et autochtones, au transfert de technologies et aux échanges d'informations, des faiblesses ont été relevées sur les plans réglementaires et législatifs. De même, il a été noté une insuffisance marquée en ce qui concerne les connaissances et expertises inhérentes aux problèmes de partage des avantages.

JUSTIFICATION

Afin de soutenir les objectifs de la Convention sur la biodiversité, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures législatives et administratives adéquates se fondent sur les préoccupations liées aux objectifs stratégiques de la République Centrafricaine en la matière. En effet, ces objectifs sont axés sur les inquiétudes relevant, entre autres, des textes inappropriés et des insuffisances de connaissances et expertises y relatives.

Aussi, ce volet est-il un impératif pour la mise en place d'un dispositif institutionnel concerté, via la création d'une structure nationale chargée de la gestion de la biodiversité. De même, on ne pourrait atteindre les principaux objectifs du programme national sur la diversité biologique sans disposer de moyens techniques performants et sans mettre en place des mesures administratives, législatives, réglementaires et de politique générale appropriées aux nouveaux concepts qui sont inhérents à la Convention sur la biodiversité. Cela passe nécessairement par le renforcement des capacités des institutions sur le plan national.

Il s'agira, entre autres, de doter les institutions en charge de la biodiversité de moyens et outils pertinents et efficaces pour parvenir à utiliser de façon durable la diversité biologique en RCA. En outre, l'élaboration d'une législation appropriée, de même que son application, nécessite la pleine participation de tous les acteurs concernés (Institutions publiques, Université de Bangui, Institutions de recherche, ONG, populations locales).

II. OBJECTIFS

L'objectif global est de parvenir à la mise en place d'un cadre institutionnel efficace et concerté pour la gestion durable de la diversité biologique en République Centrafricaine. Il permettra de :

- créer une structure nationale interdisciplinaire chargée de la gestion de la biodiversité ;
- prendre de manière participative des mesures législatives et réglementaires efficaces relatives à la biodiversité ;
- Elaborer des textes d'application du code de l'environnement incluant les préoccupations liées à la biodiversité ;
- doter les institutions liées à la biodiversité de moyens pertinents et efficaces ;
- mettre en place un système garantissant un partage juste et équitable des bénéfices émanant de l'exploitation des ressources de la biodiversité ;
- mettre en place un mécanisme de contrôle visant l'application des textes.

IV. CADRE LOGIQUE : Objectifs / Résultats / Activités

- Durée : 3 ans -

Objectif global : Parvenir à la mise en place d'un cadre institutionnel efficace et concerté pour la gestion durable de la biodiversité en RCA.

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
<p>7.1. Créer une structure nationale interdisciplinaire chargée de la diversité biologique (Centre ?).</p>	<p>7.1.1 Un rapport d'étude est produit et soumis au Gouvernement ; 7.1.2 Le décret désignant le responsable et ses collaborateurs signé ; 7.1.3 Une structure nationale chargée de la biodiversité est fonctionnelle ; 7.1.4 Des comités locaux sont mis en place ; 7.1.5 Un programme de partenariat est disponible.</p>	<p>Définir la structure la plus efficace ; 7.1.2.1 Prendre le texte créant la structure chargée de la diversité biologique et désignant le responsable de ladite structure et ses collaborateurs; 7.1.3.1 Mettre en place un comité pluridisciplinaire chargé de réviser les textes réglementaires ; 7.1.4.1 Etablir un partenariat entre les autorités locales, administratives et judiciaires dans la gestion de biodiversité ; 7.1.5.1 Développer un partenariat avec les organismes de coopération internationale chargé de l'Environnement.</p>
<p>7.2. Prendre de manière participative des mesures législatives et réglementaires efficaces relatives à la biodiversité.</p>	<p>7.2.1 Les cahiers de charges sont disponibles ; 7.2.2 Les nouveaux textes sont disponibles ; 7.2.3 La loi relative à la collecte des échantillons biologiques, génétiques et géologiques est promulguée ;</p>	<p>7.2.1.1 Définir clairement les cahiers de charge des parties impliquées, pour une gestion durable des ressources de la biodiversité; 7.2.2.1 Prendre des mesures visant à maintenir ou à renforcer les pouvoirs des organisations chargées de la gestion des ressources biologiques en y incluant les aspects sociaux ; 7.2.3.1 Edicter une loi sur la collecte des échantillons biologiques génétiques et géologiques en y incluant le principe de "consentement préalable éclairé".</p>

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
<p>7.3. Elaborer des textes d'application du code de l'environnement incluant les préoccupations liées à la biodiversité ;</p>	<p>7..3.1 Les textes révisés par un comité sont disponibles ;</p> <p>7.3.2 Des rapports d'enquêtes régionales sur les droits coutumiers sont fournis pour amendement au code sont fournis ;</p> <p>7.3.3 Des articles du code sont consacrés au droit de propriété intellectuelle ;</p>	<p>7.3.1.1 Collecter et réviser les textes réglementant l'exploitation des ressources de la biodiversité ;</p> <p>7.3.2.1 Identifier et préserver les droits coutumier ;</p> <p>7.3.3.1 Reconnaître les droits de propriété et de jouissance existants et les intégrer dans les activités de conservation et dans le code ;</p>
<p>7.4. Doter les institutions liées à la biodiversité de moyens pertinents et efficaces;</p>	<p>7.4.1 Une banque de donnée actualisée sur les ressources humaines est disponible ;</p> <p>7.4.2 Une politique de formation est mise en place ;</p> <p>7.4.3 Des spécialistes formés sur les questions de la biodiversité sont formés ;</p> <p>7.4.4 Des moyens (M &F) sont mis à la disposition de la DGE ;</p> <p>7.4.5 Des accords d'échange et de coopération en matière de transfert de technologie sont signés ;</p>	<p>7.4.1.1 Identifier les compétences existantes dans le domaine de la biodiversité en RCA ;</p> <p>7.4.2.2 Mettre en place une politique de formation des différents acteurs de la biodiversité ;</p> <p>7.4.3.1 Former des spécialistes des questions relatives à la biodiversité ;</p> <p>7.4.4.1 Renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) ;</p> <p>7.4.5.1 Mettre en place un mécanisme facilitant le transfert de technologies appropriées dans le cadre de la coopération sur une base réciproque ;</p>

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Activités
<p>7.5. Mettre en place un système garantissant un partage juste et équitable des bénéfices émanant de l'exploitation des ressources de la biodiversité.</p>	<p>7.5.1. Des séminaires et ateliers régionaux sont réalisés à l'intention des différents acteurs ;</p> <p>7.5.2. Le concept de partage des avantages sont clairement définis et bien compris des différents acteurs ;</p> <p>7.5.3. Un texte réglementant la propriété intellectuelle est pris par le Gouvernement ;</p> <p>7.5.4. Les informations scientifiques sont récupérées par la base des données du PRGIE et du mécanisme d'échange d'informations (CHM) ;</p> <p>7.5.5. Taxes et charges fiscales créées pour garantir l'exploitation durable des ressources de la biodiversité ;</p>	<p>7.5.1.1 Sensibiliser et informer les différents acteurs sur les problèmes relatifs au droit d'accès, aux concept de partage équitable des avantages, droit de propriété intellectuelle ;</p> <p>7.5.2.1 Définir avec les acteurs les mécanismes de partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources de la biodiversité ;</p> <p>7.5.3.1 Garantir la propriété intellectuelle découlant de l'innovation biotechnologique sur le plan national via un système <i>suis generis</i> ;</p> <p>7.5.4.1 Recouvrer / Partager les informations scientifiques obtenues à partir des ressources biologiques de la RCA qui sont détenues à l'extérieur par le mécanisme du CHM ;</p> <p>7.5.5.1 Elargir le champ d'imposition fiscale pour garantir l'exploitation équitable et durable de la biodiversité ;</p>
<p>7.6. Mettre en place un mécanisme de contrôle visant l'application des textes.</p>	<p>7.6.1. Textes relatifs au prélèvement et au commerce du bois de chauffe révisés et appliqués ;</p> <p>7.6.2. Des moyens de communication sont mis à la disposition des points focaux de la biodiversité ;</p> <p>7.6.4. Des comités villageois de surveillance sont opérationnels.</p> <p>7.6.5. Des rapports d'évaluation périodique sont élaborés et disponibles.</p>	<p>7.6.1.1 Réglementer le commerce de bois de chauffe ;</p> <p>7.6.2.1 Renforcer les moyens d'action des points focaux nationaux en matière de diversité biologique ;</p> <p>7.6.4.1 Mettre en place un mécanisme de contrôle participatif sur l'exploitation des ressources de la biodiversité ;</p> <p>7.6.5.1 Effectuer des missions périodiques d'évaluation périodique sur l'application des textes.</p>

V. BUDGET ESTIMATIF (en millions de francs CFA)

La mise en œuvre de ce sous-programme sera possible grâce à la contribution du *Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) / Biodiversité* pour un montant de *752.000.000 de frs. CFA.* et de celle en nature de la *République Centrafricaine* équivalente à environ *75.200.000 de frs. CFA* correspondant aux immobilisations, électricité, eau courante, ..., soit un montant total d'environ *827.200.000 frs. CFA.*

ÉLÉMENTS	ANNÉES			TOTAL
	I	II	III	
PDF	10, 00	-	-	10, 00
Personnel permanent	35, 00	35, 00	35, 00	105, 00
Consultations nationales et internationales	30, 00	23, 00	18, 00	71, 00
<u>Formation / Education / Sensibilisation / Information</u>	100, 00	90, 00	81, 00	271, 00
Matériel / Véhicules	90, 00	45, 00	25, 00	160, 00
Déplacements / Intérieur / Etranger	15, 00	15, 00	15, 00	45, 00
Missions d'évaluation	15, 00	15, 00	15, 00	45, 00
Divers / Imprévus	20, 00	15, 00	10, 00	45, 00
Total	315, 00	238, 00	199, 00	<u>752, 00</u>

PDF = *Fonds de préparation du sous-programme*

VII. PLAN D'EXÉCUTION / PROCESSUS

ACTIVITÉS	ANNÉES					
	I		II		III	
	1	2	1	2	1	2
7.1.1.1 Définir la structure la plus efficace ;	● →					
7.1.2.2 Prendre le texte créant la structure chargée de la diversité biologique et désignant le responsable de ladite structure et ses collaborateurs ;		● →				
7.1.3.3 Mettre en place un comité pluridisciplinaire chargé de réviser les textes réglementaires ;			● →			
7.1.4.4 Etablir un partenariat entre les autorités locales, administratives et judiciaires dans la gestion de biodiversité ;			● →			
7.1.5.5 Développer un partenariat avec les organismes de coopération internationale chargé de l'Environnement.	● →					
7.2.1.1 Définir clairement les cahiers de charge des parties impliquées, pour une gestion durable des ressources de la biodiversité ;	● →					
7.2.2.2 Prendre des mesures visant à maintenir ou à renforcer les pouvoirs des organisations chargées de la gestion des ressources biologiques en y incluant les aspects sociaux ;	● →					
7.2.3.3 Edicter une loi sur la collecte des échantillons biologiques, génétiques et géologiques en y incluant le principe de "consentement préalable éclairé";			● →			
7.3.1.1 Collecter et réviser les textes réglementant l'exploitation des ressources de la biodiversité ;	● →					
7.3.2.2 Identifier et préserver les droits coutumier ;	● →					
7.3.3.3 Reconnaître les droits de propriété et de jouissance existants et les intégrer dans les activités de conservation et dans le code ;		● →				
7.4.1.1 Identifier les compétences existantes dans le domaine de la biodiversité en RCA ;	● →					

(Suite)

ACTIVITÉS	ANNÉES					
	I		II		III	
	1	2	1	2	1	2
7.4.2.2 Mettre en place une politique de formation des différents acteurs de la biodiversité ;	●			▶		
7.4.3.3 Former des spécialistes des questions relatives à la biodiversité ;	●					▶
7.4.4.4 Renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) ;		●				▶
7.4.5.5 Mettre en place un mécanisme facilitant le transfert de technologies appropriées dans le cadre de la coopération sur une base réciproque ;		●				▶
7.5.1.1 Sensibiliser et informer les différents acteurs sur les problèmes relatifs au droit d'accès, aux concept de partage équitable des avantages, droit de propriété intellectuelle ;	●				▶	
7.5.2.2 Définir avec les acteurs les mécanismes de partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources de la biodiversité ;		●		▶		
7.5.3.3 Garantir la propriété intellectuelle découlant de l'innovation biotechnologique sur le plan national via un système <i>suis generis</i> ;		●				▶
7.5.4.4 Recouvrer / Partager les informations scientifiques obtenues à partir des ressources biologiques de la RCA qui sont détenues à l'extérieur par le mécanisme du CHM ;	●					▶
7.5.5.5 Elargir le champ d'imposition fiscale pour garantir l'exploitation équitable et durable de la biodiversité ;		●		▶		
7.6.1.1 Réglementer le commerce de bois de chauffe ;	●	▶				
7.6.2.2 Renforcer les moyens d'action des points focaux nationaux de la biodiversité ;	●			▶		
7.6.4.4 Mettre en place un mécanisme de contrôle participatif sur l'exploitation des ressources de la biodiversité ;	●			▶		
7.6.5.5 Effectuer des missions périodiques d'évaluation périodique sur l'application des textes.		●	▶		●	▶